

## 1. Ouverture

**Président d'assemblée:** Bonjour tout le monde. Donc je déclare ouverte cette réunion du Sénat. Je commence par l'accueil des nouveaux membres. Donc on a parmi nous, ce sont surtout des étudiants, je crois, Nicolette Belliveau, étudiante au campus de Moncton. Bonjour, bienvenue. Mélissa Comeau, étudiante à Shippagan. Daisy Mercure, étudiante à Edmundston. Guillaume Pelletier, étudiant à Moncton et Firas Salti, étudiant à Moncton. Voilà. Les personnes qui se sont excusées sont Fernand De Varennes, Yahia Djaoued et Gilles Roy. Ensuite je dois nommer des scrutateurs pour le cas où il y a des votes secrets et je demande comme d'habitude à Pascal Robichaud, il voudrait bien, Teréz Rétfalvi m'a déjà dit oui, elle ne peut pas reculer maintenant. Merci beaucoup à vous deux. Et si vous voulez, on fixera l'heure de l'ajournement ou de la fin de séance comme d'habitude à 16 h 30; si vous avez des objections à ça, c'est le temps de le dire sinon on considérera qu'il y a eu consensus et qu'à 16 h 30 on termine le point sur lequel on est rendu et ensuite on arrête pour la journée. Il n'y a pas d'objection, donc voilà, c'est entendu.

## 2. Constatation de la régularité de la convocation

**Président d'assemblée :** Le point 2 c'est Constatation de la régularité de la convocation

**Secrétaire générale :** Alors bonjour tout le monde, monsieur le président. L'avis de convocation a été envoyé par courriel le 21 avril 2016 accompagné de l'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier, M. Raymond Théberge. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et règlements monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Avez-vous des questions à ce sujet-là? Je n'en vois pas.

## 3. Vérification du droit de présence

**Président d'assemblée :** Ensuite le point 3, Vérification du droit de présence.

**Secrétaire générale :** Monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

**Président d'assemblée :** Questions? Voilà, ça c'est réglé.

## 4. Correspondance

**Président d'assemblée :** On arrive à la correspondance, y a-t-il de la correspondance?

**Secrétaire générale :** Monsieur le président, le recteur en tant que président a reçu une correspondance de M. Jean Labelle en date du 21 avril 2016. La correspondance avait comme objet Programme de maîtrise, administration éducative. Cette correspondance a été examinée par le Bureau de direction du Sénat académique lundi dernier. Après lecture de la lettre, il a été convenu de faire parvenir une lettre signée par le recteur pour répondre à cette lettre et expliquer que Monsieur Labelle avait eu l'occasion de présenter ses arguments au conseil de la faculté et que la procédure avait été respectée et en conséquence, il était inapproprié d'apporter cette correspondance-là ici. Donc ça été discuté au Bureau de direction du Sénat académique et donc voilà, M. Labelle a reçu sa correspondance. C'est transparence ici, on vous l'annonce de cette façon-là. C'est la seule correspondance qu'on a reçue.

**Président d'assemblée :** Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

## 5. Adoption de l'ordre du jour

**Président d'assemblée :** Le point 5 maintenant, Adoption de l'ordre du jour. Il y a une petite correction donc si vous voulez prendre la feuille verte que vous avez ce matin devant vous. La petite correction est au point 8, il y avait une mauvaise numérotation au point 8, ce n'est pas un changement de substance, c'est juste un changement de numérotation. Y a-t-il des points que vous voulez faire ajouter dans le point divers? Attendez, d'abord je vais demander une proposition de l'adoption de l'ordre du jour. C'est proposé par Mme Guihur et c'est appuyé par Mme Dubois. Maintenant si vous voulez faire des changements à l'ordre du jour y compris ajouter des points aux affaires nouvelles. Aux affaires nouvelles on ajoute que des points pour information à moins qu'il y ait vraiment une urgence extrême étant donné que les membres du Sénat n'ont pas eu l'occasion de réfléchir là-dessus et de consulter leurs commettants. Donc voilà, avez-vous des modifications à apporter à l'ordre du jour? Je n'en vois pas. Si vous voulez intervenir, vous pressez sur votre bouton que vous avez devant vous, moi ça me donne indication. Donc on va passer au vote électronique alors pour les nouveaux, vous allez voir comment ça fonctionne, vous avez des petits boutons devant vous et je vais vous dire quand voter. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 34 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

## 6. Adoption du procès-verbal SAC-160311

**Président d'assemblée :** Le point suivant c'est Adoption du procès-verbal de la dernière réunion. Si je pouvais avoir une proposition d'adoption, d'approbation du procès-verbal. Proposé par Pierrette Fortin, appuyé par M. Clarisse. Avez-vous des corrections de fond, si vous voyez des coquilles ou des choses comme ça, vous pouvez les signaler simplement à la secrétaire, mais si vous avez des corrections de fond, c'est le temps de les apporter. Je ne vois pas de demande d'intervention donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 33 oui et 0 non donc adopté à l'unanimité. Merci.

## 7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-160311

### 7.1 (7.1) Composition du collège électoral et uniformisation des Statuts et règlements

**Président d'assemblée :** Le point 7 c'est Affaires découlant du procès-verbal. Donc on commence avec 7.1 qui renvoie à 7.1 du procès-verbal même, Composition du collège électoral et uniformisation des Statuts et règlements. Mme la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Alors merci. Par rapport à ce dossier-là, nous avons donné un mandat à Mme Odette Snow d'examiner la composition du collège électoral, mais surtout aussi d'examiner l'uniformisation entre les termes personnel enseignant, professeurs et corps professoral qui se retrouvent dans les Statuts et règlements et la loi et même aussi en lui parlant, elle a examiné un peu la portée de ces expressions-là dans la convention collective pour s'assurer des cohérences. J'ai parlé à Mme Snow cette semaine, elle me dit que le travail avance bien et qu'elle sera en mesure de déposer son rapport certainement au mois d'août, mais même avant. Donc ça avance bien de ce que je comprends.

**Président d'assemblée :** Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

### 7.2 (8.4) Modification aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31 et 32

**Président d'assemblée :** Le point 7.2 ça renvoie à 8.4 du procès-verbal, Modification aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31, et 32. M. Samson.

**VRER :** Merci monsieur le président. Alors vous vous souviendrez qu'à la dernière réunion du Sénat on avait demandé à la FESR de préciser les modalités de codirection alors je ne crois pas que les instances de la FESR ont eu le temps de se rencontrer à ce sujet donc ça va revenir ultérieurement au Sénat.

**Président d'assemblée :** Des questions? Je n'en vois pas donc on passe au point suivant.

### 7.3 (8.15) Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures)

**Président d'assemblée :** Le point 7.3 se renvoie à 8.15, Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures). M. Samson.

**VRER :** C'est la même chose, la FESR n'a pas eu le temps de se pencher sur la question, par contre vous allez voir à l'item 10.5 en ce qui concerne le 1<sup>er</sup> cycle ça va revenir aujourd'hui puisque le CPR a eu le temps de se pencher sur cette question-là.

**Président d'assemblée :** Merci. Des questions? Je n'en vois pas.

## 7.4 Autres

**Président d'assemblée :** Le point 7.4, avez-vous d'autres questions sur des suivis qui auraient pu être apportés à la dernière réunion? Je n'en vois pas donc on passe au point suivant.

## 8. Nominations

### 8.1 Comité conjoint de la planification

**Président d'assemblée :** On passe maintenant au point 8, si vous voulez prendre votre document de travail, nominations à différents comités et conseils. Comme vous avez constaté sans doute, il s'agit de remplacer, la plupart du temps, des étudiants et étudiantes. Le premier c'est le Comité conjoint de la planification, il s'agit de remplacer Jean-François Cyr. Donc c'est un mandat d'un an. Ça doit être un étudiant ou étudiante membre du Sénat et là j'attire votre attention à la note de bas de page 2, tenir compte d'une représentation équitable du réseau. C'est ce que dit le règlement de l'université vu qu'on doit tenir compte d'une représentation équitable du réseau pour l'ensemble des trois représentants qui viennent du Sénat et actuellement, on a Étienne Dako qui est membre du Sénat et qui vient du campus de Moncton. On a Pierrette Fortin qui vient du campus d'Edmundston, on n'a personne du campus de Shippagan venant du Sénat. Alors voilà pour information, maintenant je vais demander si vous avez des propositions à faire. Numéro 20.

**Dako :** Le mot de bas de page, est-ce qu'il s'applique à tous les comités?

**Président d'assemblée** : Non, juste à ce comité-là.

**Dako** : C'est la première fois que moi je vois ça.

**Président d'assemblée** : Ça s'applique à ce comité-là.

**Dako** : Juste à ce comité-là?

**Président d'assemblée** : Je ne sais pas, peut-être à d'autres comités, mais ce n'est pas à tous les comités en tout cas. À chaque fois pour chaque comité si c'est le cas. Je passe la parole à la secrétaire générale.

**Secrétaire générale** : Dans les comités, ce n'est pas expressément écrit dans les Statuts et règlements sauf le comité conjoint, on vise vraiment une représentation équitable, c'est un comité qui est conjoint justement entre le Sénat et le conseil donc il y a des représentants gouverneurs, des représentants sénateurs et pour balancer, si vous voulez, le comité c'est écrit. Régulièrement dans les comités du Sénat, etc., et ailleurs, c'est un membre du Sénat donc il n'y a pas nécessairement une représentation territoriale qui est liée à ça, mais ici on le précise dans les statuts et en plus on remarque, quand on regarde le profil du comité, qu'il n'y a pas de représentant de Shippagan cette fois-ci.

**Président d'assemblée** : Ça répond à votre question M. Dako?

**Dako** : Personnellement ça ne me dérange pas, mais je voulais juste savoir si ça fait partie des textes.

**Président d'assemblée** : Oui oui, c'est dans le règlement.

**Secrétaire générale** : Les Statuts et règlements oui.

**Dako** : Ok.

**Président d'assemblée** : D'accord? Voilà, donc si vous avez une proposition à faire. Numéro 9.

**Salti** : Pour les représentants étudiants, je propose la nomination de Mélissa Comeau.

**Président d'assemblée** : Mélissa Comeau?

**Salti** : Oui.

**Président d'assemblée** : C'est bien ça votre nom? Oui. Vous acceptez d'être candidate? Oui, d'accord, merci. Donc on a une candidate. Vous êtes de Shippagan? Y a-t-il d'autres candidats? D'autres candidatures? Je demande une dernière fois, y a-t-il d'autres candidatures? Donc félicitations Mme Comeau. La raison qu'on vous demande de vous identifier pour les nouveaux c'est parce qu'on enregistre les délibérations.

## 8.2 Bureau de direction du Sénat académique

**Président d'assemblée** : Le deuxième c'est ce qu'on appelle le BDS, le Bureau de direction du Sénat académique pour remplacer M. Cyr encore une fois. Ici c'est un mandat de deux ans, ça doit être un membre du Sénat. Donc si vous avez des propositions. Numéro 10.

**Pelletier** : J'aimerais proposer Nicolette Belliveau. Pardon, j'aimerais proposer Firas Salti. Pardon.

**Président d'assemblée** : M. Salti, vous acceptez d'être candidat?

**Falti** : Oui, j'accepte.

**Président d'assemblée** : Oui, merci. Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Pour la dernière fois, y a-t-il d'autres candidatures? Y'en a pas donc félicitations M. Salti.

## 8.3 Comité des programmes

**Président d'assemblée** : Le prochain c'est Comité des programmes et donc c'est pour remplacer Shawn Beaulieu et M. Cabral. Donc ici, attention, il y en a un qui doit être membre du Sénat, l'autre doit être aussi membre du Sénat, mais de cycle supérieur. Donc on va commencer par celui-là parce qu'il y a une qualification supplémentaire, si vous voulez. Donc pour remplacer M. Cabral en tant qu'étudiant de cycle supérieur, avez-vous des propositions? Numéro 11.

**Belliveau** : Je propose Guillaume Pelletier.

**Président d'assemblée :** M. Pelletier vous acceptez? Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Autres candidatures? Je n'en vois pas donc félicitations, M. Pelletier. Et ensuite un membre du Sénat étudiant, donc étudiant à n'importe quel niveau. Avez-vous des propositions? M. Pelletier.

**Pelletier :** Oui maintenant j'aimerais proposer Nicolette Belliveau.

**Président d'assemblée :** C'est ce qu'on appelle un retour de l'ascenseur.

**Pelletier :** Je ne les avais pas dans le bon ordre.

**Président d'assemblée :** Mme Belliveau vous acceptez? Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Autres candidatures? Autres candidatures? Donc félicitations Mme Belliveau.

#### 8.4 Comité d'appel du Sénat académique

**Président d'assemblée :** Le Comité d'appel on a deux étudiants à remplacer et on a deux suppléants à remplacer. Les suppléants doivent être des étudiants aussi. On va commencer par les deux étudiants donc vous pouvez proposer jusqu'à deux candidatures. Numéro 10.

**Pelletier :** Oui j'aimerais proposer Firas Salti.

**Président d'assemblée :** M. Salti vous acceptez?

**Salti :** Oui j'accepte.

**Président d'assemblée :** Y a-t-il d'autres candidatures parce qu'il y a deux postes à combler. Numéro 9.

**Salti :** Je propose Guillaume.

**Président d'assemblée :** Guillaume Pelletier vous acceptez? Bon, on a deux candidats maintenant donc si vous avez d'autres candidatures, c'est le temps de le dire. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Il n'y en a pas donc félicitations à nos deux élus. Et les deux suppléants maintenant qui doivent être des étudiants aussi donc si vous voulez faire des propositions. Numéro 11.

**Belliveau :** Je propose Daisy Mercure puis Mélissa Comeau.

**Président d'assemblée :** Mme Mercure, vous acceptez d'être candidate suppléante et Mme Comeau. Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Autres candidatures? Donc félicitations à nos deux élues.

#### 8.5 Comité d'attestation d'études

**Président d'assemblée :** Numéro 8.5, Comité d'attestation d'études. Il nous faut deux étudiants et deux suppléants encore une fois étudiants. Si vous avez des propositions. Numéro 13.

**Charron :** J'aimerais proposer Daisy Mercure.

**Président d'assemblée :** Daisy Mercure est-ce que vous acceptez? Bon, et y a-t-il d'autres, il y a encore un autre poste à combler. Numéro 10.

**Pelletier :** J'aimerais proposer Nicolette Belliveau.

**Président d'assemblée :** Mme Belliveau vous acceptez? Ça, c'est les deux postes, mais si vous avez d'autres candidatures. Autres candidatures. Autres candidatures. Félicitations à nos deux élues et pour les suppléants maintenant. Numéro 9.

**Salti :** Pour les suppléants, je propose Guillaume Pelletier et Mélissa Comeau.

**Président d'assemblée :** M. Pelletier, vous acceptez, Mme Comeau. Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Autres candidatures? Donc félicitations aux élus.

#### 8.6 Comité de sélection des grades honorifiques

**Président d'assemblée :** Comité de sélection des grades honorifiques, poste d'un an, étudiant membre du Sénat. Avez-vous des propositions à faire? Numéro 11.

**Belliveau :** Je propose Mélissa Comeau.

**Président d'assemblée :** Mélissa Comeau, vous acceptez? Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Autres candidatures? Félicitations Mme Comeau.

## 8.7 Conseil de la langue française

**Président d'assemblée :** Conseil de la langue française, celui-là est un peu différent des autres parce que la plupart des membres sont nommés par les campus donc on a les trois personnes qui représentent les trois campus. On a un président et en plus on a un étudiant élu par le Sénat donc ici on n'a pas besoin d'être membre du Sénat. C'est exceptionnel parce que c'est un conseil consultatif. La raison que les autres doivent être membres du Sénat c'est parce que c'est des comités qui ont à prendre des décisions. C'est un mandat de deux ans renouvelable. Y a-t-il des candidatures? Numéro 10.

**Pelletier :** J'aimerais proposer Daisy Mercure.

**Président d'assemblée :** Daisy Mercure, vous acceptez? Bon, candidate. Y a-t-il d'autres candidats? D'autres candidatures? Une dernière fois, d'autres candidatures? Il n'y en a pas donc félicitations, Mme Mercure. Ça épuise le point 8.

## 9. Rapport du Comité conjoint de la planification

**Président d'assemblée :** On arrive au point 9, on parle du Comité conjoint de la planification. M. Samson.

**VRER :** Merci monsieur le président. Alors vous avez sous les yeux le rapport du Comité conjoint de la planification. Comme à l'habitude, c'est un document qui est composé de plusieurs documents qui ont leur propre numérotation alors pour éviter toute confusion, on va utiliser la numérotation qui est imprimée. Bon ici il y a une petite confusion parce que pour les pages 1 à 8 c'est imprimé en bas et pour les pages 9 et suivantes c'est imprimé en haut. Alors au centre en bas pour les pages 1 à 8 et au centre en haut pour les pages 9 et suivantes. Enfin les items 9.1, 9.2 et 9.3 sont inter reliés alors je vais faire un commentaire général qui s'applique aux trois et puis après on pourra passer à travers chacune des recommandations.

**Président d'assemblée :** Où est la proposition?

**VRER :** C'est que je vais faire un commentaire général qui s'applique aux trois et après ça on verra chacune des propositions que je vais lire à ce moment-là parce que les items 9.1, 9.2 et 9.3 réfèrent essentiellement à l'évaluation des programmes en génie.

**Président d'assemblée :** D'accord.

**VRER :** Alors seulement rapidement, deux remarques préliminaires, il faut savoir que nos programmes à la Faculté d'ingénierie sont des programmes qui sont soumis à un agrément et puis l'an passé, l'université a reçu un renouvellement de l'agrément pour une période de six ans qui est la période maximale. Alors comme vous le savez, lorsqu'on procède à l'évaluation de nos programmes, on a un processus en place qui consiste à avoir une autoévaluation et c'est suivi d'une évaluation externe. Alors dans le cadre des trois programmes de génie qui sont ici, on considère que l'évaluation qui a été faite dans le cadre de l'agrément est amplement suffisante pour nos exigences pour l'évaluation des programmes. Alors vous avez trois documents en 8.5x11 à couverture bleue, jaune et vert, alors chacun des documents réfère à l'évaluation des programmes de génie civil, électrique et mécanique. Si on prend par exemple le document à couverture bleue et vous regardez la table des matières, vous voyez le rapport d'autoévaluation qui a été fait par l'unité concernée, vous avez un ajout pour le programme spécifique, dans ce cas-ci le baccalauréat en ingénierie un complément d'information. Vous avez aussi un rapport qui a été fait par le BEC, le Bureau d'enseignement coopératif parce qu'on considère ici l'évaluation du programme régulier et aussi \_\_\_ et là vous avez ce à quoi je réfère, le rapport de l'équipe de visiteurs sur la visite d'agrément. Alors essentiellement, le point que je veux faire c'est qu'on considère que les exigences de l'agrément sont extrêmement sévères et puis ça remplit amplement les exigences de notre propre processus d'évaluation de programmes. Alors ça c'est vrai pour les trois programmes concernés et la deuxième chose que je veux dire en guise de remarque préliminaire c'est que vous allez voir que plusieurs des recommandations renvoient à d'autres recommandations pour d'autres programmes, donc j'y viendrai en temps et lieu.

### 9.1 Évaluation des programmes en génie civil

**VRER :** On peut maintenant passer au point 9.1. Alors je vais lire le texte de la proposition. On va aller à la page 3 du document, page 3 qui est imprimée au milieu en bas. Alors le document Comité conjoint de la planification, le document 8.5x14 à la page 3 au milieu en bas. Alors le texte de la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes et là vous avez la liste des quatre recommandations que vous voyez à la page 3. J'en fais la proposition, on aurait besoin d'une personne pour appuyer et après ça je vais repasser en revue chacune des quatre recommandations.

**Président d'assemblée :** Donc c'est proposé par M. Samson et c'est appuyé par M. Dako.

**VRER :** On est à la page 3, vous avez quatre recommandations. En fait les trois premières, je dirais qu'un dénominateur commun à ces trois recommandations-là qui consiste à peut-être faire des efforts accrus au niveau de ce qu'on pourrait appeler les compétences transversales. Alors vous voyez la première recommandation : que la Faculté d'ingénierie assure que les notions au niveau des méthodologies de conception présentées dans le cours de génie civil 1011, soient réinvesties de façon adéquate dans le cursus de deuxième, troisième et quatrième afin de mieux préparer les étudiantes et les étudiants dans leur utilisation rendue au projet de fin de baccalauréat. Et là, vous voyez, il y a une expression qu'on va retrouver sur plusieurs autres recommandations : étant entendu qu'il soit également mis de l'avant que la Faculté d'ingénierie voit à l'applicabilité de cette recommandation dans les programmes de 1<sup>er</sup> cycle en génie mécanique et génie électrique. Donc cette recommandation-là, on la voit dans le programme de génie civil, mais elle renvoie aux deux autres programmes d'ingénierie. Alors essentiellement l'idée ici c'est les méthodologies de conception alors ce qu'on voudrait c'est que ces concepts de base là qu'on voit au tout début de la première année, qu'ils soient repris à intervalles réguliers pour mieux préparer les étudiants vers leur projet de fin de baccalauréat. C'est l'esprit de la première recommandation. La deuxième : que la Faculté d'ingénierie examine le contenu lié à la gestion de projets dans le programme de baccalauréat en génie civil et qu'il fasse les modifications nécessaires dans le but d'assurer une meilleure insertion professionnelle des étudiantes et étudiants, et encore une fois, on renvoie aux deux autres programmes. Alors comme vous le voyez, l'idée ici c'est d'assurer que la gestion de projets qui est quelque chose absolument fondamental en ingénierie, que ça soit revu et inter relié pour mieux préparer l'insertion professionnelle. Vous remarquerez que ces deux recommandations-là ne consistent pas à ajouter des cours, mais c'est plutôt de modifier quelque peu les contenus de cours pour revenir régulièrement sur des aspects de l'ingénierie qui sont nécessaires à l'insertion professionnelle. Et la troisième recommandation : que la Faculté d'ingénierie examine l'intégration à l'utilisation des divers outils prédominants dans le travail d'ingénieur civil à travers le cursus de son programme afin d'assurer une meilleure insertion professionnelle. Alors ici, c'est essentiellement des outils informatiques qui sont communs dans le domaine de l'ingénierie et on voudrait que la pratique et l'utilisation de ces outils-là reviennent à intervalles réguliers dans le cursus et ça aussi c'est une recommandation qui renvoie aussi aux autres programmes, c'est-à-dire génie mécanique et génie électrique. La quatrième et dernière recommandation pour les gens qui siègent au Sénat depuis un bout de temps, vous savez que ça revient régulièrement dans nos processus d'évaluation de programmes, on se fait dire qu'il y a des lacunes au niveau de nos plans de cours, d'ailleurs c'est une des raisons qu'on aura tout à l'heure au CPR une recommandation de créer un règlement sur le plan de cours. Alors ici, je lis la quatrième recommandation : que la Faculté d'ingénierie révise et modifie les plans de cours du programme de baccalauréat en génie civil en définissant plus clairement les sites d'apprentissage étudiant donc on veut vraiment expliciter les objectifs généraux et les objectifs spécifiques incluant l'intégration appropriée des qualités requises. Il faut savoir que dans le processus d'agrément, les programmes d'ingénierie il y a 12 qualités qui sont ciblées donc 12 cibles à atteindre dans le cadre de la formation alors on voudrait que les syllabus de cours spécifient quelles sont les qualités qui sont adressées par ces cours-là. Alors c'est rapidement l'esprit des quatre recommandations qui sont proposées au Sénat pour le programme de baccalauréat en génie civil.

**Président d'assemblée :** Donc vous avez compris qu'il y a les quatre recommandations qui vont être votées en même temps et donc si vous avez des questions ou des commentaires à faire au sujet d'une ou quelconque des quatre recommandations, c'est le temps de les faire. Numéro 10.

**Pelletier :** J'ai un commentaire à faire pour supporter la recommandation numéro 3 qui vient directement des étudiants. J'en ai discuté avec le conseil étudiant de génie et ils sont d'accords et ils m'ont fait le même commentaire comme quoi leur formation n'était pas suffisante en termes de tout ce qui design assisté par ordinateur Autocad dont on voit plusieurs exemples de logiciels ici et j'aimerais citer un commentaire en fait qui vient directement des étudiants, ils disent : l'enseignement de Autocad n'est pas suffisant, plusieurs emplois d'été demandent des connaissances en Autocad et les cours de computer assisted design au collège communautaire est meilleur que celui de l'université. Donc je pense que c'est très très important de faire un suivi quant au point numéro 3.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Numéro 8.

**Mbarga :** Je vais revenir un peu sur l'évaluation des programmes à la page 2. Je lis à la fin les trois derniers paragraphes. Au deuxième paragraphe, je lis : de plus, le processus d'agrément apporté surtout sur les programmes en cours plutôt que les programmes reconfigurés bien que ceux-ci ont été lancés en 2014. J'aimerais avoir le cœur net parce que est-ce qu'on ne court pas le risque d'évaluer des programmes déjà obsolètes, en fait des cours déjà obsolètes et devoir évaluer par la suite.

**VRER :** L'exercice d'évaluation a eu lieu comme vous avez peut-être vu dans ces documents-ci en 2014-2015 alors à l'époque, c'était le programme original. Alors forcément, l'exercice va porter sur ça. Alors votre question c'est est-ce que...

**Mbarga :** Est-ce qu'on ne court pas le risque de devoir réévaluer les programmes reconfigurés?

**VRER :** Effectivement, tous les programmes sont inscrits dans un calendrier d'évaluation; oui ils devront être évalués en temps et lieu. D'après le calendrier, ce n'est pas avant je dirais six ou sept ans, je n'ai pas la date exacte, mais tous les programmes sont évalués sur un calendrier régulier sur des cycles d'environ six à sept ans.

**Richard :** Comme dans bien des cas lorsqu'on fait une évaluation de programmes puis qu'il y a des recommandations ou même dans le cas de la reconfiguration, n'importe quel programme qui a plus que 25 % de modification doit être renvoyé à la CSPM et doit être considéré comme un nouveau programme jusqu'à certain point, mais dans le cadre des modifications de la reconfiguration pour les programmes de génie, ce n'était pas le cas donc même si on a reconfiguré, la reconfiguration n'était pas substantielle au point de la renvoyer à la CSPM pour la considérer comme un nouveau programme. Dans ce sens-là, l'évaluation qu'on a faite de l'ancien programme n'est pas si différente ou n'était pas nécessairement basée sur une si grande différence que ça entre l'ancien programme et le nouveau programme.

**Président d'assemblée :** Est-ce que ça répond à vos préoccupations M. Mbarga?

**Mbarga :** Oui.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Ensuite j'ai numéro 25. Merci M. Richard.

**Chetouane :** Moi, j'ai deux questions. La première c'est concernant la manière de voter sur les recommandations séparément alors que chaque brique ou chaque colonne de recommandation implique les recommandations formulées un peu plus loin par un autre programme d'ingénierie par exemple, on s'assure de l'applicabilité de cette recommandation, puis lorsqu'on lit l'autre colonne, on s'assure que l'autre aussi il a fait ça, etc. C'est comme si il y a une sorte de ficelage entre les trois colonnes de quatre recommandations et on essaie de faire un vote local pour chaque colonne sans regarder un peu globalement est-ce qu'il y a une cohérence transversale entre chaque colonne, ça c'est la première chose. Puis la deuxième c'est la recommandation 3. J'apprécie l'ambassadeur de la voix des étudiants pour leur souci d'intégration des outils informatiques et tout, mais honnêtement, je ne comprends pas une phrase qui stipule l'utilisation de divers outils prédominants dans le travail d'ingénieur civil. Et puis par exemple, Autocad, Mathcad, bon il manque un « h » là-bas, **RGIS** et tout, je trouve un peu comme, je ne veux pas dire plus que ça, mais je trouve un peu trop prétentieux d'essayer de dire voilà, les outils prédominants dans le travail d'ingénieur civil. On peut parler d'outils en ingénierie en général, mais est-ce qu'un ingénieur en génie civil travaille vraiment avec Autocad ou bien Mathcad ou RGIS pourquoi pas \_\_\_\_, etc. Je trouve un peu, ce n'est pas, ça ne sonne pas professionnel ce passage, cette phrase-là. Voilà. Merci.

**Président d'assemblée :** Avez-vous des commentaires?

**VRER :** Je veux tout simplement mentionner le fait que c'est une recommandation qui provient des évaluateurs externes et puis l'énumération c'est seulement exemple puis il y a et cetera et puis il y a un renvoi aux autres programmes alors je ne crois pas que ce soit vraiment problématique pour revenir à votre première question, si je prends l'exemple de la recommandation 3, si vous n'êtes pas à l'aise avec le fait que l'intégration et l'utilisation de divers outils devraient s'appliquer disons au génie électrique, au génie mécanique, à ce moment-là, faut voter contre la proposition parce qu'essentiellement on la traite ici, mais ça renvoie, donc cette problématique de l'intégration à l'utilisation de divers outils, si vous votez pour la proposition, ça veut dire qu'il y aura une préoccupation au sein de la faculté pour que dans les autres programmes, on fasse aussi cette intégration-là.

**Président d'assemblée :** Merci. Numéro 18.

**Adégbidi :** J'ai un commentaire et une question. Le premier commentaire a à voir avec la question du sénateur Mbarga. De ce que je connais, les évaluations ne sont faites qu'après que les programmes aient eu le premier, au moins une cohorte de diplômés. Alors comme je comprends que les programmes reconfigurés n'ont pas encore de cohorte de diplômés, une évaluation n'aurait pas pu se faire sur les programmes reconfigurés.

**VRER :** Non, le calendrier d'évaluation est indépendant du cycle de reconfiguration des programmes et du déploiement de ces programmes-là alors ça s'est fait l'an passé, ça prend un certain temps. Alors c'est ça, c'est tout simplement le fait que le calendrier de l'évaluation de programmes, c'est un calendrier différent du processus de reconfiguration et de déploiement des programmes reconfigurés, mais comme le dit le vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales, ce programme-là va éventuellement être réévalué dans sa forme reconfigurée qui d'ailleurs n'est pas si différente de ça de sa forme actuelle.

**Adégbidi :** Ma question a à voir avec la formulation de cette troisième recommandation : que la Faculté d'ingénierie examine l'intégration à l'utilisation des, l'intégration de quoi à l'utilisation de quoi? L'intégration de quelque chose, c'est ce que j'aurais bien voulu ou c'est ce que j'aurais attendu de ça, l'intégration de, l'intégration à l'utilisation de. Je suis un peu mal à l'aise par rapport à ça donc je viens bien comprendre qu'est-ce qu'on veut dire par là.

**VRER** : On veut dire qu'on veut que l'utilisation de divers outils prédominants dans le travail d'ingénieur civil soit intégrée à la formation.

**Adégbidi** : Ok, donc l'intégration à la formation des outils, de ces outils, oui. Mais l'intégration à l'utilisation de, je ne sais pas, il y a sûrement des linguistes dans la salle qui vont pouvoir nous éclairer par rapport à ça, mais ça tient pas beaucoup pour moi tout au moins. Dans sa formulation cette phrase ne tient pas beaucoup.

**VRER** : Donc je vais réitérer quel est l'esprit de la recommandation numéro 3 c'est que...

**Adégbidi** : Je comprends bien l'esprit M. Samson, mais l'intégration de, donc l'intégration de ces outils-là à. C'est l'intégration de ces outils, ce n'est pas l'intégration à ces outils. C'est un peu ça mon point.

**Président d'assemblée** : M. Samson, est-ce que ça change quelque chose si on dit examine l'intégration des outils à la formation d'ingénieurs civils.

**VRER** : Non, je suis tout à fait confortable avec ça.

**Président d'assemblée** : Est-ce que vous seriez confortable avec cette solution-là?

**Adégbidi** : Oui. À la formation ou l'intégration à la formation de l'utilisation, voilà.

**Président d'assemblée** : Maintenant il y a un petit problème, c'est que cette recommandation-là a été adoptée telle quelle par le Conseil des gouverneurs. Pas encore, ok. Donc je ne sais pas si on pourrait procéder par voie d'amendement ou à moins que si quelqu'un a des objections à ça. D'abord je pourrais peut-être faire un petit sondage, est-ce que quelqu'un aurait des objections à ce qu'à l'amiable on remplace les premiers mots par « examine l'intégration des divers outils prédominants à la formation d'ingénieurs civils ». Est-ce que quelqu'un aurait des objections à cette reformulation-là? Si c'est le cas, levez la main tout de suite, sinon on va considérer que c'est modifié à l'amiable. Je ne vois pas d'objection donc voilà. Merci beaucoup M. Adégbidi. Y a-t-il d'autres questions? On va maintenant passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote. C'est 32 oui et 1 non donc c'est adopté à la majorité. Merci. Donc on a réglé le point 9.1, on est rendu à 9.2.

## 9.2 Évaluation des programmes en génie électrique

**VRER** : Merci monsieur le président alors 9.2 on poursuit l'exercice dans les programmes d'ingénierie, il s'agit ici du génie électrique. Alors la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes et là, vous avez la liste de cinq recommandations à la page 4 du document. Donc ce sont les cinq recommandations que vous avez à la page 4 du document. Alors j'en fais la proposition.

**Président d'assemblée** : Proposé par M. Samson et c'est appuyé par M. Francis LeBlanc.

**VRER** : Alors on peut passer rapidement en revue les cinq recommandations. D'abord la première : que la Faculté d'ingénierie examine les cours spécifiques au programme de baccalauréat en génie électrique et fasse le remaniement nécessaire au niveau des objectifs de cours et du contenu associé afin de rencontrer convenablement l'exigence de 195 UA en sciences naturelles exigé par le bureau d'agrément. Il y a des unités de mesure dans le processus d'agrément, ce sont des UA, je crois que c'est l'abréviation d'unités d'agrément. Alors essentiellement, ce qu'on dit ici, c'est que le programme rencontre minimalement ces exigences-là. Alors ce que nos évaluateurs externes recommandent c'est qu'il y ait de la formation dans des disciplines de sciences naturelles comme la physique, la chimie et la biologie soient un peu plus substantielles. Il ne s'agit pas ici de créer des cours, mais d'augmenter ces contenus-là dans des cours existants. Alors c'est le texte de la première recommandation. La deuxième : que la Faculté d'ingénierie assure que la notion de développement durable soit abordée de façon convenable et en respectant les particularités et les spécificités du baccalauréat en génie électrique afin de respecter les normes alors ça, je pense que c'est assez explicite. Remarquez que c'est une recommandation qui renvoie aux deux autres programmes civil et mécanique. Troisième et quatrième recommandations sont plutôt techniques alors : que la Faculté d'ingénierie assure l'offre de cours en option sur les thèmes de la gestion de l'attention et aussi sur les termes du code du bâtiment en ce qui concerne le code électrique afin d'assurer que les étudiantes et les étudiants aient les connaissances théoriques nécessaires à leur application dans divers contextes professionnels. Et la quatrième c'est que : la Faculté d'ingénierie assure la formation portant sur l'instrumentation, le système de mesure et de contrôle dans la pratique du génie électrique. La cinquième recommandation c'est la même qu'on a vu tout à l'heure dans le cas du génie civil, c'est la question des plans de cours, s'assurer que les plans de cours sont de meilleure qualité en terme d'explicitation des objectifs généraux et spécifiques et aussi de renvoyer aux qualités qui sont ciblées dans l'exercice de l'agrément. Alors voilà rapidement le résumé des cinq recommandations.

**Président d'assemblée** : Avez-vous des questions ou des interventions? Numéro 25.



**Chetouane** : Merci monsieur le président. Donc c'est la même remarque que tout à l'heure resservie sous une autre colonne de programme en génie électrique. Alors recommandation 3, elle est mal écrite, mais je peux vous dire quand même une chose, par exemple option génération électrique, génération d'électricité, génération électrique, gestion de l'attention. Ce sont des termes, moi je suis du domaine et je ne me reconnais pas dans ces termes-là, but anyway, ma question est la suivante : code électrique canadien (bâtiment), afin d'assurer que les étudiantes, les étudiants aient les connaissances théoriques nécessaires à leur application dans divers contextes professionnels. Alors code du bâtiment, on le trouve surtout dans un domaine comme le génie civil et schéma électrique dans le bâtiment ce n'est pas comme la génération électrique. Donc c'est pour ça que ma question toute initiale qui disait que est-ce qu'on va procéder par on va faire une sorte de correction transversale entre les colonnes de chaque proposition pour avoir une vision globale et cohérente pour une faculté ou pour un ensemble de programmes de la même faculté ou bien on va juste faire des adoptions comme ça locales et puis après, moi je trouve ça cette recommandation 3 elle fait référence à quelque chose qui devrait être mentionné, génie civil. C'est un besoin de génie civil qui dit on aimerait bien qu'on ajoute quatre cours d'électricité bâtiment pour qu'on atteigne ça dans nos programmes en arrimant ça avec, en s'assurant que c'est compatible avec nos collègues qui sont en génie électrique et ce n'est pas forcément des professeurs de génie électrique qui enseignent des codes d'électricité bâtiment. Ce n'est pas la même chose.

**VRER** : Est-ce que je peux répondre? Je ne connais absolument rien au sujet du code du bâtiment. Tout ce que je vous dis c'est que cette recommandation nous vient des experts externes qui ont procédé à l'évaluation du programme.

**Chetouane** : C'est ce qui m'étonne encore plus.

**VRER** : Alors c'est ça, il faut voter contre à ce moment-là.

**Président d'assemblée** : Ou si vous avez des amendements à faire, vous êtes libres de les faire. Numéro 15.

**Clarisse** : J'ai une question au niveau de la procédure juste pour être sûr. Ce document avec ces recommandations, est-ce que c'est d'abord passé par la Faculté d'ingénierie pour être débattu et approuvé et ensuite ça vient bien au Sénat pour qu'on soit d'accord ou non avec les recommandations externes?

**VRER** : Je vous renvoie aux trois cahiers qui sont ici, si vous allez plus loin dans la table des matières, vous avez la réaction du doyen de la Faculté d'ingénierie et après tout ça, c'est allé au bureau du VRER et après c'est allé au Comité conjoint de la planification et c'est finalement rendu ici alors c'est pour ça que le processus il est long, fastidieux, mais je crois qu'il y a quand même une certaine rigueur dans le processus.

**Clarisse** : C'est bien ce que je pensais donc tous les débats des phrases au niveau des spécialistes entre les évaluateurs externes et les gens de la Faculté d'ingénierie auraient dû être réglés déjà en amont.

**VRER** : Absolument. Mais effectivement il n'y a pas nécessairement unanimité.

**Clarisse** : Je suis d'accord.

**Président d'assemblée** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions avant qu'on passe au vote? Je passe au vote maintenant, vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 32 oui et 4 non donc c'est adopté à la majorité. Merci. 9.3 maintenant.

### 9.3 Évaluation des programmes en génie mécanique

**VRER** : Alors on poursuit avec la page 5 du document. La proposition se lit comme suit : que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes et ce sont les quatre recommandations que vous avez à la page 5 du document. Alors j'en fais la proposition.

**Président d'assemblée** : Proposé par M. Samson et c'est appuyé par M. Sébastien Deschênes.

**VRER** : Alors la recommandation numéro un se lit comme suit : que la faculté assure que les qualités requises des étudiantes et des étudiants, tel que précisé par le Bureau canadien d'agrément, soient mesurées de façon adéquate. On réfère au type, au moment et à la fréquence des mesures afin de fournir l'information nécessaire dans l'examen de ses qualités transversales dans le processus d'agrément. Et c'est une recommandation qui renvoie aux deux autres programmes, c'est-à-dire civil et électrique. Comme j'ai rapidement mentionné tout à l'heure, il y a 12 qualités ciblées dans le cadre de l'exercice d'agrément alors ce qui est recommandé ici c'est qu'on donne de meilleurs outils dans le cadre du processus d'agrément pour pouvoir vérifier si effectivement les qualités en question ont été, les outils pour permettent de mesurer ces qualités-là. La recommandation numéro 2 : que la faculté s'assure que les notions essentielles de santé et de sécurité en milieu de travail soient abordées et suivies de façon adéquate dans le programme de baccalauréat en génie mécanique afin de respecter les normes d'agrément et aussi faciliter l'insertion professionnelle des

étudiantes et des étudiants. Et puis ça aussi c'est une recommandation qui renvoie aux deux autres programmes alors ça s'explique, c'est une question de santé et sécurité au travail. La troisième recommandation : que la Faculté d'ingénierie assure un meilleur développement de compétences en programmation informatique en lien à l'utilisation des divers logiciels prédominants dans le travail d'ingénieur mécanique à travers le cursus de son programme afin d'assurer une meilleure insertion professionnelle et c'est ici une recommandation qui renvoie aux deux autres programmes. Et la quatrième c'est toujours la même, la question des plans de cours dont on a déjà parlé.

**Président d'assemblée :** Donc avez-vous des interventions? Numéro 25.

**Chetouane :** Concernant la recommandation 3 de la page 5 du document, j'aimerais vous demander de vous référer au cahier marron qui parle de baccalauréat en ingénierie génie électrique aux pages 39 et 40. C'est rédigé par Claude Lavoie, directeur. Donc génie électrique dans la page 39 au point 2, donc ça, c'est les recommandations, je recommande de quoi d'optionnel, etc. Donc ça dit instrumentation au système de mesures, réviser les applications de ces systèmes, théorie des moteurs demeure important, programmation PLC à connaître une fois/jour, ok. Donc par exemple cette formation PLC, programmation PLC, elle ne figure pas dans ce qu'on vient de voter pour génie électrique, elle est demandée dans la recommandation 3 du génie mécanique, vous voyez ce que je dis? Ici on dit électrique elle est pointée du doigt comme quelque chose à développer et elle ne figure pas et en génie mécanique ici recommandation 3 elle y figure. Je ne sais pas.

**VRER :** Essentiellement, la recommandation 3 à la page 5 concerne le génie mécanique et renvoie aux autres, regardez la formulation : que la Faculté d'ingénierie voit à l'applicabilité alors ce n'est pas vraiment une liste exhaustive de ce qu'il faudrait faire, mais sensibiliser la faculté dans chacun des programmes à apporter des correctifs en matière de développement de compétences en programmation. Donc ce n'est peut-être pas les mêmes outils qui sont nécessaires pour les différents programmes effectivement, mais c'est de voir à l'applicabilité, c'est le concept derrière la recommandation, je pense, qui est l'élément central et non une liste exhaustive de ce qui doit être fait. On s'en remet finalement à la faculté pour voir à l'applicabilité dans chacun des trois programmes de cette recommandation numéro 3.

**Chetouane :** Vous savez que c'est une recommandation lorsqu'ils arrivent à la faculté.

**VRER :** Dans le cas de votre programme par exemple génie électrique, il faut voir à l'applicabilité pour votre programme de cette recommandation-là.

**Chetouane :** Lorsqu'une recommandation arrive à un département, etc. à la faculté, ils ne seront pas perçus comme des invitations à regarder l'arrimage entre les différents programmes. C'est ça.

**VRER :** C'est d'appliquer à votre unité cette réalité-là.

**Chetouane :** Enfin, merci.

**Président d'assemblée :** Ensuite j'ai numéro 10.

**Pelletier :** J'ai un commentaire à faire au sujet de la proposition numéro 3 puis j'aimerais encore préciser le contexte, c'était une conversation informelle que j'avais eue avec les conseils étudiants de l'uni puis ils m'ont sorti un document avec plein de commentaires sur toutes les propositions ici puis il y a un commentaire qui était en gras souligné et surligné puis ils ont mis beaucoup d'emphase beaucoup, disons. Je lis le commentaire : on est en accord avec le point numéro 3, beaucoup d'employeurs cherchent des étudiants bien formés dans les logiciels, le programme a éliminé le cours de programmation et à notre avis c'est un cours très utile qui permet aux étudiants de penser de façon logique et d'apprendre à programmer. Sans ce cours, plusieurs d'entre nous sommes obligés d'essayer d'apprendre ces notions par nous-mêmes puisqu'elles sont attendues de nous par les employeurs. Je pense que c'est très important d'appuyer le point numéro 3 en particulier.

**Président d'assemblée :** Merci. Numéro 20.

**Dako :** J'aimerais juste poser une question pour ma compréhension, est-ce que c'est les mêmes évaluateurs qui ont évalué les trois programmes?

**VRER :** C'était trois groupes différents, mais il y en avait un qui supervisait le tout. Il y avait une personne qui supervisait l'ensemble de l'exercice, mais il y avait des spécialistes différents pour électrique, mécanique et civil. Les noms, on les retrouve d'ailleurs dans ces documents.

**Dako :** Je pose la question parce que l'arrimage dont ils font mention, je pense qu'ils devraient peut-être suggérer plutôt que la faculté voit à la possibilité de cet arrimage-là que de le mentionner de façon exhaustive comme ça dans une recommandation, je trouve que ça m'a l'air un peu dangereux de procéder comme ça sans demander un genre d'input de la faculté en tant que telle pour essayer de voir s'il y a possibilité que cet arrimage-là puisse se faire.

**VRER :** Je vous rappelle que tout ça c'est allé à la faculté. Rendu là, il n'y a pas de surprise pour la faculté quant à ces recommandations.

**Président d'assemblée :** Merci. Y a-t-il d'autres interventions avant qu'on passe au vote? Numéro 18.

**Adégbidi :** C'est toujours pour bien comprendre la procédure, est-ce que lorsque ces recommandations retournent à la faculté, où est-ce que ça se discute à la faculté? C'est au conseil de la faculté, c'est à l'assemblée des professeurs du programme, comment ça se fait?

**VRER :** Chaque faculté va procéder comme elle l'entend, vraiment ce n'est pas le VRER qui va superviser ça, tout ce que va faire le VRER c'est que dans le rapport annuel de chaque faculté, je dois m'assurer que les facultés répondent à ces recommandations-là dans le rapport annuel. Alors maintenant comment une faculté va l'implanter en tant que telle la recommandation X, Y ou Z, vraiment je laisse le soin aux unités académiques de s'occuper de ça. Ça peut être déterminé au niveau d'un programme en particulier ou ça peut se faire au niveau d'un conseil facultaire, ça implique les professeurs concernés pour les cours en question alors vraiment, ça, ça m'apparaît au niveau de l'opérationnel et puis je pense que les gens savent ce qu'ils font, ils ont l'expertise pour juger quelle est la meilleure approche pour appliquer les recommandations. Ma tâche c'est de m'assurer qu'elles sont effectivement appliquées.

**Président d'assemblée :** Ça va, M. Adégbidi? Y a-t-il d'autres interventions? On va passer maintenant au vote. Vous pouvez voter maintenant. J'arrête le vote, c'est 32 oui et 3 non donc c'est adopté à la majorité. Merci.

#### **9.4 Création d'un Certificat en systèmes d'information organisationnels**

**Président d'assemblée :** On est rendu au point 9.4, Création d'un Certificat en systèmes d'information organisationnels.

**VRER :** Merci monsieur le président. Oui, 9.4 et 9.5 sont deux items qui sont étroitement reliés. Alors 9.4, Création d'un Certificat en systèmes d'information organisationnels, je vous invite à aller à la page 45 du document où vous avez ce qu'on appelle le CPR-1, le formulaire qui décrit un peu c'est quoi ce nouveau certificat à la page 45 du document. Mais avant, je voudrais peut-être revenir sur le dernier Sénat académique. Vous vous souviendrez que le Sénat a adopté la recommandation de reconfiguration du baccalauréat en commerce. Alors le baccalauréat en commerce c'est un programme qui est offert à temps partiel qui est livré par l'éducation permanente et puis il y a une reconfiguration substantielle de ce programme-là qui fait en sorte qu'il est construit sur la base d'un tronc commun de cours auquel s'ajoutent trois certificats. Alors il y a actuellement une liste de huit certificats qu'on peut utiliser dans le cadre de ce programme qu'on a d'ailleurs renommé le BAA multidisciplinaire, on ne l'appelle plus le baccalauréat en commerce, mais bel et bien le BAA multidisciplinaire alors les étudiants et étudiantes vont choisir parmi une banque de huit certificats et puis tous ces certificats-là ont été modifiés de différentes façons, dans certains cas c'est très superficiel, dans d'autres cas c'est très profond et puis une autre chose qui a été faite c'est que deux des huit certificats ont été abolis. Alors ce qu'on vous présente ce matin, c'est la proposition de deux nouveaux certificats pour remplacer des certificats qui ont été abolis. Alors si je prends l'exemple du 9.4, la résolution va se lire comme suit : que le Sénat académique accepte la création du certificat en systèmes d'information organisationnels, alors j'en fais la proposition.

**Président d'assemblée :** C'est à quelle page?

**VRER :** Alors le texte de la résolution n'est pas écrit, je le dis à l'oral. Alors essentiellement, la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte la création du certificat en systèmes d'information organisationnels. Alors j'en fais la proposition.

**Président d'assemblée :** Donc c'est proposé et c'est appuyé par Mme Guihur.

**VRER :** Alors si vous voulez voir à quoi ressemble ce certificat, on peut peut-être aller à la page 48 du document, je vous rappelle la numérotation en haut au centre. Alors voici la forme que prend ce certificat en systèmes d'information organisationnels. C'est un certificat qui remplace l'ancien certificat en informatique de gestion. Alors vous voyez, c'est 24 crédits, il y a 15 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option. Il n'y a aucun nouveau cours dans ça. Alors essentiellement, c'est de l'informatique d'entreprise ce certificat-là alors c'est la forme que ça prend. Je vais limiter mon commentaire à ça pour ce qui est de ce certificat.

**Président d'assemblée :** Est-ce que vous avez des interventions? Donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 35 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. Et ensuite 9.5.

#### **9.5 Création d'un Certificat en planification et gestion logistique**

**VRER :** Le point 9.5 on continue dans la même lignée, c'est-à-dire avec un deuxième certificat qui a été aboli. Alors là je vous invite à aller à la page 67 du document.

**Président d'assemblée** : La proposition étant?

**VRER** : Alors le texte de la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte la création du certificat en planification et gestion logistique.

**Président d'assemblée** : Proposé et appuyé par Sébastien Deschênes.

**VRER** : Alors il y avait un vieux certificat qui s'appelait certificat en gestion des opérations qui a été remis à jour et puis ça donne la nouvelle mouture que vous avez à la page 67, vous voyez que c'est un programme de 24 crédits, 12 crédits obligatoires et puis une liste de cours optionnels de 12 crédits. Alors c'est ça, ça remplace le certificat en gestion des opérations et ça complète notre banque de 8 certificats disponibles pour le nouveau B.A.A. multidisciplinaire.

**Président d'assemblée** : Avez-vous des interventions ou des questions? Je n'en vois pas donc on passe au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote, c'est 36 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. 9.6 maintenant.

### 9.6 Création d'une Mineure en études acadiennes

**VRER** : Le point 9.6, Création d'une Mineure en études acadiennes. Alors le texte de la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte la création d'une mineure en études acadiennes. Alors j'en fais la proposition.

**Président d'assemblée** : Proposé et appuyé par Lise Dubois.

**VRER** : Je vous invite à aller à la page 83 du document où on parle des objectifs et des buts qui sont visés par cette mineure. Alors j'insiste peut-être, on ne va pas lire tout ça, mais si on va à peu près aux deux tiers de la page, vous voyez plus spécifiquement le programme proposé vise à doter l'étudiante et l'étudiant, et là on énumère trois choses : a) doter les étudiantes et les étudiants de connaissances liées à l'histoire, la langue, la culture, la société et la vie politique en Acadie; b) des compétences afin de pouvoir prendre des positions sur les grands enjeux qui touchent l'Acadie contemporaine et c) que je trouve particulièrement intéressant et sur quoi je veux insister, c'est des expériences de rencontres et d'échanges avec des chercheuses et des chercheurs ainsi qu'avec des acteurs sociaux importants qui construisent à leur façon le savoir et les pratiques d'Acadie moderne. Alors cette mineure-là, c'est une première, on n'a pas de programme spécifiquement en études acadiennes à l'Université de Moncton. Je vous invite à aller à la page 85 pour voir la structure de cette mineure qui est proposée. Alors c'est 24 crédits bien sûr, il y a 6 crédits de cours obligatoires, le cours ACAD1000, Panorama de l'Acadie, ça c'est un nouveau cours qu'on crée le cours Panorama de l'Acadie et le deuxième cours obligatoire est un cours sur l'histoire générale de l'Acadie qui est un cours existant et les 18 autres crédits sont des cours optionnels qu'on choisit. Comme vous le voyez, au bas de la page 85 on choisit 3 crédits parmi un cours de linguistique ou littérature. On choisit 3 crédits parmi un cours de science po et de socio, et là vous avez une longue liste de cours de différentes disciplines dans lequel on doit choisir 12 crédits pour un total donc de 24. Alors vous constatez que c'est un programme qui est très interdisciplinaire, on a de la science po, de la socio, de la littérature, de la linguistique, de l'art visuel, anglais, éducation, géographie, ainsi de suite, c'est très très interdisciplinaire et puis une autre chose que je peux peut-être mentionner c'est que ce nouveau cours ACAD1000, on va l'ajouter à la banque d'OFG-3 donc Responsabilités sociales et citoyennes alors j'ai l'impression que ce cours-là va être très très populaire. Alors c'est ça.

**Président d'assemblée** : Avez-vous des questions ou interventions? Numéro 29.

**Navarro Pardiñas** : Merci monsieur le président. J'aurais juste une question. Tel que mentionné à la page 84, en fait maintenant on parle de mineure en études acadiennes, mais avant ça existait, il y avait une concentration en études acadiennes qui était rattachée au baccalauréat multidisciplinaire et on me dit bien ici il y a eu pendant de nombreuses années une concentration en études acadiennes, mais elle était rattachée au baccalauréat multidisciplinaire et elle souffrait d'un manque de visibilité. En fait, maintenant on a une mineure, avant on avait une concentration, elle était peu visible, il y avait très peu d'étudiants, en fait très très peu. La question que je me pose c'est qu'est-ce qu'on va faire pour que maintenant qu'on parle de mineure, ça marche. C'est-à-dire qu'est-ce qu'on va faire pour attirer les étudiants, pourquoi ça fonctionnerait plus maintenant qu'avant. C'est juste la question que je me pose parce que c'est une excellente idée d'avoir des études acadiennes, mais comment on va faire pour que si la concentration ne fonctionnait pas maintenant la mineure fonctionnerait.

**VRER** : Le B.A. multidisciplinaire est un programme qu'on constate qu'il est de plus en plus populaire actuellement et comme vous avez peut-être remarqué, on est en train de créer beaucoup de mineures. Donc ça donne un programme d'études le B.A. multidisciplinaire c'est vraiment un programme d'études qui est intéressant puisque ça permet de le moduler selon les intérêts des étudiantes et des étudiants et on croit qu'en ajoutant des mineures comme ceci, ça donne un outil qui permet de personnaliser une formation. Maintenant est-ce que cette mineure-là en particulier va être très populaire, je crois que vous avez des chiffres.

**Navarro Pardiñas** : Oui, il y a des chiffres à la fin.

**VRER** : Alors vous voyez qu'on est quand même très raisonnable dans la prédiction du nombre d'étudiantes et d'étudiants qu'on aura dans ça, mais je pense qu'en tant qu'Université de Moncton quand même, on a une responsabilité d'offrir une telle mineure. On va la publiciser du mieux qu'on peut et aussi le fait qu'on ajoute à l'OFG-3 ce cours sur l'Acadie, ça je pense que c'est quelque chose qui va attirer beaucoup d'étudiants à d'autres programmes d'études pour suivre ce cours-là. Alors le coût est vraiment minime et puis l'impact potentiel je pense qu'il vaut la peine pour qu'on aille de l'avant avec une telle mineure.

**Navarro- Pardinias** : Merci.

**Président d'assemblée** : Merci. Numéro 19.

**Roy** : Peut-être pour répondre à la sénatrice aussi c'est que dans l'ancienne formule du baccalauréat multi, les concentrations ne faisaient pas partie du répertoire, elles n'étaient pas notées en nulle part alors c'était difficile pour les étudiants de savoir qu'une telle possibilité existait alors qu'avec la création d'une mineure, elle va faire partie des mineures possibles à faire dans le répertoire donc déjà ça, ça va améliorer grandement la visibilité de la mineure.

**Président d'assemblée** : Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 35 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. Ça épuise le point 9. Je vous rappelle qu'il y aura une pause vers 10 h 15-10 h 30.

## **10. Rapport du Comité des programmes**

**Président d'assemblée** : On est rendu au point 10, Rapport du Comité des programmes. M. Samson.

**VRER** : Merci monsieur le président.

**Président d'assemblée** : Un instant, la secrétaire générale voudrait dire quelque chose.

**Secrétaire générale** : Excusez-moi. Vous avez reçu ce matin sur votre table une page, c'est la page 23, alors cette page-là remplace la page 23 que vous avez dans votre rapport du Comité des programmes. Essentiellement ce sont des modifications mineures, on avait oublié la Faculté des sciences par m'égare qui n'apparaissait pas dans la liste et elle apparaît et on précise que le barème des conversions par faculté pour le campus d'Edmundston et de Shippagan, on précise sauf pour les programmes de génie et vous avez vu qu'on a la question du programme de génie sur l'ordre du jour ce matin. Donc ces précisions-là riment avec la documentation, mais précisent essentiellement, ça fait on vous demande de remplacer page 23. C'est tout.

**Président d'assemblée** : Merci.

### **10.1 Modification des règlements 8.3 – Système alphabétique et 8.4 – Code de lettres ainsi qu'une proposition de création de barèmes de conversion de notes**

**VRER** : Merci monsieur le président alors le rapport est en deux documents, la numérotation est celle qui est au pied de page au centre. Alors pour les étudiants qui ont accepté de siéger au CPR, au Comité des programmes, vous voyez dans quelle galère vous venez de vous embarquer. Alors allons-y avec le 10.1, Modification des règlements 8.3 – Système alphabétique et 8.4 – Code de lettres ainsi qu'une proposition de création de barèmes de conversion de notes. Alors je vous invite à aller à la page 2 où on a le texte de la proposition. Alors la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique adopte les modifications proposées au règlement 8.3, système alphabétique et au règlement 8.4, code de lettres, ainsi que la création du règlement 8.5.3, barème de conversion de pourcentage en lettres.

**Président d'assemblée** : Alors c'est proposé, c'est appuyé par M. Chetouane. Merci.

**VRER** : Alors peut-être pour se replacer dans le contexte, à l'automne 2013, le Sénat académique avait eu une discussion sur la question de la variabilité des barèmes de correction et des barèmes de conversion et puis suite à cette discussion-là, la RVD s'est penchée sur cette problématique et puis le vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales a mené le dossier et a consulté les facultés par rapport à cette question-là, si bien qu'on retrouve aujourd'hui trois propositions qui sont devant vous que je vais expliquer dans quelques minutes. Mais vraiment, le but fondamental de tout ça c'est d'instaurer des pratiques d'évaluation et de notation qui sont plus justes pour nos étudiants. C'est vraiment tout simplement ça qu'on veut faire. Alors il y a trois choses finalement. Pour résumer rapidement, je vous invite d'aller à la page 17 d'abord. Alors à la page 17, vous voyez le règlement 8.3, système alphabétique. Vous avez la version courante, la colonne de gauche et la version qui est proposée dans la colonne de droite. Alors ce qui est en gras, c'est les modifications alors essentiellement vous voyez qu'il y a des changements au niveau de quelles sont les lettres qui correspondent aux différentes étiquettes comme le A+ on ajoute le A et le A- pour excellent et ainsi de suite. Alors il y a une première proposition qui concerne une modification à ce règlement 8.3. La

deuxième proposition, on l'a à la page 18, c'est de modifier le règlement 8.4 sur le code de lettres. Alors vous savez que pour chacune des lettres, il y a un texte explicatif qui décrit sommairement la signification de ces lettres-là. Alors il y a un certain nombre de modifications, ça touche principalement les lettres de A jusqu'à E, mais le reste du règlement reste le même pour les Q, X, I, ainsi de suite. Alors essentiellement, ce qu'on fait dans ça, c'est qu'on met vraiment l'emphase sur le fait que compte tenu qu'on vise une évaluation qui est critériée, on renvoie explicitement à des critères. Alors si je prends l'exemple du B+, B, B-, le texte va référer à très bonne maîtrise, atteinte très bonne des objectifs, ainsi de suite. Si je prends le C+, C, mais vous allez voir le qualitatif bonne ou satisfaisant et ainsi de suite. Alors finalement, le but de cette modification à 8.4, c'est de rendre plus précis finalement les descriptions qu'on attribue aux lettres B+, B, B-, C+, C et ainsi de suite pour toutes les lettres de A à E. Et finalement, s'ajoute à ça un nouveau règlement qui serait le 8.5.3. Alors si vous allez à la page 22 du document, vous avez la forme que prendrait ce règlement 8.5.3, barème de conversion de pourcentages en lettres. Comme vous le savez, il y a plusieurs membres du corps professoral qui vont avoir des évaluations qui sont données en pourcentages et on veut les transformer en lettres pour notre système d'annotation. Alors ce qui est proposé, suite à une large consultation, c'est deux barèmes. À ce qu'on me dit, il y a actuellement, je pense, c'est 70 barèmes, quelque chose du genre qui sont en vigueur à l'Université de Moncton ce qui crée toutes sortes de problèmes pour nos étudiantes et nos étudiants et aussi pour les organismes subventionnaires lorsque des gens veulent appliquer, des étudiants veulent appliquer pour des bourses d'études alors on veut réduire ça à deux barèmes et ce que vous avez à la page suivante, la page 23, mais c'est justement la page qu'il faut modifier sur la base de la feuille qu'on vous a donné ce matin. Alors vous avez la liste des facultés et l'option qu'elle préfère. Alors \_\_\_ que vous avez au 8.5.3.3 c'est que la Faculté des sciences a opté pour le barème B plutôt que le A. Il faut aussi spécifier que le campus d'Edmundston et de Shippagan offre la première année en ingénierie, bien sûr dans ce cas-ci il faudrait que le barème soit le barème A pour cette première année puisque c'est le barème privilégié par l'ingénierie. Alors pour expliquer peut-être un peu plus en détail le rationnel derrière tout ça, j'inviterais le vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales d'expliquer un peu le contexte de cet exercice-là, c'est quand même quelque chose de substantiel qui vous est présenté ce matin.

**Président d'assemblée :** Donc c'est Jean-François Richard.

**Richard:** Je ne veux pas nécessairement tout répéter ce que M. Samson a mentionné, mais la problématique avait été soulevée lors d'un Sénat à l'automne 2013 puis la problématique qui avait été essentiellement discutée c'était le grand niveau de variabilité que les profs utilisent nécessairement lorsqu'ils font la correction de notes. Dans nos règlements actuels, il n'y a rien qui précise l'utilisation de barème de conversion. On a un code de lettres puis ensuite on a un système numérique pour faire le calcul de la moyenne, mais il y a rien qui empêche un professeur d'utiliser d'une façon ou d'une autre pour en arriver à l'attribution d'une lettre et la majorité des professeurs ont tendance à utiliser un barème de conversion en pourcentages. Donc étant donné la grande variabilité, on a étudié la situation au sein de la RVD, on a regardé un peu les pratiques historiques à l'Université de Moncton, s'il y avait des choses qui existaient au point de vue de barème de conversion en pourcentages dans le passé, on a trouvé qu'il y en avait à certains moments. On a également regardé un peu les pratiques à travers le pays dans les autres universités du Canada puis en faisant cet exercice-là comme point de départ, ça nous a ramenés à la définition des lettres parce ce qui est important, bien sûr, au-delà du calcul de la moyenne c'est les points d'ancrage qui sont les lettres et leur signification de qu'est-ce que ça veut dire au point de vue du niveau de performance. Dans le répertoire actuel, la définition des lettres et la manière qu'elles sont définies, on fait allusion à la fois à une approche critériée et normative donc c'est entremêlé donc il fallait clarifier déjà le code de lettres et leurs définitions. On lui a attribué essentiellement une approche plutôt critériée. Ceci étant dit, c'est impossible d'arriver à un code de lettres qui est 100 % objectif parce qu'on l'applique à une grande variété de situations donc c'est subjectif dans sa nature sauf que le but c'était de clarifier davantage la signification des niveaux de performances dans les regroupements de lettres sachant bien sûr qu'on ne peut pas arriver à une interprétation objective. Donc ça, ça été le premier exercice où on est arrivé à une meilleure définition, une définition qu'on pense qui est plus claire par rapport à ce qui existe actuellement. En deuxième lieu, là ça nous a amenés à discuter bien est-ce qu'on peut suggérer quelque chose à la communauté universitaire par rapport à l'utilisation de barèmes de conversion en pourcentages. C'est là qu'on a regardé un peu l'historique de l'université à travers le pays puis par la suite, on a commencé à mettre sur la table différents options puis ces options-là, en principe, reflétaient à la fois un peu l'historique dans les unités académiques ici à l'Université de Moncton parce que M. Samson a fait allusion qu'il y avait eu un inventaire de barèmes de conversion qui avait été effectué, je pense, c'était en 2007-2008, c'est à ce moment-là qu'on a répertorié à peu près 70 manières différentes de faire à l'université donc il y avait quand même un aspect historique, mais on a regardé aussi les tendances au niveau canadien et on a proposé deux barèmes de conversion en pourcentages. Vous remarquerez que ces deux barèmes-là essentiellement sont très similaires dans la partie supérieure, donc à partir de la lettre B- à monter. Ils ne sont pas identiques, mais ils sont très supérieurs puis la grande différence entre les deux c'est au niveau de la note de passage. Un des deux objectifs qu'on avait à la RVD c'était d'essayer de réduire la variabilité d'utilisation, mais également d'être un petit peu plus, de mieux communiquer avec différentes instances, que ça soit des agences subventionnaires pour nos étudiants de 1<sup>er</sup> ou même 2<sup>e</sup> cycle qui appliquent, bien sûr, pour des subventions, mais aussi des étudiants qui postulent ou qui appliquent pour des programmes d'études supérieures dans d'autres universités. Puis ce qu'on a trouvé c'est qu'à travers le pays, il y avait certaines constantes qui se manifestaient au point de vue des barèmes de conversion dans les universités qui en avaient ou qui en utilisaient de façon plus officielle puis cette constante-là était essentiellement que le A+ débutait à 90 %. Donc

à partir de ce constat-là, on a conçu essentiellement deux exemples de barèmes de conversion. On en a discuté avec toutes les facultés puis vous avez vu qu'à l'intérieur de la documentation, les facultés elles-mêmes en ont discuté à l'interne et ils nous ont fait leurs recommandations suite aux consultations. C'est pour ça qu'on en arrive suite aux consultations, on a vu qu'essentiellement pour atteindre notre premier objectif qui était d'être plus communicant avec les autres instances, mais en respectant un peu les traditions et l'historique, on met de l'avant deux barèmes et selon les consultations, vous avez vu la répartition des facultés qui privilégient un ou l'autre. Ça, c'est pour le barème de conversion. Lors de nos consultations, on a également vu qu'il y a plusieurs personnes qui utilisent l'échelle de 4.3 pour faire la conversion puis dans les pratiques qu'on a pu répertorier, c'est que les gens ont tendance à utiliser le barème de 4.3 tel qu'il est présenté dans le répertoire pour faire la correction et faire l'attribution de lettres. Le problème c'est que dans le règlement actuel dans le répertoire, l'échelle de 4.3 qui est présenté est plutôt là pour faire le calcul de notes donc un E sur un cours dans le calcul de la moyenne vaut 0, sauf que si on applique l'échelle de 4.3 pour faire la correction d'un travail et d'attribuer une lettre, il me semble que le E pourrait valoir autre chose que 0. Donc si vous avez remarqué à la page 23 également, il y a un règlement 8.5.3.4 qu'on propose également un barème de conversion à partir de l'utilisation de l'échelle de 4.3 pour les gens qui ont tendance à utiliser l'échelle pour faire la conversion. Donc ce qu'on dit dans ce règlement-là, c'est essentiellement tous les points de l'échelle de 4.3 doivent être utilisés, en d'autres mots lorsqu'on attribue la note de E, il pourrait y avoir une valeur numérique attribuée à ça, que le E n'est pas nécessairement égal à 0 donc il faut utiliser l'échelle à ça complet donc le E pourrait valoir dire entre 0 à .99 parce qu'il y a quand même des gens à l'université qui utilisent cette approche-là. Donc afin de combler un peu, je ne dis pas qu'on comble tous les besoins, mais je pense qu'on adresse la situation dans son ensemble, je dirais à 99.9 % des cas, des gens qui utilisent des barèmes de conversion ou l'échelle de 4.3 et on propose des moyens qui sont plutôt communs pour essayer d'être un petit peu plus uniforme dans nos approches puis être un peu plus transparent vers les étudiants. Ceci étant dit, l'évaluation c'est quelque chose qui est très complexe, mais comme point de départ, est-ce que ça va tout régler les problèmes, non, sauf que si on a des cadres de référence communs, il y a des chances qu'on va faire un pas de l'avant vers une plus grande justesse et une plus grande justice dans l'évaluation des apprentissages. Voilà pour le moment.

**VRER :** Merci Jean-François. Alors essentiellement, la proposition il y a trois choses, pour résumer rapidement, on revient à la page 17 où vous avez la nouvelle version du système alphabétique. Le deuxième volet de la proposition c'est aux pages 18, 19 et 20, c'est le code de lettres où on change le texte explicatif en rapport avec le fait que les A+, A et A- et ainsi de suite sont regroupés dorénavant et le troisième volet c'est l'ajout d'un nouveau règlement, 8.5.3 dans lequel on propose deux barèmes et puis les facultés se sont positionnées par rapport à ces deux barèmes-là et vous avez dans les pages qui suivent, toutes les lettres des facultés qui explicitent le barème qu'elles privilégient. Alors c'est la nature de la proposition.

**Président d'assemblée :** Alors avez-vous des questions à ce stade-ci ou des interventions? Numéro 20.

**Dako :** Je voulais d'abord féliciter pour ce travail-là parce que je pense que ça fait plusieurs années on en parle, il y avait tellement de barèmes sur le campus de Moncton qu'on avait l'impression qu'on comparait les pommes avec les chats ou toutes sortes de choses. Moi je trouve que c'est excellent ce qui a été fait ici. Si on me demandait entre A et B lequel je choisirais, moi je dirais carrément B, mais j'estime que bon, peut-être pour la conformité avec d'autres, c'est peut-être bon d'avoir deux mais je m'inquiète pareil pour les deux. Je crois qu'on a l'opportunité d'avoir un barème juste pour l'Université de Moncton, ça serait peut-être bon d'outrepasser cette procédure pour en avoir deux parce que je me questionne ici. Si je prends à la page 22, je vois A et B et je vois que pour les notes A, A+ à A- on a le même niveau, mais dès qu'on descend pour un point, pour 1 %, il y a un qui aurait la note B+ et l'autre aurait la note B pour la simple raison que si vous voyez 80 à 83.9, il y a B+ dans le barème A et celui qui a 78 à 89.9 donc 80,9 qui est censé être même avec B+, ici il obtient la note B. On donne déjà, on est en train d'abaisser d'un niveau parce que simplement ils sont plus exigeants juste pour une différence de 0 point quelque chose. Moi je pense qu'on a l'opportunité de faire un changement sérieux, je pense que vous l'avez fait déjà, pourquoi on ne prendrait pas un seul barème, je m'en fous si on prend le A ou le B, mais ça serait vraiment bon, c'est une bonne opportunité qu'on a ici d'adopter un seul barème pour toute l'université.

**Président d'assemblée :** Merci. Vous n'avez pas posé de question, c'est une opinion que vous avez exprimée... Vous avez posé une question?

**VRER :** Alors effectivement on vise de réduire au minimum le nombre de barèmes puis optimalement on devrait avoir, quant à moi, un barème pour l'université. Ceci étant dit, il y a des différences culturelles entre les facultés et la Faculté d'ingénierie considère que le barème A correspond plus à sa réalité. On respecte ça, mais je pense que c'est quand même nettement mieux comme vous l'avez dit, c'est un pas dans la bonne direction passer des dizaines et des dizaines de barèmes à deux barèmes qui sont très très similaires pour les parties supérieures, parties importantes pour les étudiants qui font des demandes de bourses d'études aux cycles supérieurs. Donc idéalement, on devrait en avoir un, mais c'est quand même un grand pas dans la bonne direction ici. Je partage votre avis, oui.

**Président d'assemblée :** Numéro 15 maintenant.

**Clarisse** : Personnellement, je fais partie de la Faculté des sciences et j'étais plutôt pour le barème A, mais je n'ai aucun problème à m'adapter pour le barème B puisqu'il ne faut pas oublier que quand on mesure quelque chose, ce n'est pas la conversion de notes, c'est par rapport à des objectifs d'apprentissage et donc on peut moduler nos tests, moduler nos examens par rapport à ces objectifs pour les faire conforter par rapport à ce qu'on est confortable pour attribuer un A+ ou un A- ou un B ou un B+ à notre niveau. On reste les experts pour attribuer la note pour évaluer les étudiantes et les étudiants selon leur juste valeur. Ça, c'était un premier commentaire et j'avais par contre une question sur l'applicabilité pour la notation et le calcul des moyennes quand on mettait un E. Actuellement, si je ne me trompe pas, quand on rentre les notes dans Maniweb, on met les lettres A, B, C, D et E et aux finales, il y a une moyenne qui est calculée directement pour les étudiants. Avec le nouveau règlement, la lettre E devrait correspondre entre 0 et ,99 et j'essaie de comprendre comment ça va ajuster ça là-dessus ou j'ai peut-être mal compris.

**Richard** : Premièrement pour votre premier point, tout à fait en accord, un barème de conversion c'est relatif, ce n'est pas absolu, c'est un guide. Ce qui compte essentiellement c'est l'atteinte des objectifs et finalement le niveau de performance reflété par les lettres. Un guide de conversion ou un barème de conversion nous guide vers le travail pour accorder ces lettres-là, mais il reste que nous sommes des professionnels puis faut faire l'apport des choses si jamais qu'il y a certaines divergences. Donc il n'y a jamais rien de coulé dans le béton, mais c'est certainement un guide utile. En ce qui a trait à votre deuxième question, l'utilisation du barème sur l'échelle de 4.3 dans le règlement 8.5.3.4 ne remplace pas le barème l'échelle de 4.3 pour le calcul de la note ou le calcul de la moyenne. C'est plutôt une précision lorsqu'on l'utilise pour faire la conversion et l'attribution d'une lettre dans le cadre d'un travail, dans le cadre d'un cours et non pas nécessairement dans le calcul de la moyenne. Donc c'est comme une précision à l'échelle de 4.3, mais qui est utilisée pour différentes fins ici.

**Clarisse** : Ok, merci.

**Président d'assemblée** : Numéro 8.

**Mbarga** : Je voudrais, moi aussi, apprécier l'effort parce que c'est un gros effort et c'est un problème assez polémique donc c'est parfois difficile de trouver des consensus dans ce genre de situation. Mais quand même pour pousser vers le consensus, je voudrais poser, reprendre deux questions. Une a été posée par le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation en page 32. Je crois qu'elle est relative au barème de conversion sur l'échelle de barème de conversion, pourquoi la grande marge des A+ à partir des autres c'est généralement 2 ou 3 points, mais de A, A+, A+ et de 90 à 100, ça fait 10 points dans l'échelle donc la marge est vraiment large. Ça c'est la première question et ma deuxième question c'est dans l'appréciation, dans le code des lettres, dans le regroupement des lettres, je vois à la page 17 excellent A, A+ à A-, très bien B+, B, B- et bien C+ et C et passable c'est D-, D+ et D. Je me demandais pourquoi est-ce qu'on n'aurait pas pu mettre les A ensembles, les B ensembles et les C ensembles?

**Richard** : Je vais répondre à la deuxième question en premier lieu. Lorsqu'on a eu la discussion à la RVD, on trouvait ça illogique que de placer le C- dans bien parce que finalement, une note de C-, si quelqu'un fait C- dans tous ses cours, ça lui donne une moyenne de 1.7 qui est en de ça de la moyenne pour le maintien dans un programme. Donc finalement, la note de C-, est-ce que vraiment on peut la considérer bien parce que finalement une note de C- ou un ensemble de notes de C- mène à l'exclusion d'un programme. Voilà un peu la logique. Première question. Deuxième question, rappelez-moi...

**Mbarga** : La largeur de l'échelle de 90 à 100 pour ceux qui concernent le A+ alors que les autres sont beaucoup plus serrés. Ça, c'est une question qui a été posée à partir de la Faculté des sciences de l'éducation dont j'ai la réponse maintenant.

**Richard** : Je veux dire c'est certain que les échelles ou plutôt les intervalles extrêmes au bout de l'échelle vont être un peu plus étendus, plus larges, c'est normal jusqu'à un certain point. Je vais vous dire qu'initialement dans les premières versions de nos barèmes, le A+ n'était pas nécessairement situé à 90. Au point de vue logique c'est plus au niveau d'être plus communiquant avec d'autres instances. D'un point de vue purement mesure, je pourrais vous dire que jusqu'à un certain point, ce n'est pas nécessairement logique sauf que je dirais que la majorité des universités et même les grands conseils utilisent ce barème-là pour communiquer entre elles ou entre eux. Donc jusqu'à un certain point, et ça c'est une discussion qu'on a eue, la FESR avait quand même donné des informations supplémentaires à cet égard-là, on est systématiquement plus sévère à l'Université de Moncton qui fait en sorte que nos étudiants, à l'échelle nationale lorsqu'on parle de grands conseils, sont systématiquement désavantagés.

**Président d'assemblée** : Est-ce que ça répond à vos questions? Merci. Numéro 10 maintenant.

**Pelletier** : J'ai la permission de Nicolette Belliveau pour parler au titre de tous les étudiants tous sigles confondus. D'un point de vue des étudiants, parce qu'on va faire abstraction des professeurs parce qu'on sait que les avis sont très partagés, certains sont indifférents, certains sont très polarisés, je pense que c'est impératif qu'on accepte toutes les propositions pour la modification des barèmes et tout ça, mais par contre, j'aimerais juste souligner votre attention à la page 27 au milieu de la page. La lettre du doyen de la Faculté de droit, Fernand De Varennes, il dit : comme cela a été souligné au cours de notre entretien, il est étonnant dans



un sens de constater que l'Université de Moncton endosse l'utilisation de pourcentages dans l'octroi des notes alors que ses règlements universitaires ne semblent pas prôner cet usage ou du moins sont tout à fait silencieux à cet égard. Je pense que ça provoque la réflexion puis je pense qu'il y a beaucoup de travail excellent qui a été fait, mais je pense que ça serait important de faire un suivi sur ça dans le futur. J'ai un deuxième point par rapport à la lettre de la Faculté d'éducation, on vient de souligner les inquiétudes pour le grand intervalle du A+ à la page 32. Je crois que c'est une inquiétude qui est très peu fondée parce que rien n'implique, comme l'a été souligné précédemment par Olivier Clarisse, les barèmes de conversion c'est relatif, ce n'est pas absolu puis rien n'applique une linéarité de 0 % à 100 %. Par la même logique, si on voudrait par exemple assigner à l'intervalle 97 à 100 la note A+, on devrait se demander pourquoi pas assigner la lettre E à l'intervalle de 0 à 3 %. On n'est pas obligé d'avoir un intervalle linéaire sur tous les chiffres de 0 à 100 donc je pense qu'il y a beaucoup de jeu de la part des professeurs pour pénaliser un peu plus la première faute ou des trucs comme ça. Donc je pense que c'est relatif et je ne pense pas que c'est vraiment une inquiétude très importante.

**Président d'assemblée :** Merci. M. Samson, aviez-vous quelque chose à répondre à ça? Il y avait une question dans la première partie. Ce n'était pas une question, d'accord. Merci. Numéro 14.

**Surette :** Juste une question. C'est les règlements de 1<sup>er</sup> cycle seulement qu'on vote aujourd'hui, c'est ça?

**VRER :** Oui.

**Surette :** Merci.

**Président d'assemblée :** Merci. Numéro 26.

**Saint-Aubin :** Une question et un commentaire, bon, je félicite le comité, je pense que c'est beaucoup mieux que ce qui existait avant. Je suis un peu perplexe par rapport à la Faculté de droit qui va être une exception. On a parlé de la Faculté d'ingénierie qui choisit le barème A, ça va être documenté, ça va être répertorié. La Faculté de droit, ma compréhension de la lettre envoyée par le doyen est à l'effet qu'ils utilisent peu une approche en pourcentages qui est convertie. Je ne vois quand même pas où serait le préjudice de les faire figurer au règlement 8.5.3.3 et que pour les professeurs ou les chargés de cours qui éventuellement ou un jour peut-être pourraient utiliser une approche en pourcentages, bien ils utiliseront un des deux barèmes officiels de conversion à l'université. Donc je comprends mal l'exemption consentie à la Faculté de droit, elle ne nous a pas été expliquée, j'aimerais en savoir plus là-dessus, donc ça, c'est ma première question. Et mon commentaire je vois qu'on a fait beaucoup de travail au niveau de préciser l'approche critériée des lettres, de mieux les définir et c'est excellent. À mon sens, les notes servent aussi une approche normative spécialement pour les programmes contingentés où il y a une sélection qui se fait après et dans ce contexte-là, je pense qu'on pourrait pousser un peu plus loin et demander à ce que la moyenne du groupe figure au relevé de notes de l'étudiant, donc avoir par exemple B+ dans un cours où la moyenne est B, ce n'est pas la même chose qu'avoir B+ dans un cours où la moyenne est C. Je comprends que si la moyenne est B c'est parce que tous les étudiants ont été exceptionnels, ont travaillé très fort et ont atteint le critère de B, mais cet individu-là s'est moins démarqué que dans un autre cours où la moyenne est C et on ne peut pas penser que les notes servent uniquement à une approche critériée, il y a de la sélection qui se fait par la suite sur la base de ces notes-là donc les notes servent aussi une approche normative et moi je verrais d'un œil très favorable à ce que la moyenne du groupe figure à nouveau sur les relevés de notes. Et \_\_\_\_, moi je n'ai aucun problème. Tout à fait, la moyenne est à la taille.

**VRER :** Je ne doute pas que Jean-François Richard a un commentaire sur cette question.

**Richard :** Ah j'en ai plusieurs, mais je vais me limiter. Pour la première question, la Faculté de droit c'est un règlement particulier donc je sais que ce n'est pas beaucoup explicité dans la lettre, mais il y a des règlements particuliers. Typiquement, ils n'adhèrent pas nécessairement à l'utilisation de barèmes de conversion, c'est une des raisons qu'on a aussi détaillé davantage l'utilisation de l'échelle 4.3 parce que la majorité des gens l'utilisent. L'idée dans ces règlements ici, ce n'est pas nécessairement d'imposer quoi que ça soit sauf qu'on sait que la majorité des gens utilise les barèmes de conversion donc s'ils l'utilisent, voici des options. Les gens qui utilisent l'échelle de 4.3, on l'a précisé parce qu'on trouvait qu'il y avait peut-être une utilisation erronée donc on l'a précisé davantage puis on sait que la Faculté de droit c'est majoritairement le cas et d'autres personnes aussi à travers des unités académiques dans les différentes facultés. Donc c'est pour ça qu'on est arrivé à expliciter davantage l'échelle de 4.3. Pour ta deuxième intervention, c'est certain que l'évaluation normative peut servir. Le point que tu fais, je pense qu'il faudrait peut-être avoir une discussion plus large. Je regarde le registraire parce que probablement ça reviendra à une discussion peut-être au sein de la RVD premièrement pour voir les pour et les contre, mais je ne pense pas qu'on est fermé à l'idée d'avoir cette discussion-là.

**Saint-Aubin :** Est-ce qu'on pourrait demander que la RVD se penche sur la question et revienne au prochain Sénat?

**Richard :** Ça sera peut-être pas au prochain Sénat, mais disons que dans...

**Saint-Aubin** : Dans un avenir prévisible.

**Richard** : Oui on pourrait avoir cette discussion-là. Peut-être pas dans une année non plus, non, je pense que, oui.

**Président d'assemblée** : Est-ce que ça va, M. Saint-Aubin?

**Saint-Aubin** : Oui.

**Président d'assemblée** : Merci. Numéro 20.

**Dako** : Je pense que ma question a été posée, c'était par rapport à la Faculté de droit parce qu'il y avait l'exemption, je voulais la mentionner comme question, mais j'ai oublié cette question puis lorsque l'étudiant parlait la question m'est revenue alors j'avais appuyé pour intervenir, mais ça allait exactement dans le même sens que le sénateur Saint-Aubin.

**Président d'assemblée** : Merci. Ensuite j'ai numéro 40.

**F. LeBlanc** : Moi aussi j'appuie cette recommandation ici, je pense que c'est un beau pas de l'avant pour faire le ménage dans les barèmes de notes. Cependant, je me demande s'il ne fallait pas être plus explicite au règlement 8.5.3.3 où est-ce qu'on parle que ça s'applique aux facultés. Explicitement, ça s'applique aux cours des facultés et non aux étudiants parce que je pense qu'il faudrait peut-être mettre aux cours des facultés suivantes et non aux facultés suivantes. On met même ici les programmes de génie, mais dans les programmes de génie il y a des cours des autres disciplines. Donc on devrait expliciter que c'est aux cours que ça s'applique et non aux facultés à tous les endroits. À la page 23. Donc on devrait mettre le barème de conversion A s'applique aux cours de la faculté suivante parce qu'il y en a seulement une maintenant, ce n'est plus au pluriel, et le barème de conversion B s'applique au cours des facultés suivantes et les deux exceptions pour génie aux campus d'Edmundston et de Shippagan, mais sauf pour les cours de génie et non les programmes d'ingénierie.

**Président d'assemblée** : La proposition disait on adopte les modifications proposées et là je ne suis pas sûr... Est-ce que c'est un amendement que vous faites?

**F. LeBlanc** : Je propose un amendement, oui.

**Président d'assemblée** : Vous voyez ma difficulté c'est que la manière que vous avez formulé votre proposition M. Samson vous avez dit qu'on adopte les modifications proposées au règlement. Le document en question...

**VRER** : Mais on dit aussi ainsi que la création du règlement. On peut avoir un amendement.

**Président d'assemblée** : Oui, mais je veux savoir le texte qu'on veut modifier qui est sur la page 23, ça fait partie d'un ensemble qui provient d'où exactement?

**VRER** : C'est le nouveau règlement, c'est le 8.5.3. Dans la proposition on dit ainsi que la création du règlement 8.5.3.

**Président d'assemblée** : Ça ferait partie du règlement 8.5.3.

**VRER** : Il y a plusieurs parties au règlement 8.5.3, il y a le 8.5.3.1, 3.2, 3.3. et 3.4.

**Secrétaire générale** : Si on fait ceci à l'amiable sauf pour les cours d'ingénierie puis la Faculté des sciences et dans la liste et qu'on adopte ça à l'amiable, après ça, ça s'enchaîne avec la proposition telle quelle parce que c'est une création du règlement donc on crée ce qu'on vient de lire.

**Président d'assemblée** : Je veux bien là, mais le fait de le faire à l'amiable plutôt que par vote, c'est juste une technicalité. Moi ce que je veux savoir c'est qu'est-ce qu'on est en train de changer. On m'a expliqué que c'était à l'annexe A c'est le règlement, les modifications au règlement qui sont proposées et donc ce qu'on veut faire ici c'est changer la proposition de la modification du règlement 8.5.3.

**VRER** : Ça, c'est l'ajout d'un règlement. Le 8.5.3 ce n'est pas une modification, c'est l'ajout d'un règlement alors cet ajout-là va être légèrement modifié pour enlever la Faculté des sciences au 8.5.3.3 reformulé tel que le doyen des sciences l'a spécifié.

**Président d'assemblée** : Maintenant on peut procéder par voie d'amendement ou on peut comme le suggère la secrétaire générale de le faire simplement à l'amiable. Moi je veux m'assurer que si on le fait à l'amiable qu'il y a un large consensus parce que... Est-ce qu'il y a des gens qui voudraient qu'on procède par une proposition d'amendement? Sinon, ça va être adopté à l'amiable. Si vous voulez qu'on aille par un vote, levez

la main. Il y a une personne qui le demande donc par l'amiable, on fait les corrections que suggérerait le doyen LeBlanc en ajoutant les mots « s'applique aux cours des facultés » au lieu de « s'applique aux facultés ». Ça va? Tout le monde a compris ça. Maintenant j'ai numéro 20, vous aviez quelque chose de nouveau M. Dako?

**Dako :** Est-ce qu'on peut nous dire, nous donner un genre d'historique par rapport aux deux facultés qui sont dans le barème A tandis que les autres facultés sont dans le barème B?

**Richard :** Il y en a juste une, il y a juste la Faculté de génie dans le barème A.

**VRER :** Comme on vient de mentionner, il y a seulement la Faculté d'ingénierie qui est dans le barème A. C'était une erreur.

**Dako :** Donc science a été enlevé de là?

**VRER :** Science fait partie de la convention B, le barème B.

**Président d'assemblée :** Donc là, je n'ai pas d'autres demandes d'intervention et donc on va passer au vote.

**Richard :** Il y a une intervention.

**Président d'assemblée :** Un instant. Numéro 28.

**Renaud :** Petite suggestion. Puisque c'est l'échelle 4.3 qui est décisive pour l'exclusion de programmes ou certains prix d'excellence, etc., je me demande si ça ne serait pas une bonne idée d'avoir les échelles, celle-là, 4.3, à côté. À chaque fois que ça soit dans le répertoire ou ailleurs qu'on a cette échelle-là, ou même dans les plans de cours, en tout cas comme moi comme professeur je dois dire d'abord je ne sais pas pourquoi que l'échelle 4.3 existe, mais puisqu'elle existe et que c'est à la lumière de cette échelle-là que certaines décisions sont prises, exclusion ou attribution de bourses, ça serait bon peut-être pour les professeurs de savoir qu'à chaque fois qu'ils donnent telle note, que si les autres profs donnent les mêmes notes, en gros ça signifie ça en termes d'exclusion ou de prix ou quoi que soit d'autres quant à la dernière échelle puisque semble-t-il c'est la dernière échelle qui compte et pas dans les précédentes. Donc, pourquoi pas ajouter celle-là toujours à côté du pourcentage et des lettres. C'est une simple suggestion. Par ailleurs, je trouve c'est très bien le travail réalisé et je suis tout à fait pour les barèmes.

**Président d'assemblée :** Votre suggestion, M. Renaud, c'est par rapport à 8.5.3.2, c'est bien ça? C'est ce qu'il y a à la page 22 troisième colonne ou est-ce que je vous ai mal compris?

**Renaud :** Oui.

**VRER :** Par exemple ça dirait 90 à 100 égal A+ égal 4.3 et ainsi de suite.

**Renaud :** Oui.

**Président d'assemblée :** Est-ce que vous accepteriez que le comité regarde à ça de nouveau parce que plutôt de faire un changement important comme ça sur le tas.

**Renaud :** Je crois simplement que ça serait dans l'intérêt des étudiants que les profs aient ça à l'esprit, que ça soit simulé, en fait qu'ils aient présent à l'esprit lorsqu'ils corrigent grosso modo.

**Président d'assemblée :** Oui, je comprends la valeur pratique de ce que vous proposez sauf que ça devient, si on accepte ça, ça ferait partie du règlement, ça ne devient pas juste une politique générale. Donc étant donné que ça a des répercussions quand même officielles, normalement on retourne ça à ceux qui modifient le règlement pour qu'ils puissent y réfléchir et peser les conséquences parce qu'autrement, on risque d'agir un peu rapidement. Il ne s'agit pas ici simplement de changer une virgule, il s'agit d'ajouter une colonne entière. Donc est-ce que vous accepteriez ça que votre suggestion devienne une suggestion au comité ou est-ce que je suis en train de m'embourber? M. Samson qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse avec ça?

**VRER :** Bien je renvoie là, je ne sais pas si le registraire aurait un avis sur ça?

**Président d'assemblée :** M. Pascal Robichaud.

**Registraire :** Deux choses, d'une part aujourd'hui pour traiter les règlements, c'est la dernière occasion que nous avons de traiter les règlements pour le répertoire qui s'appliquera à l'automne 2016. Retourner à un comité veut dire automatiquement qu'on reporte l'application du règlement d'un an ce qui serait fâcheux un peu dans les circonstances. L'autre élément c'est de dresser un tableau qui serait à la fois pourcentages, lettres et barèmes de 4.3 pourrait porter à confusion parce qu'on mêlerait en même temps le barème de conversion qu'un professeur utilise dans son cours pour convertir une correction au pourcentage dans une lettre au barème où on utilise la lettre pour calculer le rendement de l'étudiant au relevé de notes qui sont deux

calculs différents et on risquerait de brouiller un peu les cartes en mélangeant les deux barèmes en même temps et en créant l'illusion que la conversion pourcentage dans le cours est l'équivalent d'une conversion en pourcentage quand on calcule la moyenne de l'étudiant ce qui n'est pas vrai.

**Président d'assemblée :** Ce que vous dites ça confirme, je me suis peut-être mal fait comprendre. Je ne proposais pas que tout soit remis, ce que je voulais dire c'est qu'on aille de l'avant avec la proposition telle que proposée, mais que pour ce qui est de la suggestion de M. Renaud, que ça devienne une nouvelle étude pour une autre année.

**Registraire :** C'est différent ça.

**Président d'assemblée :** Parce que comme de fait, il peut y avoir des effets pervers auquel on ne passe pas juste comme ça. Est-ce que ça va tout le monde parce qu'autrement M. Renaud vous avez le droit de faire une proposition d'amendement si vous voulez. Je ne veux pas vous enlever ce droit-là. Je n'étais pas sûr qu'est-ce que c'est que vous vouliez.

**Renaud :** J'ai presque tout compris du point de vue procédural. Oui si certains pourraient m'appuyer.

**Président d'assemblée :** Je n'ai pas compris ce que vous dites.

**Renaud :** Ça pourrait être pour l'année prochaine si c'est réaliste ou est-ce qu'un amendement est possible aujourd'hui?

**Président d'assemblée :** Il y a plusieurs personnes qui demandent la parole, je ne sais pas si c'est par rapport à ça, mais je vais tester. Numéro 23.

**Cabajsky :** Je suis d'accord avec la modification proposée, mais je me demande si ça ne peut pas se faire au niveau du plan de cours par exemple et si on ne peut pas en discuter un peu plus tard dans cette réunion ici d'aujourd'hui. On peut proposer une telle modification pour les plans de cours qu'on indique les valeurs de pourcentages, de lettres et puis la moyenne au niveau des plans de cours au lieu de procéder à un amendement aujourd'hui.

**Président d'assemblée :** Donc il y a un nouveau débat qui s'amorce, il y a plusieurs demandes d'intervention et donc je reviens à la charge, je vous demande si vous ne pensez pas que ça serait préférable de s'en tenir à ce qu'on a aujourd'hui devant nous de voter là-dessus pour que ça puisse être en vigueur dès l'automne et qu'on se donne le temps de réfléchir sur d'autres améliorations possibles. C'est ça que je vous suggère de faire, mais je dis à M. Renaud que s'il veut faire une proposition d'amendement, il a parfaitement le droit de le faire, mais il doit le dire. Je ne comprends pas exactement ce que vous voulez M. Renaud, voulez-vous faire une demande d'amendement ou non?

**Renaud :** Alors si j'ai bien compris, moi je suis pour l'acceptation de la proposition telle qu'elle est, mais je voudrais le plus tôt possible qu'on envisage cet ajout, cette troisième échelle, pas forcément dans les plans de cours, mais très visiblement un peu partout pour que notamment les professeurs aient toujours ça à l'esprit alors que ce n'est vraiment pas le cas en ce moment.

**Président d'assemblée :** Moi ce que je vous dis si vous voulez bien qu'on vote sur cette proposition, je vous donnerai la parole par après et vous pourrez faire une nouvelle proposition par rapport à un mandat que vous voudriez donner à quelqu'un d'autre. Numéro 14.

**Surette :** Quand je regarde les règlements universitaires actuels, dans le règlement 8.5, le point 8.5.1 nous donne ce tableau avec le A+ qui a le 4.3. Ce qu'on est en train d'ajouter, c'est le 8.5.3, c'est dans le même règlement, dans les règlements universitaires ça se suit. Donc pour moi, c'est très clair que l'échelle de conversion est là puis le 8.5.3 vient amener des précisions sur comment ça s'applique quand on parle d'évaluation. Pour moi c'est là, ça ne nous empêche absolument pas de le mettre dans nos plans de cours si on veut. Pour moi, les règlements sont clairs puis on peut l'appliquer facilement dans nos cours donc pour moi, ce n'est pas nécessaire d'avoir plus de précisions dans le règlement 8.5.3, on ferait juste répéter ce qui est deux points avant.

**Président d'assemblée :** Là vous êtes dans le deuxième débat, je vous demanderais maintenant, si je pouvais avoir votre collaboration, on pourrait voter sur cette proposition qu'on avait devant nous et on reviendra sur l'autre question pour décider si vous voulez mandater le comité ou le vice-recteur de vous pencher là-dessus. Est-ce que vous acceptez ce que je vous propose? Alors les personnes qui ont demandé la parole, si vous voulez juste être patientes, nous reviendrons sur cette question. Avez-vous d'autres questions par rapport à la proposition telle que vous l'avez sur la table? Si oui, levez la main. Là je vais aller au vote. On va voter. Je vais arrêter le vote et le vote est 33 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. Je reviens maintenant puis je donne la parole à M. Renaud.

**Renaud** : Je me posais la question comment formuler. J'ai cru comprendre que maintenant qu'on aurait enfin non pas 70 et quelques échelles, mais seulement deux, est-ce que ça ne serait pas donc forcément possible maintenant quelque chose qui n'était pas possible avant c'est-à-dire d'avoir l'échelle 4.3... J'ai dû être négligent parce que moi je l'ai vu très clairement.

**Président d'assemblée** : Je vous interromps, je pense que vous avez mal compris. Je ne pense pas que c'est le lieu ici de commencer un débat sur la deuxième question. Si vous voulez faire une proposition pour mandater quelqu'un d'étudier cette question, ça c'est recevable, sinon on arrête là parce qu'on ne va pas entreprendre un deuxième débat sur une question qui n'a pas été annoncée au Sénat. Y a-t-il une proposition à faire sur un mandat que vous voulez donner, un renvoi à un comité quelconque ou à quelqu'un? Sinon on va maintenant s'arrêter là. Numéro 26.

**Saint-Aubin** : Très brièvement. Juste parce que je tiens à mon idée d'avoir la moyenne et la taille du groupe sur le relevé de notes, dois-je en faire une proposition pour être certain que ça revienne au Sénat ou amicalement on se fit que ça va revenir.

**Secrétaire générale** : Ça été noté.

**Saint-Aubin** : Ça été noté, excellent.

**Président d'assemblée** : Oui, je pense que tout le monde est d'accord que le débat doit continuer là-dessus. Madame Guihur.

**Guihur** : Merci. J'aimerais ajouter à la demande de M. Saint-Aubin le fait qu'il y ait la taille de groupe dans le questionnement de cette réunion.

**Président d'assemblée** : La taille du groupe.

**Guihur** : La taille du groupe parce qu'être au-dessus de la moyenne dans un groupe de cinq ou être au-dessus de la moyenne dans un groupe de 50 fait partie d'une réflexion.

**Président d'assemblée** : Tout ça est noté donc les personnes qui feront l'étude auront accès à ces notes-là. Vous aviez autre chose à ajouter?

**Richard** : Juste rapidement, ce processus ici a été long et ça impliqué beaucoup de gens donc je veux juste remercier les sénateurs et la communauté universitaire parce que vous pouvez comprendre certains de ces processus ici sont très laborieux donc je veux tout simplement vous remercier.

**Président d'assemblée** : Merci. On va faire une pause de 15 minutes et on revient donc dans 15 minutes.

## PAUSE

### 10.2 Offre de la première année du baccalauréat en ingénierie au Campus de Shippagan

**Président d'assemblée** : Nous sommes rendus au point 10.2.

**VRER** : Merci monsieur le président. Donc on poursuit le rapport du Comité des programmes. Nous sommes au point 10.2, Offre de la première année du baccalauréat en ingénierie au Campus de Shippagan. Alors je vous invite à aller à la page 36 du document. La proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte d'offrir la première année du baccalauréat en ingénierie au campus de Shippagan. J'en fais la proposition.

**Président d'assemblée** : C'est un peu court. Le Sénat académique ne va pas offrir la première année. La première année du baccalauréat...

**VRER** : Accepte que la première année.

**Président d'assemblée** : Que la première année soit offerte au campus c'est ce que vous vouliez dire. C'est appuyé par Francis LeBlanc.

**VRER** : Alors vous avez sûrement remarqué à la page 41 qu'on a une lettre du doyen de la Faculté d'ingénierie qui appuie cette demande du campus de Shippagan. Maintenant il faut comprendre que les programmes d'ingénierie sont des programmes qui sont, comme on l'a vu tout à l'heure, soumis à un agrément puis il y a des exigences particulièrement strictes, par exemple, il faut que les membres du corps professoral soient ingénieurs ayant un permis en exercice. Alors le campus de Shippagan est tellement conscient de ça. Pour ce qui est de certains cours qui impliquent des laboratoires, il y a eu une entente à l'effet que les étudiantes et les étudiants vont pouvoir venir ici au campus de Moncton pour faire des laboratoires, ce n'est pas des laboratoires qui ont lieu de façon hebdomadaire, mais plutôt ça peut être une fois par année où il y a

une visite des lieux et puis des activités de laboratoire. Même chose pour ce qui est de la formation en santé/sécurité, bref, je pense que toutes les pièces du casse-tête sont mises ensembles et puis tout le monde est d'avis que c'est une excellente idée. D'ailleurs la première année en ingénierie consiste essentiellement en quatre cours d'ingénierie parce que les autres ce sont des cours en sciences et dans d'autres domaines. Alors si vous allez à la page 43, vous avez le formulaire CPR-10. Essentiellement, la seule chose qui chance c'est que vous voyez le lieu où est offert le programme, on ajoute une ligne pour spécifier Shippagan première année. Alors c'est ça.

**Président d'assemblée :** Y a-t-il des interventions? Non, donc je passe au vote maintenant. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 35 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

### 10.3 Reconfiguration du programme B. Mus.-B. Éd

**VRER :** Alors 10.3, Reconfiguration du programme bacc en musique, bacc en éducation. Alors je vous invite d'aller à la page 55 du document. Je lis le texte de la proposition : que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de baccalauréat en musique, baccalauréat en éducation.

**Président d'assemblée :** C'est appuyé par Mme Lisa Roy.

**VRER :** Alors peut-être en guise de préambule, mentionner le fait que le but ici de l'exercice c'est vraiment ce programme-là a pour but de deux choses, d'une part former des musiciens qui sont compétents, des musiciennes compétentes et d'autre part il faut aussi former des pédagogues de l'éducation musicale. Alors c'est important aussi de garder à l'esprit que dans cet exercice de reconfiguration des programmes du baccalauréat en éducation, il y a des particularités qui sont propres à ces programmes. D'abord je vous rappelle le fait qu'ici au Nouveau-Brunswick on a un système scolaire qui est inclusif donc ça implique de la formation qui traite de cette réalité. Bien sûr, vous savez qu'on a un milieu francophone de statut minoritaire donc ça nécessite des cours aussi qui vont adresser cette question et dans le cas plus particulièrement du bacc en musique, bacc éducation, il faut que la formation en enseignement soit très très large puisqu'ici on peut travailler de maternelle à 8, mais aussi de 9 à 12 alors les clientèles visées sont très très larges. C'est un programme qui est lourd, il ne faut pas se le cacher, on parle de 168 crédits. On est nettement au-delà de la limite de 150 crédits et des paramètres du régime pédagogique, mais faut savoir que le 168 crédits c'est un minimum exigé par le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. La formation fondamentale est très très lourde; on peut aller à la page 76 où vous voyez le CPR-2 donc le programme actuel versus le programme qui est proposé. Alors c'est ça, vous voyez aux pages 77-78 et ainsi de suite, la formation fondamentale qui est très lourde, en fait c'est 153 crédits de formation fondamentale. On a 73 crédits de formation à l'enseignement et 71 crédits pour les disciplines scolaires et dans ce 73 crédits, vous avez, je crois que c'est 56 crédits pour la formation en musique. Alors c'est ce que ça nous donne comme programme d'études. Il y a aussi des changements aux conditions de maintien, on peut aller à la page 86. Initialement, c'était spécifié que l'étudiant ou l'étudiante devait maintenir une moyenne pondérée de 1,5 à la session d'automne de la première année alors c'est majoré à 2. Vous avez aussi des changements sur lesquels j'attire votre attention au niveau des exigences linguistiques, on a reformulé le paragraphe qui réfère au fameux TCLF, le test de compétences langagières en français pour expliciter le fait que le test est obligatoire parce qu'à l'époque avant 2010, le test on devait le passer, mais pas nécessairement le réussir alors la nouvelle formulation est plus adaptée à la réalité. Alors je vais limiter mon propos à ça pour ce programme de bacc musique bacc éducation.

**Président d'assemblée :** Avez-vous des questions ou des interventions? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 34 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

### 10.4 Reconfiguration du programme B.E.P.-B. Éd. (Majeure en éducation physique)

**VRER :** Le point 10.4 alors on va à la page 93 du document. Il y a trois propositions concernant la reconfiguration du baccalauréat en éducation bacc éducation, majeure éducation physique. Alors je lis la première proposition : que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme B.E.P.-B. Éd (Majeure en éducation physique). Alors j'en fais la proposition.

**Président d'assemblée :** Appuyé par Marianne Cormier.

**VRER :** Les deux autres propositions sont étroitement liées à ça alors c'est difficile de les traiter indépendamment les unes des autres.

**Président d'assemblée :** C'est à vous à décider si vous voulez les combiner ou les faire une à la fois. On les fera une à la fois si vous voulez.

**VRER :** Allons-y une à la fois. Alors ici on parle de la reconfiguration du baccalauréat en éducation physique B. Éd, c'est un programme qui est profondément changé, il y a beaucoup beaucoup de modifications apportées. C'est un programme qui est lourd lui aussi, encore comme je viens de mentionner c'est 168 crédits, la formation fondamentale est de 153 crédits parce qu'on a d'un côté la formation à l'enseignement qu'il faut assurer, mais aussi la formation disciplinaire. Dans ce cas-ci on a 78 crédits pour la formation à l'enseignement et 75 crédits pour la formation disciplinaire. Aux pages 79 et suivantes vous avez le CPR-2 qui vous montre les changements. Alors pour survoler rapidement les changements, vous voyez dès la page 79 que les conditions d'admission sont changées. Actuellement c'est une condition B qui est exigée pour ce programme alors ce qui vous est proposé ce matin c'est d'avoir une condition C, donc une condition plus exigeante. Le rationnel derrière ça, si vous tournez les pages, vous allez voir qu'il y a plusieurs cours de kinésiologie, bien sûr, dans ce programme d'études qui sont des cours qui ont une composante scientifique non négligeable. En fait, je pense que le bacc en kiné a une condition D je crois, alors vous voyez le bacc en kiné a une condition D, ici on a plusieurs cours de kinésiologie pour un programme qui avait une condition B alors on majore un peu l'exigence à C. Il y a aussi plein de cours qui ont été modifiés, il y a 40 cours qui ont été créés, il y a 30 cours qui ont été abolis. Si on va à la page 130 du document, vous voyez des modifications aux conditions de maintien. Entre autres, on réfère à la réanimation cardiovasculaire et puis on réfère à la vérification du casier judiciaire, c'est de la reformulation qui a été faite par rapport à ce qui était là par le passé. Il y a beaucoup de cours qui ont été créés avec une cote EDAP, ça veut dire éducation physique/activité physique et des cours avec une cote EPED éducation physique/éducation. Si vous voulez voir le sommaire de ces cours-là vous pouvez aller à la page 125 où vous voyez une liste de 4 nouveaux cours d'éducation physique/éducation qui ont été créés et si vous allez à la page 123, vous allez voir une longue liste, il y a une trentaine de cours EDAP donc éducation physique/activité physique. Par le passé, c'était des cours de 3 crédits qui avaient un sigle différent, ça été scindé en plusieurs cours de 1 crédit qui sont accompagnés d'une heure de laboratoire. En bref, vraiment il y a eu un ménage qui a été fait dans ce programme d'études alors j'en profite pour parler de la deuxième recommandation qui consiste à créer le sigle EPED et le sigle EPAP alors ça réfère aux listes que je viens de vous présenter et la troisième recommandation qui réfère aux conditions de maintien dont on vient de parler. Alors je vais limiter mon propos à ça pour l'instant.

**Président d'assemblée :** Avez-vous des questions ou des interventions concernant la première proposition à la page 93? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 28 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

**VRER :** Alors toujours à la page 93, on a le texte de la deuxième proposition au milieu de la page : que le Sénat académique accepte la création des sigles EPAP éducation physique/activité physique ainsi que le sigle EPED qui est éducation physique/éducation.

**Président d'assemblée :** C'est toujours appuyé par Marianne Cormier. Avez-vous des questions ou interventions à ce sujet-là? On passe on vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 33 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

**VRER :** Et finalement au pied de la page 93, on a le texte de la troisième proposition : que le Sénat académique accepte la modification à la condition d'admission du programme B.E.P.-B. Éd. ainsi qu'elle passe de la condition B à la condition C et aux conditions de maintien.

**Président d'assemblée :** Et c'est toujours appuyé par Marianne Cormier. Avez-vous des questions? On passe au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 36 oui et 0 non donc adopté à l'unanimité. Merci.

### 10.5 Projet de règlement sur le plan de cours (1<sup>er</sup> cycle)

**VRER :** Alors 10.5 c'est le Projet de règlement sur le plan de cours. Vous avez le texte de la proposition à la page 139 : que le Sénat académique adopte le règlement 8.12 plan de cours.

**Président d'assemblée :** Appuyé par Étienne Dako.

**VRER :** Alors vous vous souviendrez qu'à la dernière réunion du Sénat académique, ce projet de règlement a été présenté et puis le Sénat avait exprimé, pas des préoccupations, mais avait fait des suggestions au Comité de programmes à l'effet que ça serait bien si les plans de cours étaient déposés au sein des départements pour qu'on puisse créer une banque de plans de cours et il avait aussi été proposé qu'on ajoute dans la liste des éléments retrouvés dans un plan de cours la question des normes linguistiques. Alors si on va à la page 143 du document, vous avez le nouveau règlement 8.12 tel qu'on le propose sur la base des commentaires reçus à la dernière réunion du Sénat donc page 143. La question de déposer les plans de cours au sein des départements, ce n'était pas vraiment approprié à notre avis puisque d'une part, il n'y a pas toujours cette structure qu'on appelle les départements selon les unités académiques. On peut aussi mentionner le fait que les départements ne sont pas toujours équipés d'un soutien administratif étoffé. Il y a eu beaucoup de roulement aussi au sein des départements alors ça nous apparaît plus prudent de mandater les facultés de créer cette banque de plans de cours puisque le support administratif est plus stable ici. Alors comme vous voyez à la page 143 le règlement 8.12, vous voyez en caractères gras « et remettre à la doyenne ou au doyen de la faculté ou du campus responsable du cours en début de chaque session ». Donc au lieu que ça soit

déposé au niveau d'un département, ça serait au niveau d'une faculté que ça se ferait et on a ajouté l'avant-dernière puce, la question des normes linguistiques aussi. Je vous rappelle le rationnel de ça, on a vu l'exemple tout à l'heure lorsqu'on a parlé de l'évaluation des programmes en ingénierie puis c'était la même chose pour plusieurs autres programmes qu'on a évalués par le passé, la question des plans de cours est toujours problématique puis vraiment l'idée ici, c'est d'assurer que les plans de cours contiennent un minimum d'informations pertinentes pour les étudiants. Bien sûr, rien n'empêche les membres du corps professoral d'avoir des informations plus spécifiques propres à leurs besoins à eux. Voilà.

**Président d'assemblée :** Avez-vous des questions ou interventions? Numéro 8.

**Mbarga :** Merci monsieur le président. Je suis accessoirement aussi président du Conseil de la langue française. Je voudrais dire toute mon appréciation et tout mon appui pour l'inclusion de la question des normes linguistiques dans les plans de cours parce que c'est vraiment un débat qu'on a eu depuis longtemps et à la dernière réunion du conseil, quand on a eu vent de cette inclusion, on a apprécié cette information et je voudrais faire part ici de cette satisfaction. J'en profite d'ailleurs aussi à l'endroit du VRER et de ses services, j'en profite pour donner notre appréciation également sur la liste des manuels qui a été rendue disponible. Il y a encore quelques petits travaux à faire là-dessus, mais l'essentiel est déjà fait. Merci monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Merci. Numéro 10.

**Pelletier :** Concernant le règlement 8.12, en fait c'est un dossier que j'ai discuté pas mal avec Firas puis le règlement 8.12 me paraît vraiment bien, par contre j'ai juste un petit commentaire à faire. Je pense que ça serait important de rester vague dans la première phrase quand on parle de production du plan de cours puis de comment on remet au doyen ou à la doyenne de la faculté. Je m'explique, mais je précise que ça me paraît adéquat, mais j'explique. C'est parce qu'aux pages 140 et 141, on explique un peu comment on envisage que ce système-là fonctionne et puis juste pour clarifier, je crois que l'initiative est excellente puis je crois qu'elle devrait être appuyée, mais par contre mon problème ou mon inquiétude c'est avec l'implémentation parce qu'on décrit un système, si j'ai bien compris, où les professeurs soumettraient au doyen de la faculté, probablement par format papier un plan de cours, ensuite les doyens feraient leur paperasse et achemineraient ça à quelqu'un qui serait assis et qui scannerait les documents avec ImageNow. Je pense que ça serait un petit peu se casser la tête puis je pense qu'il existe des meilleures solutions complètement informatisées puis c'est ce dont j'avais discuté avec Firas puis je pense que ça serait plus économique et peut-être avantageux pour tout le monde d'avoir par exemple un système complètement informatisé où on aurait un formulaire en ligne, par exemple le professeur remplirait tous les petits champs du formulaire, pourrait même sélectionner les manuels de cours, on aurait comme une liste qui serait peuplée avec des informations collectées par Amazon ou des trucs comme ça, juste un exemple. Puis ensuite ça pourrait être administré par le doyen des facultés de manière complètement électronique puis on pourrait générer automatiquement les PDF sans utiliser ImageNow; je ne sais pas si on est marié à cette solution-là encore, mais l'avantage de ce que je propose c'est que toutes ces nouvelles informations-là à toutes les fois qu'elles sont mises à jour elles pourraient diffusées automatiquement partout sur le site web de l'Université de Moncton. Je sais qu'il faudrait peut-être en parler avec la DGT, mais moi j'ai travaillé dans le domaine et je sais que c'est très peu dispendieux et ça serait très praticable comme solution puis je pourrais même le faire moi-même, pas pour être prétentieux. C'est un projet qui est très très réaliste. C'est ce que j'avais à faire comme commentaire.

**VRER :** Merci pour le commentaire. Je pense qu'on ne va pas spécifier ça dans un règlement, mais l'esprit est tout à fait pertinent.

**Président d'assemblée :** Pascal Robichaud.

**Registraire :** Pour ce qui est d'ImageNow, oui il y a bel et bien eu mariage, mariage consommé d'ailleurs. Donc je ne crois pas qu'il n'y aurait de divorce à l'amiable tout de suite, mais il reste que ce qu'on prévoit c'est que la plupart des professeurs soumettront leurs plans de cours de façon électronique, en fait probablement un document attaché à un courriel envoyé au décanat et que la solution permet automatiquement de verser ça avec indexation dans le système ce qui est une manipulation très facile à faire. Il y a des systèmes d'indexation qui sont automatiquement intégrés aussi donc on peut indexer par le sigle du cours, le nom du professeur, la session, etc., et il existe aussi une option de développer des formulaires électroniques qu'on nous dit dans un module d'ImageNow, on a l'intention d'aller dans cette direction-là. Donc l'important ici c'est de convenir de l'obligation de déposer et puis ensuite, il y a des moyens de s'entendre sur les mécanismes électroniques. L'avantage d'ImageNow c'est que toutes les facultés l'ont et sont habitués, l'utilisent et qu'il est relativement simple de créer tout simplement un nouvel inventaire à l'intérieur d'un système qui est déjà là. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci. Numéro 17.

**Coulibaly :** D'abord je suis un peu surpris de voir que ce document est mis là en circulation. Ça fait 14 ans que je suis là à l'École de foresterie et 14 ans où chaque session, nos plans de cours ont été déposés automatiquement au bureau du doyen. C'était systématique donc je suis surpris de voir qu'on le demande, je pensais que c'était la norme partout. Autre chose, ça serait peut-être un amendement que je proposerais



parce que dans le règlement 8.12 plan de cours, c'est marqué que tout professeur doit présenter ou déposer en début de chaque session son plan de cours et à la fin, tout étudiant ou toute étudiante qui croit avoir reçu un plan de cours non conforme peut le signaler à la doyenne ou au doyen responsable du cours; ce serait bon de mettre le délai en début de session aussi parce que sinon, ça laisse une ouverture qu'on s'y retrouve pratiquement à la fin de session et que les réclamations reviennent porter sur un plan de cours alors que s'il y a des amendements à apporter à un plan de cours par les étudiants, c'est bien sûr en début de session. Donc je pense qu'il faut quand même ajouter la période à laquelle les étudiants ont ce droit-là. Merci.

**Président d'assemblée :** Et qu'est-ce que vous aviez envisagé?

**Coulibaly :** Bien moi je mettrais en début de session ou avant, on a une date limite pour le choix d'abandon de cours sans pénalité, on pourrait peut-être mettre cette date à laquelle les étudiants devraient, s'il y a des modifications qu'ils souhaitent ou s'ils voient qu'un plan de cours n'est pas conforme à tout ce qui a été mis ici, qu'on le signale en début et non qu'on attende à la fin de la session.

**Président d'assemblée :** C'est juste qu'en début de session c'est vague, ce n'est pas applicable, on ne peut pas savoir.

**Coulibaly :** C'est-à-dire que je propose que ce soit la même date que celle qu'on a déjà dans les règlements universitaires qui concerne la date limite d'abandon d'un cours sans qu'il y ait de préjudice. Ça, on l'a dans le calendrier universitaire donc on pourrait regarder cette date-là.

**Président d'assemblée :** Est-ce que c'est un amendement que vous voulez proposer?

**Coulibaly :** Oui, j'en fais un amendement.

**Président d'assemblée :** Donc c'est proposé comme amendement par M. Coulibaly. Appuyé par M. Hector Adégbidi. Est-ce qu'on peut avoir le texte exactement de ce que vous voulez proposer?

**Secrétaire générale :** À la page 143, règlement 8.12 plan de cours, la dernière phrase : toute étudiante ou tout étudiant qui croit avoir reçu un plan de cours non conforme peut le signaler à la doyenne ou au doyen responsable du cours avant la date limite d'abandon du cours.

**VRER :** Sans pénalité.

**Secrétaire générale :** Sans pénalité.

**Président d'assemblée :** Sans pénalité pour qui? Ah, au sujet de la date. Je pensais qu'il n'était pas pénalisé parce qu'il avait averti. Non, je comprends. On va reformuler ça.

**Secrétaire générale :** Ça serait sans pénalité entre parenthèses.

**Président d'assemblée :** Voulez-vous répéter l'amendement?

**Secrétaire générale :** Avec la date limite d'abandon du cours sans mention au dossier.

**Président d'assemblée :** Avant.

**Secrétaire générale :** Avant la date limite d'abandon du cours sans mention au dossier.

**Président d'assemblée :** Là vous avez la proposition, c'est bien ça M. Coulibaly? Numéro 26 sur l'amendement.

**Saint-Aubin :** Ce n'est pas sur l'amendement.

**Président d'assemblée :** Vous reviendrez à la charge, je vais vous fermer pour le moment. Numéro 10.

**Pelletier :** J'aimerais juste réfléchir un peu et questionner la pertinence de l'amendement parce que moi je me demande s'il existe une aberration puis s'il est remarqué après la date limite ça demeure une aberration puis en quoi est-ce que, qu'est-ce qui va changer si on le remarque avant ou après? Quelle est la procédure, c'est ma question.

**Président d'assemblée :** M. Coulibaly, voulez-vous répondre?

**Coulibaly :** C'est parce qu'on n'accuse pas les étudiants, ici on est dans un jeu de bonne foi. Un plan de cours c'est la responsabilité du professeur, c'est comme un genre de contrat entre les professeurs et les étudiants. Donc c'est en début de ce contrat-là qu'il faut signaler s'il y a un manquement et qu'on n'attende pas à la fin de la session et que ça devienne comme un objet de chantage par rapport aux professeurs parce

que peut-être qu'en cours de route il y aurait eu d'autres choses qui serait survenu. Donc je me dis qu'on s'entend dès le début sur ce plan de cours. Vous avez la responsabilité de vous assurer que ça répond à ces critères, le professeur bien sûr est tenu de respecter le règlement 8.12 parce qu'il appartient à une structure donc il ne peut pas déroger à cette obligation-là, mais néanmoins, l'étudiant aussi il faudrait qu'il y ait votre part des responsabilités, c'est de vous assurer que vous avez bien lu le plan de cours parce qu'il arrive des fois où un étudiant vient pour faire des revendications ou discuter de quelque chose n'ayant même pas lu ce qui est dans le plan de cours, vous voyez? Donc c'est important que les étudiants soient responsabilisés par rapport au contenu du plan de cours. C'est là que je mets juste cette date limite sinon ça laisse une ouverture.

**Président d'assemblée :** Est-ce que ça va, M. Pelletier?

**Pelletier :** J'ai un commentaire pour répondre à ça. Vous abordez un peu la notion de contrat puis là je comprends mieux qu'est-ce que vous voulez entendre par ça. Par contre, si on remarque une aberration après la date limite ça reste quand même une aberration donc moi je propose que si on accepte l'amendement, il faudrait aussi inclure un mécanisme pour après la date limite. Par exemple, si on remarque une aberration après la date limite, il faudrait que l'aberration soit corrigée pour la session suivante.

**Président d'assemblée :** Je voudrais d'abord corriger, en parlant de contrat c'est par analogie évidemment, ce n'est pas un véritable contrat en bonne et due forme, il ne faut pas entrer dans ces considérations-là, mais je comprends que le règlement empêche que d'autres choses se passent pendant le semestre. Si je comprends bien, le but de ceci, c'est de s'assurer que ça soit très clair entre l'étudiant et le professeur qu'est-ce que c'est qu'il doit recevoir comme enseignement et qu'il va être évalué là-dessus. Maintenant, évidemment, s'il y a des erreurs dans le plan de cours qu'on constate en cours de route, c'est évident que... Moi je ne vois pas ça comme empêchement, mais si quelqu'un le voit comme empêchement, si vous voulez faire d'autres amendements vous pouvez. Je vous laisse y réfléchir pour le moment. Numéro 25.

**Chetouane :** Autour de cette question d'amendement-là, j'ai une question c'est qu'en relisant la dernière ligne de plus que la date limite, on dit non-conforme, c'est-à-dire avoir reçu un plan de cours non conforme. Cette notion de non-conformité d'un plan de cours, est-ce que c'est vis-à-vis les éléments ci-dessus, ça veut dire qu'ils ne sont même pas numérotés 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11, ces 11 points-là, alors qu'au début de la liste, ça dit doit comporter au moins les éléments suivants. C'est la base, c'est comme au moins. Ça veut dire le syllabus, le moins étoffé, il doit avoir au moins ces éléments-là. Non conforme est-ce que c'est vis-à-vis de la non-contenance d'aucun de ces points ou bien d'un certain nombre de points inférieur à cette liste de 11, cette notion de non-conformité est un peu vague.

**Président d'assemblée :** Ce n'est pas une question que vous posez, c'est un commentaire vous faites.

**Chetouane :** La non-conformité d'un syllabus...

**VRER :** De la façon dont je vois le règlement la conformité c'est telle qu'elle est spécifiée ici, c'est-à-dire la liste des puces, ça c'est la conformité minimale alors c'est ce à quoi on réfère à la conformité.

**Chetouane :** Ça veut dire un plan de cours qui n'est pas conforme.

**VRER :** Il n'y a pas au minimum ces informations-là.

**Chetouane :** Un plan de cours qui est sur le point d'être signalé, c'est un plan de cours qui ne comporte pas tous ces éléments.

**VRER :** C'est ça, qui ne comporte pas au minimum ces éléments-là.

**Chetouane :** D'accord, merci.

**Président d'assemblée :** Ensuite numéro 4, Pascal Robichaud.

**Registraire :** Juste pour une précision afin qu'on se comprenne bien par rapport à l'impact associé au règlement et calendrier et tout ça. On parle ici de la date limite sans mention au dossier. C'est une date qui est relativement tôt dans la session. Si je vous donne par exemple à l'automne 2016, les cours commençaient le 6 septembre, la date limite sans mention c'était le 16, dix jours ouvrables plus tard, c'est ce que les règlements prévoient, c'est dix jours ouvrables après le début des cours. Pas tous les cours ne commencent le 6 septembre, dans certains cas les étudiants auraient seulement reçu un cours avant de devoir signifier que leur plan de cours est non-conforme. Ce n'est pas beaucoup de temps, il faut que l'étudiant comprenne que ce qu'il est en train de voir dans les objectifs généraux et spécifiques dans le plan de cours, que ça ne reflète pas véritablement l'enseignement qu'il y a dans le cours par exemple. Et là, il faudrait peut-être se poser la question un peu sur le délai, il y a une deuxième date d'abandon qui est la date d'abandon sans échec qui est le 31 octobre qui est beaucoup plus loin et la question qui se pose c'est est-ce qu'on choisit la bonne date d'abandon en tant que telle. L'autre question c'est par rapport à l'interaction entre le règlement-ci et le règlement sur la révision de la note finale. L'étudiante ou l'étudiant, par exemple, peut invoquer dans la

révision de note finale, entre autres, que dans la correction qu'il a eue en bout de ligne n'est pas conforme à ce qui était convenu dans le plan de cours et de l'enseignement qu'il y a eu durant la session. Si l'étudiant relève à ce moment-là quelque chose qui est non-conforme dans le plan de cours, c'est après la date limite d'abandon, est-ce que c'est toujours acceptable en révision d'une note finale ou est-ce qu'on préclut que l'on puisse utiliser des défauts de plan de cours pour se défendre. Voilà.

**Président d'assemblée :** Numéro 10.

**Pelletier :** Merci pour le bon point, en fait j'ai un commentaire. Je maintiens un peu ma position parce que je reconnais qu'il y a le principe de bonne foi, mais ça va dans les deux sens aussi. On protège le professeur en disant faut qu'on ait une date limite avant la révision du plan de cours, disons s'il y a non-conformité, mais je pense qu'il faudrait aussi protéger l'étudiant juste par souci mécanistique dans le règlement puis de prévoir un mécanisme après la date limite ou bien simplement d'oublier la notion de date limite. Je pense que ça serait important de protéger à la fois le professeur et l'étudiant.

**Président d'assemblée :** Je vous rappelle qu'on est en train de discuter de l'amendement juste sur la dernière phrase et qu'il ne s'agit pas ici de donner un droit à l'étudiant de faire l'évaluation du cours. On parle du plan de cours, le plan de cours étant distribué à la première séance. C'est pour ça, si j'ai bien compris M. Coulibaly, il avait dit au départ au début de la session, c'est-à-dire vous recevez le plan de cours puis si ça ne va pas, vous le signalez. Je voulais juste être sûr que tout le monde comprend de quoi on parle parce que je crains que vous soyez en train de tomber, même M. Robichaud, dans une espèce de phase subséquente qui est d'évaluer, voir si le professeur est en train de bien remplir sa charge. Soyez sûr que vos interventions traitent de cet amendement qui est l'ajout à la dernière phrase. D'accord? Numéro 20.

**Dako :** Je ne vois vraiment pas la pertinence de la dernière phrase parce que comme le professeur Coulibaly l'a dit, on dépose les plans de cours systématiquement au département et puis à la première séance avec les étudiants, on prend au moins une demi-heure pour passer en revue le plan de cours. On pose des questions aux étudiants, qu'est-ce que vous en pensez, est-ce que vous êtes corrects avec tout ce qui a été décidé ici, toutes les propositions qui sont faites. J'ai comme l'impression qu'on est en train de chercher toutes sortes de choses ici parce que je trouve que cette dernière phrase devrait être complètement enlevée parce qu'on dit toute étudiante tout étudiant qui croit avoir reçu un plan de cours non conforme peut signaler à la doyenne ou au doyen responsable. Je trouve qu'on cherche pas mal de choses ici alors qu'une copie est déjà déposée au décanat et on explique le plan de cours aux étudiants. On cherche quoi ici? On est dans une institution d'enseignement et de formation, on prend le temps d'expliquer aux étudiants voilà ce que le plan de cours vous propose, est-ce que vous avez des éléments à ajouter? S'ils s'en vont le lendemain ou la semaine prochaine ils viennent pour des amendements même, ce sont des choses qui peuvent se discuter, mais mettre ça non conforme, ça laisse trop de portes ouvertes et en plus dans la liste qui a été donnée au 8.12, le dernier point dit tout autre élément que le professeur juge pertinent parce qu'on est dans un domaine pédagogique ici c'est pertinent pour la formation des étudiants il y a des éléments qu'il peut ajouter. Est-ce que c'est cela qu'on appelle non conforme? Moi je trouve que la non-conformité ici ouvre trop de portes et peut créer toutes sortes de problèmes après. Cette dernière-là phrase devrait être enlevée, je trouve que c'est trop dangereux.

**Président d'assemblée :** Question procédurale. Je vous rappelle le débat actuel c'est sur l'amendement. L'amendement est de M. Coulibaly puis tout ce que l'amendement demande c'est qu'on mette une date limite.

**Secrétaire générale :** Avant la date limite l'abandon du cours.

**Président d'assemblée :** Si peu importe ce qui arrive de cet amendement, qu'il soit reçu ou qu'il soit rejeté, vous pouvez revenir à la charge après et faire un nouvel amendement qui est de retirer la dernière phrase entièrement, mais pour le moment, ce n'est pas ça le débat. Le débat ne porte pas sur toute la phrase, il porte juste sur la question du délai, savoir si on doit mettre un délai ou on ne doit pas mettre un délai, est-ce que vous comprenez? Ensuite, vous reviendrez à la charge si vous voulez enlever la dernière phrase, ça, je respecte entièrement votre opinion là-dessus. Je vous demanderais de vous en tenir à l'amendement qui est de savoir si on doit mettre un délai ou non, d'ajouter un délai dans cette dernière phrase. Donc numéro 9.

**Salti :** Moi, par principe, je me pose la question sur le fait de mettre une date limite. Moi, sincèrement, je trouve que c'est absurde parce que c'est comme si on est en train de légitimer la non-conformité, si elle existe, après un certain délai. Donc je pense que ce n'est pas vraiment pertinent de mettre une date limite parce que s'il y a une non-conformité, elle reste une non-conformité.

**Président d'assemblée :** C'est ça, ça c'est une intervention qui concerne l'amendement, merci. Y a-t-il d'autres interventions sur l'amendement s'il vous plaît. Numéro 14.

**Surette :** Moi j'ai tendance à être d'accord avec le dernier intervenant. Je pense que de mettre une date limite aussi rapide que ça parce qu'on parle de deux semaines après le début des cours et on ne parle pas de deux semaines après le début du cours, ça veut dire que ça enlève aussi la possibilité d'échanger avec le professeur ou la professeure pour pouvoir améliorer le plan de cours donc on va tout de suite au doyen sans

passer par celui ou celle qui est responsable du cours. Il me semble que dans la bonne foi d'une entente que cette date limite là est trop rapide.

**Président d'assemblée :** Y a-t-il d'autres interventions sur la question du délai ou l'opportunité de mettre un délai? Numéro 17.

**Coulibaly :** En réalité, cette histoire des dates, je la trouve encore pertinente et je réitère ma proposition.

**Président d'assemblée :** Juste un instant M. Coulibaly, je vais voir s'il y a d'autres interventions et là je vous donnerai le dernier mot, d'accord? Numéro 15.

**Clarisse :** Il me semble qu'au dernier Sénat j'ai demandé au SACE de fournir un document type pour les plans de cours, je réitère ma demande, je pense que c'est en cours de préparation, mais s'il y a un document type qui est préparé pour les plans de cours avec la plupart des éléments qui sont présents comme les normes linguistiques, comme une case où faut remplir les objectifs généraux ici, les documents des plans de cours seront de facto conformes puisque les professeurs auront rempli ça et il n'y aura pas de lieu à contester que ça soit conforme ou non puisque tous les éléments qui sont inclus dans cette liste 8.12 seront présents. Donc on met un débat là où il n'y a pas lieu d'être à savoir est-ce c'est conforme ou non parce que si on a un document uniformisé pour tout le monde, ça sera de facto conforme. Donc je ne vois pas l'intérêt d'avoir une date ou non si on utilise un document uniforme.

**Président d'assemblée :** Encore une fois, cette remarque-là concerne le début de la phrase et non pas l'amendement. Y a-t-il d'autres interventions à faire avant de donner le dernier mot à M. Coulibaly sur l'amendement. Alors M. Coulibaly, dites ce que vous avez à dire.

**Coulibaly :** En fait, comme je dis, la motivation en arrière est tout simple, c'est qu'en début de session, le professeur doit remettre un plan de cours à la doyenne ou au doyen. Les étudiants reçoivent le plan de cours dès la première session de cours. On échange, on discute, on l'a tout le temps fait puis là on a ajouté une dernière phrase, mais ce plan de cours est donné à des étudiants. Ils échangent avec le professeur en classe, ils ont le temps de pouvoir regarder le plan de cours. Je veux m'assurer moi, en tant que professeur, que le plan de cours qui va être notre ligne de travail durant toute la session, ce plan a été lu et compris par l'ensemble des étudiants donc je ne veux pas attendre à la fin de la session qu'on vienne me dire on aurait dû faire ceci, on aurait dû faire cela, c'est pour ça que ce délai de rigueur, excusez-moi les étudiants, c'est une sorte de principe pour vous rappeler que oui, vous devez quand même revenir là-dessus si vous voyez quelque chose qui n'est pas conforme et à la lumière de ce que nous a dit le registraire, je suis d'accord que la date de 10 jours elle est très proche, on peut la reculer, il a donné, je pense, trois dates, mais rien ne nous empêche d'aller la date qui serait la plus éloignée possible. Donc je propose que oui, on tienne compte du délai et que cette date-là soit la date qui permettrait aux étudiants la date d'abandon sans échec et donc cette date pourrait permettre à ces étudiants; un plan de cours c'est juste quelques pages donc ça se lit très bien puis s'il y a des échanges, on vient voir le professeur, on discute, mais si on le laisse, le professeur considère que c'est un acquis pour tout le monde et il continue son cours donc personne ne veut venir à la fin de la session se voir reprocher bien ton plan de cours il avait ci, il avait ça, non, c'est dès le début que je veux le savoir.

**Président d'assemblée :** Merci. Donc ça clôt le débat parce que j'avais dit que c'était le dernier mot. J'aimerais rappeler qu'est-ce qu'est l'amendement.

**Secrétaire générale :** On ajoute après le mot cours « avant la date limite d'abandon du cours sans mention au dossier ».

**Président d'assemblée :** Voilà, ça c'est l'amendement. On va maintenant passer au vote sur l'amendement. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote, c'est 12 oui et 21 non donc c'est rejeté. Merci. On revient à la phrase telle qu'elle est devant vous. Si vous avez d'autres amendements à faire, c'est le temps de le faire, sinon on va passer au vote sur la proposition. Numéro 26.

**Saint-Aubin :** C'est juste une question quant à la première phrase du nouveau règlement 8.12, on dit tout membre du corps professoral doit produire. Est-ce que cette définition-là inclut de facto les chargés de cours?

**Président d'assemblée :** Madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** C'est une excellente question. Hier, il y a des gens autour de cette table ici qui se sont posé la même question. Si on voulait être plus précis, on pourrait dire le corps professoral et enseignants qui est très inclusif, mais le corps professoral habituellement réfère aux professeurs, professeures.

**Saint-Aubin :** Exactement. Moi je ne voudrais pas que ça se limite aux professeurs donc je voudrais que ça soit le corps professoral et enseignants, si tout le monde est d'accord on peut le faire à l'amiable, sinon j'en fais une proposition d'amendement.

**Président d'assemblée :** Faites-le donc, faites une proposition d'amendement. Donc vous ajoutez les mots?

**Saint-Aubin :** Du corps professoral et enseignants.

**Président d'assemblée :** Est-ce que c'est corps enseignant ou et les enseignants?

**Saint-Aubin :** Et enseignants.

**Président d'assemblée :** T'as compris toi? Moi, ce n'est pas clair. Enseignant est-il un adjectif?

**Saint-Aubin :** Je veux juste une formulation qui inclut tout le monde.

**Président d'assemblée :** Donc c'est le corps enseignant. Le corps professoral et le corps enseignant, d'accord. Est-ce que c'est appuyé cet amendement? Appuyé par Lisa Roy. Sur cet amendement, juste l'amendement, ajouter les mots « et enseignant ». Avez-vous des interventions? Donc je vais passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 35 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. Numéro 14.

**Surette :** J'aimerais proposer un autre amendement qu'on ajoute dans la liste des éléments obligatoires un rappel au barème.

**Président d'assemblée :** Qu'est-ce que vous voulez dire un rappel au barème?

**Surette :** Le barème de notation, il n'est pas dans la liste. On parle de la pondération des évaluations, des critères, mais on ne parle pas du barème alors qu'on fait un rappel des règlements de la fraude des normes linguistiques on devrait faire un rappel aux règlements du barème.

**Président d'assemblée :** Alors proposé par Mme Surette, est-ce que c'est appuyé? Appuyé par M. Pelletier. Sur cet amendement d'ajouter ce point-là, avez-vous des interventions? Donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 30 oui et 1 non donc c'est adopté à la majorité. Merci. Avez-vous d'autres interventions? Numéro 25.

**Chetouane :** Moi je reviens aux deux dernières lignes, toute étudiante ou tout étudiant qui croit avoir reçu un plan de cours, etc., donc je veux proposer un amendement, je vais vous le citer tout de suite, mais avant la philosophie est la suivante. C'est que premièrement, pour ne pas mettre en préjudice la relation étudiant-prof dans l'enseignement de la classe et pour démarrer l'année du bon point aussi et pour ne pas déranger le professeur ou l'enseignant, moi je propose d'enlever, premièrement il y a une série de petits amendements ici, qui croit avoir reçu, toute étudiante ou tout étudiant qui croit avoir reçu un plan de cours non conforme peut le signaler à la doyenne, pourquoi le doyen ou à la doyenne avant le prof. On peut le signaler au prof aussi donc c'est pour un peu améliorer aussi les relations je veux dire prof-étudiant. Pourquoi, si moi je suis un étudiant et je crois par erreur que j'ai reçu, ma croyance est erronée et puis après je vais voir un doyen pour lui signaler un professeur, ça devient un peu une atmosphère.

**Président d'assemblée :** Quel est votre amendement exactement?

**Chetouane :** Voilà, l'amendement est le suivant, c'est de balayer les deux dernières lignes.

**Président d'assemblée :** Donc vous demandez de supprimer la dernière phrase.

**Chetouane :** Voilà.

**Président d'assemblée :** Est-ce que c'est appuyé par quelqu'un? C'est appuyé par Étienne Dako. Est-ce que vous avez des commentaires ou questions à ce sujet-là? Numéro 10.

**Pelletier :** J'aime beaucoup la philosophie derrière l'idée et en fait j'aime beaucoup l'idée jusqu'à ce qu'on propose d'enlever les deux dernières lignes. Je crois que la dernière ligne a quand même une certaine importance même malgré le point qu'a souligné Olivier Clarisse. En principe, avec l'uniformisation des plans de cours, tous les plans de cours devraient être conformes, mais par contre, ça prévoit quand même un mécanisme d'appel si jamais, parce qu'on sait tous qu'il y a toujours des erreurs qui se glissent partout. Donc ça prévoit quand même un mécanisme formel par lequel on dirige l'étudiant vers la bonne place. Donc moi, je m'oppose à l'idée d'enlever les deux lignes. Je pourrais peut-être faire un amendement par après pour donner une autre solution.

**Président d'assemblée :** D'accord. Numéro 20.

**Dako :** J'ai appuyé la proposition parce que je l'ai dit au départ, mais étant donné qu'on était dans un amendement, vous m'aviez dit d'attendre. J'estime pertinemment que cette partie n'a rien à voir ici. On est dans une institution universitaire. Quand on donne un plan de cours aux étudiants, si jamais il y a eu une

erreur, l'étudiant peut dire, il peut revenir voir son prof et dire monsieur, ce que vous m'avez donné ce n'est pas ce que vous avez donné à tous les autres étudiants. Il me semble qu'on est dans une formation, on est en train de dire oh, il y a rien qui n'est pas conforme on va faire ceci. Je trouve que ces deux dernières lignes-là vraiment, ça n'a pas sa raison d'être. C'est vraiment fouiller dans la poubelle qu'on est en train de faire. On a une relation vraiment très dynamique avec les étudiants, écoutez, gardons cette relation-là propre. On est en train de dire si on n'a pas déposé, il y a un petit problème qui peut se poser, je trouve qu'on fouille un peu trop ici. Moi c'est la raison pour laquelle j'ai appuyé la proposition de l'amendement de mon collègue.

**Président d'assemblée :** D'accord. Numéro 5.

**Dubois :** Moi je suis en désaccord avec l'amendement et je suis en désaccord également avec la phrase initiale. Je trouve qu'elle va à l'encontre d'un principe qui est sous-jacent à tout le règlement universitaire qui est la responsabilité de l'étudiant d'entamer une conversation avec son prof, que ce soit dans le cas d'une révision de notes ou dans le cas d'une question d'assiduité, il doit entamer en premier lieu une conversation avec le prof avant d'aller au prochain échelon. Donc je vais voter contre l'amendement et je vais voter contre la proposition, mais je ferais peut-être dans le même sens que mon collègue Pelletier, faire une proposition pour que ça soit respectueux du principe qui est sous-jacent au règlement universitaire.

**Président d'assemblée :** Je vous rappelle que si vous votez pour enlever la dernière phrase, il n'y a plus moyen de la modifier par après. Vous comprenez ça? Numéro 4.

**Registraire :** Simplement pour clarifier une couple de choses. De un, il n'est pas d'une pratique généralisée et systémique dans toutes les unités académiques automatiquement que l'on dépose son plan de cours à l'unité ou au doyen. Certaines unités le font à leur propre gré, certaines facultés même le font à leur propre gré, mais ce n'est pas nécessairement une pratique généralisée. Il y a beaucoup encore d'endroits à l'université où on ne dépose absolument rien d'une part. De deux, il y a à chaque session un certain nombre de cas de cours sans plan de cours à l'université. Pour l'avoir vécu moi-même ayant récemment pris des cours à l'université, j'ai eu des plans de cours d'un paragraphe qui était la description au répertoire. Donc il y a des manquements, ce qu'on veut dire c'est qu'il y a des manquements. La pratique générale est très correcte, mais il y a quand même quelques manquements que ce règlement-ci vise à corriger. Sur la question de la phrase en tant que telle, dans la rédaction des règlements universitaires, nous voulons toujours nous assurer que l'étudiant ait des recours et il y a une certaine équité procédurale même dans cette notion-là qui faille qu'on puisse demander une révision des décisions. C'est pour ça que cette dernière phrase-là est là et il n'était pas évident pour nous d'identifier d'emblée quelle serait la conséquence de ne pas produire un plan de cours pour le professeur. On ne voulait pas être punitif non plus dans la dynamique, il nous paraissait normal que ça soit au décanat qu'on aille amener une doléance lorsqu'on en a une à cet effet-là. Pour rédiger ceci, on s'est fié sur des règlements d'autres universités qui ont des règlements similaires pour voir que la norme dans les autres universités c'était de renvoyer la question au décanat pour une révision de plan de cours lorsque la question était soulevée par l'étudiant. Merci.

**Président d'assemblée :** Numéro 11.

**Belliveau :** J'aimerais juste souligner que pour un étudiant de 1<sup>er</sup> cycle peut-être de première année, si on n'a pas cette phrase-là dans le répertoire, ils ne vont peut-être pas savoir c'est quoi la procédure d'aller pour prendre un recours s'il y a un manque dans un plan de cours alors je pense que c'est important d'avoir cette phrase-là pour décrire le type de processus pour un étudiant qui juge que peut-être il y a une erreur dans le plan de cours.

**Président d'assemblée :** Merci. Vous avez entendu l'amendement qui est de supprimer la dernière phrase. Numéro 28 ça porte toujours sur l'amendement?

**Renaud :** Oui. Je ne suis pas pour l'amendement, mais je serais pour la phrase modifiée et donc ma question est la suivante : est-ce qu'il y a une phrase ailleurs dans le coin qui indique que les étudiants sont invités à réagir éventuellement à discuter avec le professeur concernant le plan de cours en classe? Ça va de soi, c'est ce qui arrive en général, mais ça devrait être écrit si on veut formaliser les choses et officialiser les choses, avoir cette phrase-là pour les étudiants, il faudrait aussi qu'ils sachent parce que peut-être ils pourraient ne pas le savoir que c'est un contrat, entre guillemets, qui suppose une entente d'abord entre le prof et l'étudiant et donc ils sont invités, ça pourrait être écrit noir sur blanc, à réagir lors de la première séance lorsque le plan de cours est présenté.

**Président d'assemblée :** Donc la question, si je la comprends bien, c'est que vous voulez savoir si quelque part dans le règlement ou dans le papier de l'université, il y a moyen pour l'étudiant de savoir qu'est-ce qu'il doit faire quand il est insatisfait le fait qu'il doit, comme dit Mme Dubois, s'adresser à son prof d'abord. Y a-t-il quelqu'un qui veut répondre à ça?

**VRER :** Ce n'est pas dans le règlement 8.12 c'est certain, mais je ne crois pas que ce soit nulle part dans les règlements.

**Président d'assemblée :** Donc si c'est quelque chose qui doit être corrigé M. Renaud, il faudrait que ça soit dans une autre proposition. Pour le moment, on va s'en tenir à la question des plans de cours. Numéro 8.

**Mbarga :** Merci monsieur le président. Il est dit, il est stipulé dans ce chapitre règlement 8.12 que l'on remet à la doyenne ou au doyen de la faculté le plan de cours, mais il n'est pas dit quel est le rôle de la doyenne. Est-ce que c'est juste un bureau de poste ou...

**Président d'assemblée :** Là, vous n'êtes pas en train de discuter de l'amendement. L'amendement s'est perdu comme la dernière fois.

**Mbarga :** Le problème c'est que, la conséquence c'est que si le doyen ou la doyenne n'est juste qu'un bureau de poste, je ne vois pas pourquoi est-ce qu'on va se plaindre à elle ou à lui.

**Président d'assemblée :** Vous pouvez l'expliquer, mais ça dit ici remettre au doyen ou à la doyenne. La question c'est de savoir si le doyen doit faire autre chose...

**Mbarga :** Qu'est-ce que le doyen ou la doyenne fait?

**Registraire :** Le doyen ne va pas réviser la conformité des plans de cours à moins qu'il y ait quelqu'un qui souligne une préoccupation. À ce moment-là effectivement, il pourra regarder spécifiquement ce plan de cours-là pour voir si oui ou non la préoccupation est légitime, tout simplement.

**Président d'assemblée :** Est-ce que ça répond à votre question? Ça, c'est l'interprétation du début, c'est le plan de cours est remis au doyen, mais il n'y a pas de révision qui est faite par le doyen à ce stade-là. C'est ça la question que vous posiez?

**Mbarga :** Oui. Je ne suis pas encore tout à fait satisfait. On aurait pu dire qu'on doit déposer quelque chose comme ça, le plan de cours auprès de la doyenne ou du doyen. Remettre, c'est juste...

**Président d'assemblée :** Alors peut-être que vous pourrez revenir en charge après et faire un amendement pour remplacer remettre par déposer si vous y tenez, d'accord? Donc sur l'amendement qui est de supprimer la dernière phrase maintenant, on va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote. C'est 9 oui et 24 non donc c'est rejeté et la phrase va rester. Maintenant y a-t-il d'autres commentaires ou demandes d'amendement? Numéro 15.

**Clarisse :** J'ai bien aimé les interventions précédentes du sénateur Renaud et du sénateur Mbarga et j'aurais une proposition d'amendement sur cette dernière phrase qui pourrait, à mon sens, satisfaire et les étudiants et les professeurs parce que je pense qu'il est important que la discussion soit d'abord initiée avec le professeur et ensuite que ça aille plus loin. Alors la proposition d'amendement se lirait comme suit : toute étudiante ou tout étudiant qui croit avoir reçu un plan de cours non conforme peut en discuter en premier lieu avec le responsable du cours et le signaler, si besoin, à la doyenne ou doyen qui veillera aux modifications nécessaires.

**Président d'assemblée :** La secrétaire générale va noter ça et on va la répéter.

**Clarisse :** En discuter en premier lieu avec le responsable du cours. C'est très bien, doit en discuter d'abord en premier lieu avec le responsable du cours et le signaler, si besoin, à la doyenne ou au doyen qui veillera aux modifications nécessaires.

**Président d'assemblée :** Je demande à la secrétaire générale de relire ce qu'elle a entendu.

**Secrétaire générale :** La phrase se lirait comme suit : toute étudiante ou tout étudiant qui croit avoir reçu un plan de cours non conforme doit le signaler au responsable du cours et le signaler, si besoin, à la doyenne ou le doyen qui veillera aux modifications nécessaires.

**Président d'assemblée :** C'est bien ça vous avez dit où vous voulez le corriger?

**Clarisse :** J'aimerais bien que ce soit de « au lieu de le signaler » c'est « d'en discuter » ici et j'aimerais de changer à la place « nécessaires » à la fin par « éventuelles » plus que c'est des \_\_\_ quoi. Et ma voisine me reprend justement sur la féminisation, c'est le ou la responsable, la ou le responsable, excusez-moi. Je suis désolé.

**VRER :** C'est noté au procès-verbal.

**Président d'assemblée :** Alors l'amendement, c'est de supprimer les mots après « non conforme » et remplacer par...

**Secrétaire générale :** Doit en discuter avec la ou le responsable du cours et en discuter, si besoin, à la doyenne ou le doyen qui veillera aux modifications éventuelles.

**Président d'assemblée :** Voulez-vous la réentendre?

**Secrétaire générale :** Dois en discuter avec la ou le responsable du cours et en discuter avec,... Doit d'abord en discuter avec la ou le responsable du cours? C'est ça?

**Clarisse :** Oui. Ensuite ce n'est pas « en discuter avec le doyen » ça serait « le signaler au doyen ».

**Président d'assemblée :** On répète.

**Secrétaire générale :** Doit d'abord en discuter avec la ou le responsable du cours et le signaler, si besoin, à la doyenne ou le doyen qui veillera aux modifications éventuelles.

**Président d'assemblée :** Je vous rappelle qu'on est en train de discuter d'un règlement et que c'est très difficile de faire des modifications de règlement à 40 personnes et que il y a toujours la possibilité de retourner cette partie-là aux personnes qui peuvent s'asseoir et faire ça de façon à tête reposée parce que ce que vous allez adopter, ça va être dans le règlement. Parfois il peut y avoir des petites choses. Je vous rappelle ça, je le fais toujours ceux qui sont sous les règlements parce que ça me prend un peu nerveux de voir des modifications; on ne parle pas ici simplement d'enlever un mot, on parle de changer une bonne partie de la phrase. Donc voilà. L'amendement est là, il est recevable et là je veux donner la parole à numéro 5.

**Dubois :** Est-ce que je peux à ce stade ici proposer que ça retourne au rédacteur et que ça nous revient?

**Président d'assemblée :** Ça prendrait une préséance.

**Dubois :** Je voudrais juste ajouter aussi du moment où on met quelque chose comme ça dans le règlement, il faut prévoir une procédure. Donc ça peut paraître fastidieux, mais il ne faut quand même pas passer par là puis faut que le règlement soit conforme à l'esprit du règlement. C'est pour ça que je préférerais le renvoyer au rédacteur.

**Président d'assemblée :** C'est l'amendement que vous retournez?

**Dubois :** Je retourne l'amendement oui qu'on discute ou qu'on demande au rédacteur de revoir la dernière phrase.

**Président d'assemblée :** Vous avez compris que cette nouvelle proposition l'emporte sur la proposition qui était sur la table qui était une proposition d'amendement, ça c'est dans les procédures d'assemblée.

**Clarisse :** La nouvelle proposition c'est ça que reparte au rédacteur.

**Président d'assemblée :** Vous n'entendez pas? J'essaie d'expliquer la procédure pour ceux qui ne sont pas familiers. C'est qu'il y a eu une proposition, il y a eu ensuite un amendement qui est une nouvelle proposition si vous voulez, par rapport à la proposition originale et là maintenant on a une troisième proposition qui est de renvoyer, c'est une proposition de renvoi qu'on appelle, une proposition de renvoyer l'amendement aux personnes qui ont, les rédacteurs du départ pour nous revenir avec une nouvelle formulation. Cette proposition-là dans la procédure l'emporte sur la proposition qui était sur la table, c'est-à-dire la proposition d'amendement. Alors je voulais vous expliquer et là maintenant la seule discussion qui peut avoir lieu c'est sur la destination de ce renvoi par exemple si vous voulez que ça soit renvoyé à une autre personne que les personnes qu'ont été mentionnées ou vous voulez mettre un délai par exemple ou des choses comme ça. On entre maintenant dans un débat purement procédural sur le renvoi. Je m'excuse d'être un peu technique, mais c'est quand même utile parce que ça vous aide à comprendre la procédure. Il y a des gens qui avaient demandé la parole et je ne sais pas si ça porte sur l'amendement, mais si ça porte sur l'amendement ce n'est pas recevable. Je vous dis tout de suite, les seules interventions qui sont acceptables à l'heure actuelle sont celles qui portent sur la procédure. Numéro 37.

**Guihur :** C'était une clarification, si on appuie la dernière proposition, d'ailleurs je voulais l'appuyer, si on discute et qu'on vote sur la dernière proposition, ça nous permet quand même d'adopter éventuellement le règlement?

**Président d'assemblée :** Oui le règlement n'est pas en cause, c'est l'amendement qui est en cause.

**Guihur :** D'accord.

**Président d'assemblée :** L'amendement qui était de remplacer les derniers mots.

**Guihur :** Et donc on est capable de voter sur un règlement incomplet.



**Président d'assemblée :** Bien oui il est complet, pour le moment si vous acceptez, et merci de me rappeler qu'il n'avait pas été appuyé donc c'est appuyé par Mme Guihur et donc si cette proposition de Mme Dubois est adoptée, ça veut dire simplement que le texte intégral va rester pour le moment puis plus tard il pourrait être modifié à neuf, vous comprenez? C'est juste l'amendement qui est en cause, pas la proposition principale. C'est bien compris, ce n'était pas la proposition principale. On me signale que l'amendement de M. Clarisse n'avait pas été appuyé donc c'est appuyé par Mme Surette. On répare un problème de procédure. D'accord. Numéro 18.

**Adégbidi :** C'était justement pour comprendre un peu mieux la procédure. Si nous acceptons ce renvoi en ce moment, ça veut dire que nous passons au vote du règlement avec cette phrase là-dedans telle qu'elle est en ce moment.

**Président d'assemblée :** Oui.

**Adégbidi :** Et plus tard quand on va revenir avec l'amendement, on va retourner à cela.

**Président d'assemblée :** Oui.

**Adégbidi :** Dans ce cas je vais voter contre ce renvoi.

**Président d'assemblée :** Numéro 6.

**Cormier :** Ça va, c'était la même question que Mme Guihur.

**Président d'assemblée :** Numéro 17.

**Coulibaly :** Ma crainte, celle du sénateur Adégbidi, en réalité si on a bien entendu le registraire, il était question de porter ça au prochain répertoire universitaire n'est-ce pas. Donc si on doit encore attendre un autre délai, qu'est-ce qui va figurer là-dedans donc, je pense qu'on doit se prononcer là-dessus parce qu'il faut que ça soit réglé maintenant pour que ça puisse paraître dans le nouveau...

**Président d'assemblée :** Mais avez-vous bien compris M. Coulibaly que la proposition de Mme Dubois ne portait que sur l'amendement de M. Clarisse.

**Coulibaly :** Oui je comprends, c'est-à-dire que...

**Président d'assemblée :** Ça laisse intégral tout le reste, ce que vous aviez devant les yeux ce matin, la demande de règlement 8.12, ça reste là.

**Coulibaly :** Oui, mais ma crainte est délai qu'on a parce que selon le registraire, ces informations doivent être rajoutées au nouveau répertoire qui va être publié. Donc est-ce que ça va être publié tel quel ou ça va être publié avec les modifications, est-ce qu'on aura assez de temps pour que ce comité qui va porter ces modifications puisse faire ces changements afin que ça puisse paraître dans le nouveau répertoire? C'est ça ma question.

**Président d'assemblée :** Qui veut répondre?

**Secrétaire générale :** La préparation du répertoire est au mois de mai, va apparaître au mois de juin, on n'a pas d'autres réunions avant le mois de juin donc ce que vous allez adopter aujourd'hui, c'est ce qui va paraître dans le répertoire.

**Président d'assemblée :** Numéro 5.

**Dubois :** Quand j'ai proposé de renvoyer ça au rédacteur, on pourrait peut-être le renvoyer à 12 h 30 à l'heure du dîner et qu'il nous revienne après le dîner avec quelque chose?

**Président d'assemblée :** La proposeuse modifie sa proposition puis c'est tout à fait correct. Le renvoi serait jusqu'à après dîner, vous dites? Théoriquement, faudrait passer par voie d'amendement, mais je vais essayer de simplifier les choses. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce qu'on fasse ça, à ce qu'on revienne après dîner là-dessus puis voir si on a une solution? Donc en quelque sorte c'est un dépôt parce qu'on dépose et on va passer à la prochaine chose puis on reviendra. Vous déposez n'est-ce pas?

**Dubois :** Je le dépose, oui.

**Président d'assemblée :** Vous déposez et Mme Guihur appuie le dépôt. Donc le dépôt il n'y a plus de débat au moins ça clarifie cette partie-là. On va passer au vote.

**Navarro Pardiñas** : C'est sur une autre précision qui serait importante avant de voter dont on n'a pas parlé. Moi je me pose la question les cours qui sont offerts par l'éducation permanente, par exemple les cours de printemps, à qui ces enseignants doivent remettre les plans de cours, est-ce que c'est à la faculté ou c'est à la direction de l'éducation permanente parce que ces cours ne relèvent plus des facultés donc moi je pense qu'il faudrait préciser ça.

**VRER** : Les cours relèvent des facultés.

**Navarro Pardiñas** : Oui? Même si les chargés, oui.

**VRER** : Absolument.

**Navarro Pardiñas** : D'accord. Donc ça voudrait dire que les cours qui sont offerts par exemple au campus d'Edmundston au printemps devraient être remis à la doyenne?

**VRER** : Oui.

**Navarro Pardiñas** : Ok. Et les certificats par exemple qui relèvent de la direction de l'éducation permanente?

**VRER** : L'éducation permanente livre les programmes et les programmes relèvent de...

**Navarro Pardiñas** : Oui, mais alors, si c'est un cours ADMIN ça sera la Faculté d'administration?

**VRER** : Oui, c'est ça.

**Navarro Pardiñas** : Donc c'est clair, merci.

**Président d'assemblée**: Je veux tout simplement clarifier que je ne vous avais pas oublié, c'est parce que je prends les demandes d'intervention dans l'ordre où elles sont. J'ai deux autres demandes d'intervention, mais je vous rappelle qu'il n'y a pas d'autre débat parce qu'on a maintenant une motion de dépôt et dans une motion de dépôt, il n'y a pas de débat. Donc vous allez voter pour ou contre le dépôt et le dépôt ça peut revenir après dîner ou ça peut ne pas revenir si c'est ça que vous souhaitez par après, vous jugerez, mais pour le moment, c'est une motion de dépôt. Donc je vais vous demander de voter sur le dépôt. Vous pouvez voter maintenant. J'arrête le vote, c'est 28 oui et 5 non donc c'est adopté à la majorité donc la proposition en entier a été déposée. C'est ce que j'avais demandé si c'était la proposition en entier qui était déposé. On reviendra sur cette question après dîner et pour le moment on va passer à 10.6.

#### **10.6 Reconfiguration des programmes en sciences de l'éducation – B.Sc.-B.Éd. (concentration en biologie, en chimie, en mathématiques et en physique ainsi que les 2<sup>e</sup> concentrations en biologie, en chimie, en informatique, en mathématiques et en physique)**

**VRER**: Le point 10.6, Reconfiguration des programmes en sciences de l'éducation, on parle ici des B.Sc.-B.Éd. (concentration en biologie, en chimie, en mathématiques et en physique ainsi que les 2<sup>e</sup> concentrations en biologie, en chimie, en informatique, en mathématiques et en physique). Alors, allons à la page 144 du document où on a le texte de la proposition : que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme B.Sc.-B.Éd. secondaire, concentration en biologie, en chimie, en mathématiques et en physique ainsi que les 2<sup>e</sup> concentrations en biologie, en chimie, en informatique, en mathématiques et en physique. Donc j'en fais la proposition.

**Président d'assemblée**: Proposé et appuyé par M. Francis LeBlanc.

**VRER** : Alors un peu comme j'ai mentionné tout à l'heure, les programmes en éducation ont des spécificités qui leur sont propres d'abord comme je veux insister sur le fait qu'il y a un système scolaire inclusif comme vous le savez dans la province donc ça nécessite un certain nombre de crédits de cours pour traiter de cette question. Il y a la question aussi du milieu francophone minoritaire qui lui aussi nécessite un certain nombre de crédits de cours et ici on parle des programmes au secondaire donc on a besoin d'étudiants et d'étudiantes qui sont solidement formés au niveau du contenu. Alors on se retrouve avec un programme encore une fois qui est très chargé, tout le monde en convient, 168 crédits. On a une formation fondamentale qui est lourde, elle est de 153 crédits cette formation fondamentale. On en a 69 crédits du côté de la formation à l'enseignement et du côté des disciplines scolaires, on a 75 crédits de cours. On peut peut-être aller à la page, bon, il y a plusieurs programmes ici, c'est pour ça que le document est volumineux parce que vous avez des documents pour biologie, pour chimie, pour mathématiques et pour physique, mais on peut peut-être seulement travailler avec le document de biologie parce que les autres sont construits sur le même modèle. Alors je vous invite à aller au CPR-2 de la page 168. Alors vous avez la structure du programme actuel versus le programme reconfiguré. Comme je disais, on a 75 crédits de disciplines scolaires, dans ça on a la première concentration qui pèse 33 crédits, la deuxième 21 sauf dans le cas de mathématiques où c'est un peu plus lourd pour la première concentration. Il y a les mêmes changements que tout à l'heure en ce qui concerne la

façon dont on a formulé les exigences pour les TCLF, vous avez ça à la page 174 pour les gens qui s'intéressent à ce détail. On a aussi les conditions de maintien, on en a déjà traité précédemment qui sont modifiés. Il y a eu plusieurs cours qui ont été créés, modifiés, supprimés alors peut-être le dernier commentaire que je vais faire c'est que vous allez peut-être remarquer qu'il y a un grand nombre de feuilles de route, il y en a 20 parce qu'on a voulu s'assurer qu'il n'y a aucune ambiguïté donc on a préparé les feuilles de route pour toutes les permutations possibles de première et de deuxième concentration. Par exemple, vous avez une feuille de route pour première concentration biologie et deuxième concentration chimie, biologie-physique, biologie-mathé et ainsi de suite et on recommence le tout pour chacune des disciplines. Ça vous donne 20 feuilles de route différentes, mais on le fait dans le but d'enlever toute ambiguïté possible pour les gens qui ont à gérer ça et pour les étudiants et les étudiantes aussi. Alors je vais limiter mon commentaire à ça pour l'instant et puis on peut répondre aux questions. Je n'ai pas passé à travers les CPR-2 de tous les autres, comme celui de chimie, celui de mathématiques et de physique, mais on les a, c'est exactement la même structure qu'ont les programmes.

**Président d'assemblée:** Avez-vous des questions ou des interventions? Numéro 2.

**Secrétaire générale :** C'est une correction à apporter à la page 210. Si vous allez au milieu du formulaire, c'est écrit discipline connexe cours à option, on a dit qu'il faut choisir 6 crédits parmi les cours de la liste C, il faut lire choisir 3 crédits parmi les cours de la liste C comme c'est prévu dans la petite colonne à côté. C'est tout.

**Président d'assemblée:** Merci. Y a-t-il d'autres interventions avant de passer au vote?

**VRER :** Tant qu'à parler des listes, vous avez sûrement remarqué qu'il y a trois listes de cours à option effectivement.

**Président d'assemblée:** Numéro 14.

**Surette :** À la page 169 dans la troisième année formation fondamentale, est-ce que c'est normal de voir dans, parce ça j'imagine, c'est ça qui va apparaître au répertoire, est-ce que c'est normal de voir des XXXX?

**VRER :** Justement c'est pour ça qu'on a plusieurs feuilles de route pour éviter ce genre de situation. L'étudiant ou l'étudiante, il n'y aura pas des XXXX, mais vraiment le numéro spécifique du cours en question.

**Surette :** Mais dans le répertoire ça va apparaître comme ça?

**VRER :** Dans le répertoire, où est le registraire? Est-ce que dans le répertoire on va voir des XXXX comme ça pour les deuxièmes conservations?

**Registraire :** Non, il y aura un sigle, mais il est prévu dans la politique dans des cas comme ceux-là que la faculté soumet un code avec des X et que ce sera les instances au centre qui désignent le sigle qui paraîtra au répertoire.

**Surette :** Parfait, merci.

**Président d'assemblée:** Merci. Donc vous êtes prêts pour le vote, on va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote. C'est 28 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. On est rendu à 10.7.

## 10.7 Offre du Diplôme en administration des affaires au Campus d'Edmundston

**VRER :** Alors on passe au tome 2 du rapport du Comité des programmes. Alors je vous invite à aller à la page 357, voici le texte de la proposition, il s'agit ici de l'offre du DAA au campus d'Edmundston alors le texte se lit comme suit à la page 357 : que le Sénat académique accepte que le diplôme en administration des affaires, D.A.A. soit offert au campus d'Edmundston et au campus de Shippagan à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 étant entendu qu'il y a un contingentement de huit étudiants en première année et de huit étudiants en deuxième année au campus d'Edmundston. Je vois que le texte n'est pas féminisé.

**Président d'assemblée:** Appuyé par Pierrette Fortin.

**VRER :** Alors comme vous avez peut-être pu le constater à la lecture des lettres, je devrais dire d'abord que le programme de D.A.A., le diplôme en administration des affaires est un programme de deux ans diplômant donc on obtient un diplôme de ce programme, mais on peut aussi poursuivre ses études au B.A.A. en troisième et quatrième année. Jusqu'à date, le programme a été offert exclusivement au campus de Shippagan. C'est un programme qui est très populaire, particulièrement pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Alors ce qu'on a ici sur la table c'est une demande du campus d'Edmundston pour offrir le même programme. Alors comme vous avez pu le voir à la lecture des lettres, c'est certain que ça suscite des préoccupations pour le campus de Shippagan et c'est la raison pour laquelle vous voyez dans la proposition l'imposition d'un contingentement au campus d'Edmundston; huit étudiantes et étudiants en première année et

aussi en deuxième année. Alors on pense qu'avec le contingentement ça va rendre la situation moins problématique pour le campus de Shippagan tout en permettant au campus d'Edmundston d'offrir ce programme-là. Il y a aussi des ententes en ce qui concerne le fait que l'UMCS demeure l'unité académique qui est responsable du programme, ça, ça ne change pas, ça reste tel quel. Il y a eu des technicalités à régler au niveau des cours, ça s'est fait au niveau du CPR, mais vraiment, ça résume grosso modo la proposition. Alors si on va au CPR-2 à la page 377, vous allez voir que la seule chose qui change dans ce programme-là c'est qu'on ajoute une ligne dans la section lieu alors qu'à la page 377 en haut à droite, vous voyez qu'on ajoute Edmundston pour ce qui est du lieu. Tout le reste reste échangé, à part bien sûr la question du baccalauréat en commerce qu'on a profité pour parler du B.A.A. multidisciplinaire comme on a vu précédemment. Alors c'est ça mon commentaire.

**Président d'assemblée:** Avez-vous des questions ou des commentaires? Donc on passe au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 33 oui et 1 non donc c'est adopté à la majorité. Numéro 10.8.

### **10.8 Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat 2<sup>e</sup> cycle en gestion publique**

**VRER :** Le point 8, Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat 2<sup>e</sup> cycle en gestion publique. Alors je vous invite à aller à la page 382. Alors je lis la proposition : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil des programmes de maîtrise en administration publique, de maîtrise en administration publique JD, du diplôme d'études supérieures en administration publique, du certificat de 2<sup>e</sup> cycle en gestion publique contemporaine, de la maîtrise en gestion des services de santé et du diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé.

**Président d'assemblée:** C'est appuyé par Mme Roy.

**VRER :** Alors essentiellement, comme vous pouvez le voir par le texte de la proposition, il y a six programmes d'études qui sont concernés ici. En fait, les changements portent principalement sur la maîtrise en administration publique, mais ça se répercute sur cinq autres programmes d'études alors je vais concentrer mon propos sur la maîtrise en administration publique. On peut peut-être aller à la page 425, on voit la M.A.P. telle qu'elle est actuellement et la version qui est proposée. Alors il y a beaucoup de changements. Je passe rapidement, on passe de 60 crédits à 48 crédits. Vraiment ce que je devrais dire d'entrée de jeu c'est que tous ces changements ont pour but de rendre le programme moins lourd, de rendre le programme moins coûteux pour les étudiants, de rendre le programme plus concurrentiel avec ce qui est offert dans les autres universités. Il faut aussi mentionner le fait que ces changements-là ne tombent pas du ciel, ils sont le fruit de l'évaluation externe qui a eu lieu il y a déjà plusieurs années où il y avait eu des recommandations qui allaient dans ce sens-là. Alors à la page 425 vous avez le CPR-2, vous voyez d'abord à la première page le fait qu'on passe de 60 à 48 crédits. Les objectifs du programme sont légèrement modifiés aussi pour refléter la nouvelle réalité contemporaine de l'administration publique, les conditions particulières d'admission à la page 426, il y a eu des modifications pour les gens qui sont des fonctionnaires qui ne détiennent pas un baccalauréat comme vous pouvez voir, il y a une exigence en ce qui concerne le diplôme d'études supérieures en administration publique. Et vous avez un certain nombre de changements à des cours, peut-être le changement le plus significatif est le fait que dorénavant, les étudiantes et les étudiants auront le choix de faire un stage ou de faire un projet de recherche. Et puis le poids de ça va être réduit de 6 à 3 crédits. Par ailleurs, il y a plein d'autres cours qui ont été modifiés, ç'a été traité au niveau du CPR. Alors ça, c'est le changement de la M.A.P. donc le programme est allégé et donne l'opportunité d'avoir des stages ou un projet de recherche. À cause de ces changements-là, ça se répercute sur d'autres programmes d'études alors on va les passer rapidement. Prenons la maîtrise en gestion des services de la santé, on peut aller à la page 453, maîtrise en gestion des services de la santé. Essentially, comme vous le voyez, ce qui change ce sont des cours, il y a un certain nombre de cours qui ont été créés, ADPU et puis pour la maîtrise en administration publique alors ça se reflète ici pour ce programme de maîtrise en gestion des services de santé. On peut aller maintenant à la page 435 pour la M.A.P. JD, encore une fois c'est la même chose, c'est-à-dire que c'est des changements à des cours pour refléter le fait qu'on a créé des cours d'administration publique, ADPU. En fait, le programme passe de 123 à 120 crédits ici. Pour ce qui est du diplôme d'études supérieures en administration publique page 404, vous voyez le même titre de changement, c'est un diplôme de 30 crédits ici alors les changements en ce qui concerne les conditions d'admission pour les fonctionnaires qui n'ont pas un baccalauréat et ces changements au niveau des cours ADPU. Le diplôme d'études supérieures en gestion des services de la santé page 444, même type de changement, programme de 30 crédits qui reste à 30 crédits, pages 444 et 445. Et finalement le certificat de 2<sup>e</sup> cycle en gestion publique contemporaine qui décrit au CPR-2 à la page 412, c'est un programme de 15 crédits où le seul changement c'est un cours ADPU qui a été ajouté pour refléter les changements au niveau de la maîtrise. Alors bref, des changements importants au niveau de la maîtrise qui passe de 60 et 48 crédits, sur les 48 la moitié est obligatoire, la moitié est optionnelle et ces changements-là des cours se répercutent sur les cinq autres programmes. Donc je vais limiter mon commentaire à ça.

**Président d'assemblée:** Est-ce que vous avez des interventions? On va passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote. C'est 33 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. 10.9 maintenant.

### 10.9 Projet de modification des programmes de Maîtrise en éducation

**VRER :** Le point 10.9, on est à la page 463. Il a deux propositions page 463. Alors c'est le projet de modification des programmes de maîtrise en éducation alors je lis la première proposition : que le Sénat académique accepte le changement de l'appellation de la maîtrise en éducation administration scolaire à maîtrise en éducation administration de l'éducation ainsi que l'appellation de la maîtrise en éducation enseignement ressource à maîtrise en éducation enseignement ressource, c'est le trait d'union qui change ici. Je pense que je vais aller tout de suite à la deuxième parce qu'il y a vraiment...

**Président d'assemblée:** Oui.

**VRER :** Alors je vais lire tout de suite la deuxième proposition qui est le cœur de l'affaire c'est : que le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au programme de maîtrise ès arts en éducation, de maîtrise en éducation administration de l'éducation, de maîtrise en éducation enseignement et de maîtrise en éducation enseignement ressource.

**Président d'assemblée:** Donc c'est appuyé par M. Jean-Jacques Doucet.

**VRER :** Alors j'assume que Jean-Jacques appuie les deux propositions. Il faut savoir qu'il existe deux programmes de maîtrise en éducation, un programme avec thèse qui est la M.A.-Éd. et un programme sans thèse qui est la M.-Éd. Ce sont deux programmes de 45 crédits dans leur mouture actuelle et ce sont deux programmes qui ont trois mentions disponibles. Alors il y a deux choses qui vous sont proposées ici, c'est d'abord de modifier la M.A.-Éd. et la M.A.-Éd. on peut aller à la page 475 pour avoir un aperçu de ce qui est proposé. Vous voyez en bas de la page, la structure actuelle de la M.A.-Éd., il y en a trois variantes : enseignement, enseignement ressource et administration scolaire. Je vous rappelle que c'est la M.A.-Éd., c'est un programme avec thèse, mais il y avait quand même une composante de formation professionnelle comme vous voyez. Alors ce qui vous est proposé, c'est la M.A.-Éd. qui est carrément un programme de maîtrise en art typique, vraiment un programme centré sur la recherche alors on passe de 45 à 36 crédits. Il n'y a plus ce volet de formation professionnelle qu'on retrouvait dans le programme actuel. Si vous allez au CPR-2 à la page 478, vous allez voir la forme que prend la nouvelle mouture disons du programme. Vous voyez qu'on passe de 45 à 36 crédits et vous voyez que les cours obligatoires sont limités à la thèse et deux cours de méthodologie. Le reste ce sont des cours optionnels qu'on choisit parmi la liste que vous avez au haut de la page 9. Alors ça, c'est ce qui est proposé comme changement à la maîtrise M.A.-Éd.; remarquez qu'il y a plus de mentions qui sont explicites. On peut évidemment faire une maîtrise en administration d'éducation, en enseignement, en inclusion scolaire, mais on peut aussi faire une maîtrise qui est une interdisciplinarité disons de ces programmes-là. On explicite plus de mentions, l'idée étant que ça ouvre les possibilités à faire des programmes M.A.-Éd. sur d'autres aspects des sciences de l'éducation. Pour ce qui est du programme M.-Éd., ça, c'est le programme sans thèse, vous avez le CPR-2, en fait il y en a trois, si vous allez à la page 497, vous avez le CPR-2 pour la maîtrise sans thèse pour administration d'éducation. Alors ici on passe de 45 crédits à 30 crédits et vous voyez dans la colonne de droite la répartition des crédits, il y en a 27 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option pour la mention éducation, pardon, pour la mention administration d'éducation et pour la mention enseignement ressource alors que dans le cas de la mention éducation, c'est 24 crédits. Alors aux pages 497-498, vous avez le CPR-2 pour la mention administration d'éducation, dans les deux pages suivantes 499 et 500, c'est la mention enseignement, vous voyez la répartition 24-6 et finalement aux pages 501-502, c'est le CPR-2 pour la mention enseignement ressource puis elle est constituée de 27 crédits obligatoires et de 3 crédits optionnels. Alors il y a eu une multitude de changements au niveau des cours, il y a eu des cours créés et abolis alors c'est ce que ça vous donne comme résultante. Je limite mon commentaire à ça.

**Président d'assemblée:** Merci. Avez-vous des questions ou des interventions? Numéro 25.

**Chetouane :** Moi j'ai des questions de curiosité, deux questions. Administration de l'éducation, est-ce que c'est la même chose que administration éducationnelle parce que dans la lettre juste avant le, là où il y a les petites lettres, j'ai perdu la page...

**VRER :** La réponse c'est oui.

**Chetouane :** Il y a une lettre qui a été adressée et ça mit dans l'objet administration éducationnelle. Est-ce que c'est la même chose?

**VRER :** Oui. Il semble qu'à la Faculté d'éducation ils ont modifié le vocabulaire par rapport à cette mention, oui c'est la même chose.

**Président d'assemblée:** Donc maîtrise éducationnelle, administration pardon, éducationnelle, et maîtrise en administration de l'éducation, c'est la même chose.

**VRER :** Non, il y a la maîtrise en éducation, on parle de la maîtrise M.Éd., maîtrise en éducation, elle vient avec trois mentions sauf que les mentions, l'expression a changé dans les mentions. On parle dorénavant de la mention administration de l'éducation, la mention enseignement et la mention enseignement ressource.

**Chetouane :** Je ne sais pas si vous avez compris mon intervention.

**VRER :** Oui.

**Chetouane :** Je cherche toujours cette page-là. Vous avez une lettre qui a été indiquée dans laquelle, voilà, 464, merci. Donc administration éducationnelle, c'est bien une appellation de quelque chose.

**VRER :** Dans les documents, on va appeler ça administration de l'éducation.

**Chetouane :** Voilà, j'ai compris ça. J'ai compris qu'il y a administration de l'éducation et puis maîtrise en éducation, j'ai compris ça. En parlant d'appellation dans le futur, est-ce que c'est la même si quelqu'un, un étudiant va dire voilà, je fais administration éducationnelle, est-ce que c'est la même chose aussi? Pourquoi c'est parce que j'ai une deuxième question pour vous, c'est la suivante c'est que quelle est l'appellation en anglais d'administration, de maîtrise en administration de l'éducation.

**VRER :** Ce sont des maîtrises, on a une maîtrise M.A., maîtrise ès arts en éducation, ça c'est la maîtrise avec thèse. On a la M.Éd., maîtrise en éducation, tout court. Maintenant cette maîtrise M.Éd., elle vient avec trois mentions, une mention qui s'appelle administration de l'éducation, une mention qui s'appelle enseignement, une mention qui s'appelle enseignement ressource.

**Chetouane :** La page 471, n'est-ce pas? Alors projet de modification au programme de maîtrise ès arts en éducation M.A.-Éd. d'accord, puis vous avez, moi je me pose cette question comme j'ai dit au début purement de curiosité parce qu'il y avait des comparaisons avec St. Boniface, UNB, etc. il y avait des noms d'universités qui sont anglophones qui ont été mentionnés et pour un étudiant qui s'engage dans un curriculum pour acquérir un diplôme, une maîtrise ès arts en éducation, enfin, etc., il veut aussi se situer, mais dans un pays qui est bilingue. Il veut aussi se situer s'il a à écrire son résumé, son CV en anglais un jour, est-ce qu'il va noter, est-ce qu'il va écrire est-ce que ce sera master of educational management or management for education, I don't know. C'est pour ça que je me pose la question, par contre maîtrise en éducation on comprend, mais maîtrise administration éducationnelle.

**VRER :** Non, c'est maîtrise ès arts M.A.-Éd. On peut revenir au texte de la proposition si vous voulez à la page 463. On peut relire le texte de la proposition à la page 463. Alors vous avez le nom officiel des programmes qui sont proposés ici. Vous avez la maîtrise en éducation administration scolaire, ça c'est le nom de la mention administration scolaire. On change ce nom-là pour maîtrise en éducation qui va s'appeler administration d'éducation. Alors si vous regardez la proposition du bas, vous avez maîtrise ès arts en éducation et puis on a la maîtrise en éducation qui elle vient avec trois mentions, administration en éducation, enseignement et enseignement ressource donc il y a deux programmes distincts ici de la maîtrise S.A.M.A. éducation, pas de mention, c'est juste M.A. Éducation, point.

**Chetouane :** C'est tout, pas de mention.

**VRER :** Non. Et l'autre, la maîtrise en éducation elle a trois mentions, trois sous-titres si vous voulez.

**Chetouane :** Mais le diplôme il n'y aura pas de mention même pour l'autre, il y aura juste maîtrise en éducation.

**VRER :** Pour la M.A.-Éd. il n'y aura pas de mention, mais pour l'autre oui, il y aura une mention.

**Président d'assemblée:** Alors y a-t-il d'autres interventions avant qu'on passe au vote? On va passer au vote maintenant. Vous pouvez voter. J'arrêter le vote, c'est 25 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Il est presque 12 h 30, je pense qu'on devrait arrêter ici puis on reprend comme d'habitude à 1 h 15.

## PAUSE

**Président d'assemblée:** Alors voici, on a une page à vous distribuer concernant la discussion de tantôt qui a été déposée et pendant que la distribution se fera, on va continuer les points 9, 10 et 11 puis ensuite on reviendra sur ce point-là. On était rendu au point 10.10.

### 10.10 Propositions de modifications des programmes général et interprétation du Baccalauréat en musique

**VRER :** Proposition de modifications des programmes général et interprétation du Baccalauréat en musique. Vous vous rappelez tout à l'heure à l'item 10.3, nous avons traité la question de la reconfiguration du bacc en musique B.Éd. et puis il y a un certain nombre de changements qui ont été faits au niveau de cours et ça, ça

se répercute sur ce programme-ci qui est le programme de bacc en musique général et bacc en musique interprétation, mais essentiellement, c'est en ce qui concerne des nouveaux sigles. Si vous allez par exemple au CPR-2 de la page 543.

**Président d'assemblée:** La proposition?

**VRER:** Je n'ai pas le texte. Le texte de la proposition c'est : que le Sénat académique accepte la création du sigle MUED à la page 516.

**Président d'assemblée:** C'est appuyé par Lisa Roy.

**VRER :** Alors c'est ça, que le Sénat académique accepte la création du sigle MUED. Alors tout ce qui nous intéresse à ce moment-ci, c'est la question du sigle. Comme j'ai dit, vu qu'on a reconfiguré le programme de bacc en musique, bacc en éducation, ça l'a impliqué plusieurs changements au niveau de cours puis on a créé des cours de musique éducation, MUED. Alors ça se répercute dans les programmes de musique générale et interprétation qui vont utiliser dorénavant ces cours-là alors c'est la raison pour laquelle le projet est devant vous, de créer le sigle MUED. Peut-être qu'on aurait dû le faire avant de traiter l'item 10.3, mais en tout cas, c'est ça.

**Président d'assemblée:** Avez-vous des questions ou des commentaires sur ça avant qu'on passe au vote? Donc on passe au vote. Vous pouvez. J'arrête le vote et c'est 28 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. Numéro 10.11 maintenant.

#### 10.11 Résolutions transmises pour information

**VRER :** Le point 10.11, Résolutions transmises pour information alors pour les gens qui sont intéressés à partir de la page 569 du rapport du CPR, vous avez une liste de résolutions qui ont été adoptées, mais c'est juste à titre d'information pour le Sénat académique. C'est essentiellement des introductions, des modifications, des abolitions de cours, des modifications aux banques de cours et comme vous voyez, il y a des dizaines et des dizaines de cours qui ont été créés, abolis, modifiés pour soutenir tous les programmes qui ont été modifiés que vous avez traités aujourd'hui.

**Président d'assemblée:** Avez-vous des questions là-dessus? Maintenant je donne la parole à Mme Dubois.

#### 10.5 Projet de règlement sur le plan de cours (1<sup>er</sup> cycle) (suite)

**Dubois :** Merci. J'aimerais faire la proposition de revenir au point 10.5.

**Président d'assemblée:** D'accord. C'est appuyé par M. Clarisse. Il n'y a pas de discussion, je crois, sur ramener un point sur la table donc on va passer au vote là-dessus. Vous pouvez voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 26 oui et 1 non donc c'est adopté à la majorité. Merci. Là maintenant on revient là où on était, toute la proposition qui avait été déposée. À quelle page elle était encore?

**VRER :** Elle était à la page 143 du tome 1.

**Président d'assemblée:** Est-ce que c'est vous, Mme Dubois, qui voulait proposer? Il faut que quelqu'un la propose.

**Dubois :** Je vais demander au registraire, c'est lui qui l'a rédigée.

**Président d'assemblée:** Il faut que quelqu'un propose l'amendement.

**Dubois :** Je propose le remplacement de la dernière phrase dans le règlement 8.12 par la phrase qui est sur une feuille détachée qui vient tout juste de vous être distribuée.

**Président d'assemblée:** Voulez-vous la lire?

**Dubois :** Donc elle se lit comme suit : toute étudiante ou tout étudiant qui croit avoir reçu un plan non conforme, fait une première démarche auprès du membre du corps professoral ou enseignant responsable du cours, le membre du corps professoral ou enseignant responsable du cours donne suite à la demande dans les deux semaines après la démarche de l'étudiante ou l'étudiant. En cas d'insatisfaction de sa part ou à défaut de réponse dans le délai prévu l'étudiante ou l'étudiant en informe la doyenne ou le doyen de la faculté responsable du cours qui voit à ce que le plan du cours soit corrigé, le cas échéant.

**Président d'assemblée:** Ça, c'est une proposition d'amendement, c'est appuyé par M. Clarisse. Maintenant M. Robichaud va expliquer.

**Registraire :** Alors l'explication est comme suivant, en fait ce qu'on fait, ici on reprend le texte du règlement sur la révision de la note finale du cours. En ce faisant, on reprend un texte qui est connu, qui est éprouvé et qui est cohérent aussi à l'ensemble du règlement universitaire dans une démarche que les gens connaissent, ça respecte l'idée qu'amenait Mme Dubois de l'esprit des règlements qui commencent normalement par une première démarche auprès du professeur pour ensuite aller vers le décanat de la faculté s'il y a insatisfaction dans la première démarche. Donc le règlement ici reprend verbatim le texte du règlement sur la révision de notes sans aller évidemment dans tout le détail de la procédure qu'on pourrait avoir dans la révision d'une note avec les comités d'appel et les ci et les ça, on va moins dans le structuré, mais quand même on reprend la même logique et vous verrez ici que l'on parle du fait que le professeur doit donner suite à la démarche et suite à la démarche, ça ne veut pas dire qu'il doit nécessairement automatiquement faire la correction que l'étudiant demande, il peut répondre en disant je corrige pas, mon plan est correct et si l'étudiant n'est pas satisfait ou s'il n'a pas une réponse dans un délai raisonnable qui est ici identifié comme étant un délai de deux semaines, là il peut ensuite escalader la chose jusqu'au décanat de la faculté et la doyenne et le doyen doit voir à ce que ça soit corrigé; ce n'est pas le doyen ou la doyenne lui-même qui corrige, mais qui doit voir à ce que ça soit corrigé si le doyen ou la doyenne croit qu'il y a matière à correction, c'est pour ça qu'on dit le cas échéant. Il est possible que la doyenne ou le doyen trouve qu'il n'y a pas correction à faire. Dernier commentaire à ajouter c'est que l'étudiant ou l'étudiante a toujours un ultime recours au Comité d'appel du Sénat académique, article 43 des Statuts et règlements si jamais il y avait véritablement quelque chose qui était offensant au point où on porte l'appel puisqu'on peut faire appel de toute chose qui touche aux études au Comité d'appel du Sénat académique. Petit dernier commentaire, dans le projet de règlement là où on dit la doyenne ou le doyen responsable du cours, on devrait dire le doyen et la doyenne de la faculté ou du campus responsable du cours.

**Président d'assemblée:** C'est de la faculté actuellement.

**Registraire :** Oui. On devrait dire de la faculté ou du campus, on a oublié ou du campus. On l'a dit par ailleurs partout, ici c'est une omission de ma part, je remarque que Pierrette me faisait des signes de l'autre côté de la table.

**Président d'assemblée:** Il n'y a personne qui a d'objection à ce qu'on ajoute « ou du campus », on peut faire ça à l'amiable. Merci pour les explications. Maintenant je vous donne la parole, numéro 28.

**Renaud :** Excusez-moi, j'ai dû être inattentif pendant un instant. Ce texte donc existait déjà et il remplissait la fonction dites-vous, excusez-moi?

**Registraire :** On reprend ici le texte du règlement 8.8 sur la révision de la note finale d'un cours.

**Président d'assemblée:** Il y a quelqu'un qui avait demandé s'il n'y avait pas un précédent, etc., je crois que ça répond un peu à cette question-là, je ne sais pas qui avait posé cette question. Voilà, je n'ai pas d'autres demandes d'intervention, ça veut dire vous êtes prêts pour la question. Numéro 28.

**Renaud :** Le texte me convient assez bien, mais je ne sais pas si je peux me permettre de proposer une petite modification.

**Président d'assemblée:** Allez-y.

**Renaud:** Pour expliciter qu'il s'agit de deux personnes en cas d'insatisfaction de sa part, de la part de l'étudiant et à défaut de réponse de la part du professeur, etc. Mais sinon, je crois que...

**Président d'assemblée:** Effectivement, puisqu'on vient de parler de l'étudiant puis on dit en cas d'insatisfaction de sa part, insatisfaction de la part de l'étudiant, c'est ce qui est voulu. Vous ne trouvez pas que c'est clair, M. Renaud? Ou à défaut de réponse, effectivement ça ne dit pas. En tout cas si vous voulez faire une modification, vous êtes libre de le faire.

**Renaud :** Quelque chose comme au lieu de « ou à défaut de réponse », on pourrait dire « ou en l'absence de réponse de la part du professeur »... Ce n'est pas de la plus haute importance, mais c'est tout simplement un peu plus clair.

**Président d'assemblée:** Les mots à défaut sont parfaitement corrects, ce n'est pas ça qu'est le problème. À défaut de la réponse vous voulez ajouter quoi, de la part de?

**Renaud :** On peut garder à défaut de. Je le permets, je le permets.

**Président d'assemblée:** Alors il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. On va passer au vote. Vous pouvez voter sur l'amendement. Donc j'arrête le vote et c'est 29 oui et 2 non donc c'est adopté à la majorité. Là on revient à la proposition principale. La proposition principale c'est le règlement 8.12 qui se trouve à la page 143 sauf que la dernière phrase est maintenant changée par ce qu'on vient d'adopter. Alors ça, ça avait déjà été proposé et appuyé alors c'est déjà sur la table. Numéro 23.



**Cabajsky** : Je cherche une clarification par rapport au point sur les normes linguistiques de l'université ou les normes linguistiques plus exigeantes, le cas échéant. Est-ce que ça va de soi que ça exclut les cours d'anglais ou est-ce qu'il faut préciser?

**Président d'assemblée**: M. Robichaud.

**Registraire**: En fait, ça va de soi parce que dans la politique linguistique de l'université où là on définit les normes, on exclut spécifiquement les cours de langue dont l'anglais, l'espagnol, l'allemand, etc.

**Cabajsky** : Ok, parfait, merci.

**Président d'assemblée**: Ensuite numéro 9.

**Salti**: En fait, moi j'ai une proposition à faire. Dans les éléments qui doivent être contenus dans le plan, j'aimerais bien ajouter un rappel du règlement sur l'évaluation du professeur.

**Président d'assemblée**: Qu'est-ce que vous avez dit, vous voulez ajouter quoi?

**Salti** : Un rappel sur un règlement de l'évaluation des professeurs.

**Président d'assemblée**: Il n'y a pas de règlement d'évaluation.

**Salti** : Un rappel sur l'évaluation des professeurs.

**Président d'assemblée**: L'évaluation n'est pas prévue déjà.

**VRER** : Mais on réfère à des clauses de convention collective parce qu'il n'y a pas un règlement à ma connaissance strictement.

**Salti** : Est-ce qu'on peut faire une motion dans le plan de cours qu'il existe une procédure d'évaluation des professeurs? C'est par principe de transparence.

**Président d'assemblée**: Voulez-vous dire l'évaluation de la performance du professeur ou voulez-vous dire l'évaluation que le professeur va faire de l'étudiant?

**Salti** : Non, l'évaluation des étudiants sur les professeurs.

**Président d'assemblée**: Mais pourquoi, ça doit être prévu dans le plan de cours?

**Salti** : C'est juste une mention par principe de transparence pour dire aux étudiants qu'il existe une procédure sur l'évaluation des professeurs.

**Président d'assemblée**: Ah, je comprends. De leur rappeler ça. Alors c'est un amendement qui est proposé, vous avez entendu. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par M. Pelletier. On va vous répéter, un instant. C'est recevable à moins que quelqu'un me convaincre que ce n'est pas possible parce que ça va à l'encontre de quelque chose. Ce qu'on nous propose est simplement un rappel.

**VRER** : Je veux tout simplement souligner le fait qu'on réfère ici à la convention collective alors c'est un autre environnement juridique.

**Président d'assemblée**: Écoutez, la question je voulais juste savoir si c'était recevable ou non, après ça vous pouvez voter contre, on n'est pas en train de décider si on est en faveur ou non, je voulais juste savoir si c'est recevable et je n'entends rien qui me dit que c'est irrecevable parce que ça irait contre une norme quelconque de l'université. On va vous relire pour le moment.

**Secrétaire générale** : Que l'on ajoute une référence à la procédure d'évaluation des membres du corps professoral. Que l'on ajoute au règlement 8.12, plan de cours, un rappel sur une référence à la procédure d'évaluation des membres du corps professoral.

**Président d'assemblée**: Est-ce que ça...

**Salti** : Oui, c'est ça.

**Président d'assemblée**: Maintenant vous pouvez intervenir. Numéro 17.

**Coulibaly** : C'est juste de savoir la pertinence parce que déjà, l'évaluation du corps professoral c'est un élément qui est dans la convention collective puis c'est obligatoire. Les étudiants reçoivent de l'information de l'Association des étudiants, ils sont sensibilisés et les professeurs sensibilisent aussi les étudiants dans le but

de pouvoir améliorer le contenu de leurs cours et d'avoir des feedback. Donc ça, ça tout le temps été fait. Vouloir le mettre dans le plan de cours, qu'est-ce que ça change de plus? C'est ça la pertinence. Ce n'est pas un élément du plan de cours en réalité.

**Président d'assemblée:** Numéro 10.

**Pelletier:** Juste un commentaire pour appuyer la proposition de Firas Salti. Je pense qu'il est tout à fait raisonnable d'ajouter cet élément-là au plan de cours, non seulement parce que l'évaluation des professeurs faite par les étudiants se fait durant le déroulement du cours, habituellement à la fin de la session, mais je pense que ça serait bien de l'explicitier formellement avant le début du cours parce que, et puis ça se peut que ça ne soit pas comme ça dans tous les cours, mais je sais que personnellement ayant fait des cours en sciences avec des très très grandes classes qui sont impersonnelles, parfois il y a des étudiants qui ne viennent pas au cours et qui se présentent juste pour les évaluations, juste par exemple. Donc ça, c'est juste un seul exemple de cas où cette proposition-là deviendrait utile parce que là, l'étudiant serait informé dès le départ de la session qu'à un moment donné durant la session, les étudiants sont invités à donner du feedback sur l'enseignement puis sur le professeur puis sur le cours et tout ça. Donc je pense que non seulement ça augmente la transparence en faisant référence à un règlement qui existe déjà ou à une politique qui existe déjà qui pourrait changer dans le futur. Tout peut changer, mais bon, je crois que c'est pertinent de l'inclure ici parce que ça fait partie vraiment des heures de cours.

**Président d'assemblée:** Merci. Numéro 20.

**Dako:** Je pense que l'inquiétude que j'ai présentée au départ c'est à peu près ça. L'évaluation du corps professoral est conventionnée. Qu'est-ce que ça à voir avec le mettre dans un plan de cours ici, moi je trouve que ce n'est vraiment pas pertinent, on est en train de tourner en rond, je l'ai dit dès le début que cette phrase-là devrait disparaître, ça fait deux heures qu'on est en train de discuter sur ceci. C'est conventionné, c'est obligatoire d'évaluer le corps professoral, les enseignants qui vous donnent le cours, qu'est-ce que ça va changer ici pour dire à un moment donné ça va rentrer dans l'évaluation du cours, c'est obligatoire. C'est déjà conventionné. Qu'est-ce que ça vient faire ici? On est en train de perdre du temps ici, on a autre chose à faire, moi je trouve que c'est un peu grave là.

**Président d'assemblée:** Un instant, il ne faut quand même pas manquer de respect. Je pense que la personne qui fait la proposition le fait de toute bonne foi et si vous voulez donner des raisons pour voter contre vous pouvez le faire, mais de grâce je pense qu'il ne faut pas faire...

**Dako :** Je suis d'accord avec vous monsieur le président. Je voulais simplement dire que ce n'est pas pertinent.

**Président d'assemblée:** D'accord. Numéro 36.

**Deschênes:** Simplement pour la convention des chargés de cours, on n'oblige pas les chargés de cours à se faire évaluer à chaque cours, car ils ont une certaine expérience, ils se font évaluer une fois ou trois fois qu'ils dispensent le cours. C'est simplement une précision.

**Président d'assemblée:** Merci. Numéro 5.

**Dubois:** C'était justement ma question, comme nous sommes en train d'adopter un règlement réseau, je m'interroge sur l'adaptabilité de notre situation de trois campus, de trois conventions collectives, de trois ou peut-être même six types de modalités d'évaluation de l'enseignement du professeur et de la professeure donc c'est une question que je pose, est-ce que c'est faisable d'intégrer dans un règlement réseau le fait que nous ayons des inégalités dans nos modalités d'évaluation.

**Président d'assemblée:** Numéro 37.

**Guihur:** J'aurais aimé qu'on statue sur le fait que c'était recevable ou non recevable et puis il y a eu un petit peu d'agitation. Selon moi, la proposition n'est pas recevable d'emblée parce que nous sommes en train de parler d'un règlement du côté académique, je ne sais pas le titre, Statuts et règlements académiques tandis que l'autre cas, celui de l'évaluation du corps professoral est un autre corps de règles. C'est un peu comme si on était en train de mettre dans les règles provinciales un règlement fédéral et puis on n'a pas à mélanger les deux corps législatifs.

**Président d'assemblée:** En tout cas moi j'ai tranché sur la recevabilité, je vous remercie de votre commentaire, mais je ne le retiens pas. Numéro 9, vous répondrez à la fin, vous aurez le dernier mot. Numéro 11.

**Belliveau :** J'aimerais juste souligner que la pertinence de le mettre dans un plan de cours c'est par exemple un étudiant de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou même 3<sup>e</sup> cycle, ils ne vont pas lire la convention collective des professeurs des bibliothécaires parce que ne s'applique pas nécessairement à eux alors s'ils ne lisent pas la convention

collective, comment est-ce qu'ils vont savoir qu'il y a l'opportunité de faire une évaluation de cours de professeur, ainsi de suite. Alors c'est juste pour le préciser et le mettre dans le lieu où est-ce que l'étudiant va être au courant des modalités qui sont présentes parce qu'un étudiant va simplement probablement ne pas lire la convention collective.

**Président d'assemblée:** Merci. Numéro 3.

**Richard:** Parmi mes tâches à l'Université de Moncton, je m'occupe d'un comité tripartite sur l'évaluation administrative de l'enseignement. Je suis sensible aux interventions des étudiants, je pense que c'est plus dans une perspective de sensibiliser les étudiants par rapport à leur devoir. Comme M. Dako l'a mentionné, c'est un aspect qui est conventionné. On est conscient qu'on doit évaluer les cours à chaque session, etc., etc., puis je suis sensible à l'idée qu'on veut quand même que les étudiants prennent cette tâche-là au sérieux. Je vois qu'il y a un certain inconfort par rapport à l'idée de l'ajouter, on a quand même trois conventions collectives, il y a des réalités qui sont un peu différentes. Moi, de ma perspective, en tout cas en ce qui me concerne dans mes tâches à Moncton, c'est quelque chose que je voulais travailler avec les étudiants par rapport de travailler avec la FÉÉCUM par rapport à la sensibilisation et à la responsabilisation des étudiants par rapport à leur devoir, à leur tâche parce que c'est quand même, c'est très important cette tâche-là puis faut pas que ça soit pris à la légère puis je pense qu'il y a moyen quand même de s'assurer que cette tâche-là soit remplie sans nécessairement l'ajouter dans un plan de cours. Je ne dis pas que je suis contre l'idée, mais je vois qu'il y a un inconfort autour de ça étant donné les réalités des trois campus aussi. Donc voilà un peu quelques informations complémentaires.

**Président d'assemblée:** Merci. Numéro 15.

**Clarisse:** J'entends très bien les demandes étudiantes et le fait de sensibiliser les étudiants à participer à l'évaluation administrative de l'enseignement, c'est tout ce qu'on peut faire pour encourager pour avoir une mesure juste et avoir un petit peu votre retour et permettre aux professeurs dans ce sens-là de progresser. C'est très bien quoi. Ceci étant dit, trop d'informations d'après moi tuent l'information. Donc si on commence à avoir un plan de cours qui est épais comme ceci, j'exagère ici, mais les étudiants ne le liront jamais et ça sera une phrase que disons qu'il y a une invitation à venir participer pour les évaluations ici et ça sera perdu dans tout le détail. Donc je ne suis pas sûr que ce soit, les plans de cours qu'on fournit déjà font cinq ou six pages donc j'imagine qu'une phrase dans cinq ou six pages ça va avoir du mal ici. La deuxième chose c'est que je pense qu'effectivement ensuite il y a une culture qui s'installe. Les étudiants de 1<sup>re</sup> année s'ils vont louper la première évaluation des professeurs, ensuite ils vont rapidement être au courant qu'au semestre suivant il y aura une évaluation à faire donc on va peut-être rater quelques petites choses possiblement. Il me semble aussi que nous, en tant que professeurs, on reçoit un courriel pour nous rappeler deux ou trois semaines avant que la semaine d'évaluation sera de telle date à telle date. Est-ce que les étudiants reçoivent ce genre de courriel, ça serait peut-être ça qui serait plus pertinent à envoyer un courriel aux étudiants que d'avoir une date au début septembre ou début janvier en train de dire oui, souvenez-vous qu'il y aura une évaluation des enseignements, ça serait peut-être plus pertinent une semaine avant les évaluations de signaler aux étudiants que durant cette semaine-là, ils auront l'opportunité d'évaluer leur cours. Donc ça serait plutôt cette approche-là que je privilégierais. La même chose pour les plans de cours, mais moi je suggérerais que l'administration envoie un courriel au niveau des étudiants, mais que les conseils étudiants aussi remplissent leur rôle et rappellent aux étudiants que la semaine X sera la semaine de l'évaluation et je vous conseillerais de le faire une ou deux semaines auparavant et pas trop tôt parce que sinon ça risque de se perdre quelque part.

**Président d'assemblée:** Merci. Madame la secrétaire générale aurait un mot à dire.

**Secrétaire générale :** Quand on a soulevé une question de transparence, on parlait de convention collective, mais vous vous rappelez aussi qu'il y a d'autres endroits où est-ce que c'est indiqué clairement, je parle de l'énoncé des droits et responsabilités des étudiants qui est publié, une belle promotion par les différents conseils étudiants. Et au point 9, on y retrouve l'évaluation administrative de l'enseignement comprend, entre autres, un questionnaire d'évaluation rempli par les étudiantes et les étudiants. On fait référence à ça donc je voulais juste vous rappeler que ce document officiel-là existe.

**Président d'assemblée:** Là je n'ai pas d'autres demandes d'intervention donc je vais donner la parole au proposeur qui voulait répondre à certaines préoccupations, je crois.

**Salti :** Moi, sincèrement, je trouve qu'il n'y a rien qui empêche le fait de faire une mention à l'existence de cette procédure, c'est-à-dire que dans le plan de cours on va dire juste que cette procédure existe par souci de transparence puis c'est une façon aussi de promouvoir la procédure dans un contexte où on est en train de l'informatiser, c'est-à-dire c'est un nouveau concept et on doit vraiment le faire marcher. Je pense que c'est très pertinent de faire la promotion de cette procédure-là puis voilà, c'est ça. C'est juste une mention de l'existence de cette procédure-là puis chaque campus peut dire après qu'il y a des conventions spécifiques pour chaque campus.

**Président d'assemblée:** Donc ça, ça clôt le débat et on va maintenant passer au vote sur l'amendement, rappelez-vous que c'est juste sur cet amendement. Vous pouvez voter si vous voulez. Je vais arrêter le vote et c'est 5 oui et 22 non donc c'est rejeté. Merci. Et on revient à la proposition principale. Je ne sais pas qui avait été le proposeur. Avez-vous autre chose avant qu'on passe au vote sur la proposition principale? Donc je passe maintenant au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 30 oui et 1 non donc c'est adopté à la majorité. Voilà, ça finit le point 10.

#### 11. Comité de sélection des grades honorifiques

**Président d'assemblée:** On est rendu au point 11, Comité de sélection des grades honorifiques. Il y a un document qui va vous être distribué et ici, il y a des mises en garde à vous faire donc peut-être que le vice-recteur pourrait vous parler.

**Vice-recteur et chancelier :** Pour ceux et celles qui sont à leur première participation à la sélection des grades honorifiques, premièrement c'est un processus qui est tout à fait confidentiel. Vous allez recevoir sous peu un document qui présente la candidature de l'individu. Le Comité des grandes honorifiques s'est déjà rencontré pour faire cette recommandation au Sénat académique. Une fois qu'on a lu, on a présenté le document, on reprend tous les documents et puis il va y avoir un vote, c'est soit deux tiers ou ça ne l'est pas, on ne révèle pas le vote exact et puis ensuite le Sénat attribue des grades honorifiques. Une fois que c'est accepté, je vous dis que c'est confidentiel jusqu'à ce qu'il y ait une annonce qui est faite et je vous supplie s'il vous plaît de garder ça confidentiel.

**Président d'assemblée:** Merci. Donc il y a une période de lecture silencieuse et il n'y a pas de discussion. Est-ce que vous êtes prêts pour voter? On ramasse les bulletins de vote. Donc voilà, je vous donnerai les résultats quand ça sortira. La fumée blanche ou la fumée noire.

#### 12. Comité consultatif de sélection – Renouvellement, recteur et vice-chancelier – Présentation du recteur

**Président d'assemblée:** Entre temps, on va passer au point 12 qui s'intitule Comité consultatif de sélection, Renouvellement, recteur et vice-chancelier, présentation du recteur. Donc on s'est entendu qu'il y aurait une présentation PowerPoint d'une vingtaine de minutes et ensuite vous aurez une période de questions de longueur égale donc d'une vingtaine de minutes maximum. Et ensuite le recteur s'absentera pendant qu'on vote.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président. Première question, c'est la quatrième présentation que je fais, il y en a combien ici qui était à une des trois premières présentations? Ok. On va changer un peu la présentation, et je m'excuse les étudiants, mais la plupart des autres personnes étaient déjà présentes. Je vais quand même soulever certains points que j'ai mentionnés lors de ma première présentation. Par contre, je veux ajouter des éléments qui sont nouveaux depuis deux semaines donc des développements importants qui s'inscrivent dans le développement d'avenir de l'université. Donc premièrement, je veux juste parler rapidement du plan stratégique, ensuite je vais parler des objectifs prioritaires, des investissements stratégiques et des projets pour un fonds stratégique d'investissement là où l'université va déposer des demandes importantes lundi. Premièrement, le plan stratégique, un simple rappel, quand je suis arrivé ici en 2012 il n'y en avait pas de plan stratégique à l'Université de Moncton. On a mis en place un processus où on a rencontré, j'ai rencontré dans 45 groupes de discussion et rencontres sur les trois campus et dans les communautés au-delà 600 personnes pour parler du développement de l'Université de Moncton. Le produit de ces discussions a été le plan stratégique Un rêve qui nous appartient et par la suite, nous avons mis en œuvre un plan d'action et vous vous rappelez il y a cinq grands chantiers donc je ne parlerai pas des cinq chantiers aujourd'hui, je vais peut-être en parler de trois. Mais ce qui est important de réaliser c'est qu'une fois qu'on a un plan stratégique, on le suit. On ne passe pas chaque année à changer le plan stratégique. On a un plan de mise en œuvre, un plan d'action et ça, ça peut changer dépendant du contexte dans lequel on se trouve. Et puis ce qui est intéressant, c'est que le document final, c'est réellement le produit de la collectivité universitaire. On a commencé avec un document ébauche qui ne se ressemblait même pu une fois les consultations terminées et on a un plan de mise en œuvre et si vous allez sur le micro site 20/20, il y a toujours un compte-rendu annuel du progrès par rapport à la mise en œuvre du plan stratégique. Donc un des objectifs prioritaires c'est important de le mentionner parce qu'un des sénateurs parlait de la transparence tantôt. Le Comité de gouvernance du Conseil des gouverneurs s'est beaucoup penché sur la question de la transparence. Vous le savez très bien que dans les dernières années on a eu certaines difficultés autour de ça donc on a développé un code de déontologie pour les membres du Conseil des gouverneurs, on a développé un profil de compétence du Conseil des gouverneurs, on travaille actuellement sur un code de conduite pour l'ensemble de la communauté universitaire et aussi, on a créé le micro site 20/20. On a un site web qui est un peu dépassé donc on a été obligé de créer un micro site, là on retrouve presque toutes les informations sur l'Université de Moncton, soit des informations financières, des demandes d'accès à l'information, le contrat directeur, toute une foule d'autres choses et tous les six mois, on ajoute d'autres informations. Alors c'est important qu'on œuvre, qu'on travaille dans une atmosphère de transparence, non seulement s'il y a des attentes de la part de notre communauté, mais des attentes de la part des autres instances gouvernementales, du public, etc. Donc il y a un effort concret qui se fait dans ce sens-là, le comité

de gouvernance travaille aussi sur d'autres éléments de transparence. J'aimerais parler peut-être de la recherche et le développement innovation la création. Depuis 2013, on a créé cinq nouvelles chaires à l'Université de Moncton dont une cette semaine qui était annoncée, une chaire de recherche interdisciplinaire en santé mentale des enfants et des jeunes qui va être lancée en juillet 2016 grâce à une participation avec le Centre de formation médicale de l'Université de Moncton et la Fondation d'innovation en santé du Nouveau-Brunswick. Ce qui est important, c'est qu'on vise à augmenter toujours le nombre de chaires de recherche à l'université parce qu'une chaire de recherche c'est un outil de recrutement. Si ce n'est pas un outil de recrutement, c'est un endroit aussi où donner à nos meilleurs chercheurs des possibilités de faire leur travail donc c'est extrêmement important de développer les chaires de recherche à l'Université de Moncton, que ce soit les chaires du Canada ou des chaires qui sont financées par la Fondation à l'innovation du Nouveau-Brunswick, le centre national ou le consortium national de formation en santé, peu importe, on a d'autres chaires dans d'autres domaines. Ce qui est intéressant, c'est qu'une des promesses que j'avais faites lors de mon discours d'installation c'était je voulais ranimer les études acadiennes à l'Université de Moncton. Il faut quand même, il faut y penser, l'Université de Moncton n'était pas très forte en études acadiennes, on est l'université de l'Acadie donc il y avait quand même une absence, des lacunes dans ce sens-là. Donc on a restructuré les études acadiennes, ce matin on a maintenant une mineure en études acadiennes, on a créé un conseil des études acadiennes et une division scientifique à l'insu d'études acadiennes sur les trois campus, il y a des chercheurs sur les trois campus qui s'intéressent aux études acadiennes et ça, on va bonifier ça à l'avenir. L'année passée, on a fait le top 50 des universités, on est quarante-troisième donc là il faut aller, et je disais au doyen LeBlanc que lui faut qu'il aille nous chercher 2 millions parce qu'avec 2 millions on va être dans le top 40 donc c'est extrêmement important de voir l'université, c'est important de se voir non seulement en fonction d'un nombre d'étudiants et d'étudiantes. Il faut se voir en fonction de notre productivité dans le domaine de la recherche et c'est comme ça qu'on va se distinguer et se différencier d'autres universités. On n'aura jamais diminué d'étudiants à l'Université de Moncton, on va toujours se situer entre 4,000 et 5,000, mais par contre en recherche, il y a une expression en anglais que j'aime beaucoup : it's punch above your weight puis je veux que l'Université de Moncton soit très très productive au niveau de la recherche. Je vais en parler tantôt en termes de l'avenir. Et c'est non seulement le campus de Moncton, le campus de Shippagan a quelque chose d'extraordinaire qui se passe en recherche au campus de Shippagan dans le domaine du développement d'industrie langagière, dans le domaine de l'observatoire économique, physique photonique et \_\_\_\_, physique des matériaux, ici même en \_\_\_\_ de science en photonique on est très très fort. Donc c'est important aussi de s'assurer qu'on est dans des créneaux et qu'on n'essaie pas de s'éparpiller tout partout. Aussi, on a commencé, je ne sais pas si vous avez remarqué dans L'Étoile, une campagne de promotion, la promotion de nos chercheurs et ça va durer toute l'année. Ce qui arrive c'est que moi j'ai écrit un texte sur les pêches ou sur la forêt, j'étais sur tout, donc là par la suite, on identifie des chercheurs et on a un profil de ces chercheurs dans L'Étoile et ensuite il y a un site web maintenant qui a été créé où on peut retrouver les profils de nos chercheurs. C'est extrêmement important que nos chercheurs soient connus. C'est par le biais de nos chercheurs très souvent qu'on développe une certaine notoriété. Aussi, il y a le campus de recherche et développement qui est au nord de la rue Morton. Notre premier projet ça fait depuis 2007, je pense, qu'on tente de créer un projet et l'objectif derrière le campus de recherche et développement c'est de générer des sources de revenus pour la recherche, ce n'est pas pour financer le fonctionnement de l'université, mais faire de la recherche. Donc notre premier projet, c'est un projet de location avec une compagnie qui s'appelle Shanex qui sont en train de construire un projet domiciliaire pour les personnes aînées, tous les niveaux, toutes les étapes et à l'intérieur de ces édifices, il va y avoir un centre de recherche inter professionnel dans le domaine de la santé. Donc c'est une place pour les étudiants à faire leur stage, c'est une place pour nos étudiants de se trouver des emplois, aussi c'est un lieu de recherche en termes de transition d'un style de vie à un autre style de vie. Et ceci, veut veut pas, ça case très bien avec notre priorité, notre axe de développement : santé. J'ai parlé de santé mentale tantôt, on est très fort aussi en bio science donc depuis 2001 qu'on parle de développer le secteur santé à l'Université de Moncton. Je vais revenir au Centre de médecine de précision du Nouveau-Brunswick quand je vais parler du fonds d'investissement. Pour ce qui est de l'enseignement, avant ce matin on était à 97 % des programmes qui étaient reconfigurés. Est-ce que c'est encore à 97?

**VRER :** On n'est pas à 100 %, mais on n'est pas loin.

**Recteur et vice-chancelier :** On a fait un peu plus ce matin. Je pense qu'il est important de réaliser l'importance de cette reconfiguration. Je sais que ça prit du temps, ce n'est pas fini. Ce qui est important c'est qu'avec les OFG, les objectifs de formation généraux, on se fait demander par le gouvernement qu'est-ce qu'ils apprennent les étudiantes et étudiants, on peut leur démontrer concrètement il y a neuf compétences, il y a neuf habilités, ils font partie de tous nos programmes. Donc c'est ça, c'est extrêmement important. Aussi, on a commencé, et ça c'est sous l'égide bien sûr du VRER, du vice-recteur en enseignement et recherche, une planification académique qui va se poursuivre tout au long des prochaines années et puis c'est revoir la pertinence de tous les programmes d'études et déterminer quelles sont les \_\_\_\_ académiques prioritaires que veut se donner l'université au cours des prochaines années. Il y a eu une première réflexion avec les doyennes les doyens, il y a un document qui a déjà été produit et qui par la suite va circuler qui va éventuellement aboutir ici au Sénat pour discussion. Une chose qui est importante à réaliser c'est qu'en tant qu'institution, on est toujours en évolution. Il y a une chose qu'on semble oublier c'est que l'université de mon temps, ce n'est pas l'université d'aujourd'hui et l'université dans 20 ça ne sera pas l'université d'aujourd'hui. Ça évolue, par contre, on a tendance à voir une université comme étant figée dans le temps, rien qui change,

mais il y a énormément de choses qui changent à l'intérieur d'une université. Aussi, c'est important de réaliser l'importance de l'accès aux études universitaires dans les autres régions francophones, c'est-à-dire Edmundston et Shippagan. À Edmundston on a le développement ce qu'on appelle l'édupôle qui est une collaboration entre d'une part le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et le campus de Shippagan. Aussi, il y a un projet de cohabitation qui va être présenté dans le fonds d'investissement stratégique qui effectivement c'est une addition d'un volet collégial au campus de Shippagan. Ce qui est intéressant ici c'est que c'est un peu une feuille blanche. On peut construire un édifice, mais ce qui est important c'est qu'est-ce qui va se passer au sein de cet édifice. Ce qui est important dans le nord, c'est non seulement d'assurer la pérennité de l'enseignement universitaire, mais c'est d'assurer la pérennité de l'enseignement postsecondaire dans nos régions du nord. Donc on va parler aussi d'une approche qui a été développée l'année passée c'est la gestion statique des effectifs, ceci va se poursuivre l'année prochaine et si j'aurais plus de temps j'en parlerais plus longuement, mais disons que ce qui est important c'est de développer une structure de processus et de procédures qui fait en sorte que du moment qu'on a un premier contact avec un étudiant potentiel de l'université jusqu'à sa diplomation, que toutes les relations sont positives au sein de l'université, que ça soit l'admission, que ça soit services étudiants, peu importe. Donc pour le prochain mandat, il y a des investissements stratégiques qu'on doit faire, qu'on pourrait faire. Premièrement, on va sans doute aller en campagne majeure de financement. Ça fait au-delà de 10 ans qu'on n'a pas été en campagne majeure de financement. On s'attend d'avoir l'approbation au mois de juin et il y a déjà eu un certain travail qui a été fait dans les campus par rapport à cette campagne. Il y a des consultants qui ont été rencontrer des groupes focus dans chaque campus pour discuter de différents types de projets, qu'est-ce qui serait des bons projets. Et finalement, c'est à retravailler, mais évidemment les bourses. L'aide financière c'est toujours un thème qui va toujours chercher nos donateurs, donatrices, la question de certaines infrastructures par exemple que ça soit refaire, \_\_\_ des classes, moderniser des salles de classe, des laboratoires, etc. Et aussi, on doit développer des moyens de communication institutionnelle modernes. Ça c'est clair, on a un site web, moi je le comprends, si je le comprends ça veut dire que c'est réellement réellement dépassé. C'est extrêmement important que l'université qu'on soit mieux connu, qu'on fasse connaître ce qu'on fait et qui on est et on est toujours en compétition avec un déluge d'informations. Donc comment on peut se positionner dans cette mer d'informations, c'est extrêmement important. Aussi, donc là j'aimerais parler des projets pour le fonds d'investissement c'est-à-dire pour l'établissement postsecondaire qui est annoncé dans le dernier budget fédéral. Le projet de Centre de médecine de précision du Nouveau-Brunswick, ça fait deux ans qu'on travaille sur ce projet-là, c'est un projet qui nous vient de la Faculté de sciences et d'autres individus dans la communauté universitaire, il y a plusieurs partenaires, le Réseau de santé Vitalité, le Centre de formation médicale, l'Institut atlantique de recherche sur le cancer. Sans entrer dans les détails, disons un centre de médecine de précision, c'est à partir de ces cancers d'ADN, on développe des traitements en fonction d'un individu, on peut appeler ça personnaliser mon traitement. Donc là, c'est un projet d'une envergure importante, à peu près 26 millions, c'est une structure qui va être greffée à l'hôpital Georges Dumont qui va regrouper à peu près une centaine de chercheurs et qui nous permet aussi de libérer certains laboratoires en sciences pour les rénover parce qu'on a des personnes qui attendent pour des laboratoires. Si on n'a pas de laboratoire, on ne peut pas faire de la recherche. Ça, c'est un projet qui va être soumis aujourd'hui, n'est-ce pas Lise, avant 4 h 30, c'est déjà fait, et c'est un projet rassembleur. Je pense que c'est important de penser en termes de projets rassembleurs, que ça soit une faculté, que ça soit un campus, il faut se doter de projets rassembleurs. Je regarde le doyen LeBlanc et on a déjà parlé par exemple, comment on peut développer un projet autour des diplômés de la Faculté d'administration, des diplômés qui viennent d'ailleurs, qui sont un peu partout, comment on peut bâtir là-dessus et ce qui est important, c'est que ces projets doivent venir des facultés et non, ça ne vient pas du rectorat, le projet de Centre de médecine de précision ça ne vient pas du rectorat, mais si c'est un projet rassembleur porteur, on va s'assurer qu'ils aillent de l'avant. Aussi, j'ai parlé des études acadiennes, on a un centre d'études acadiennes qui est en très mauvais état et pour ceux qui connaissent Antonine Maillet, elle nous dit toujours la raison qu'elle donne ses manuscrits à l'Université de Moncton c'est qu'on est les archives de l'Acadie. Et bien je ne voudrais pas que ces manuscrits soient trop endommagés dans notre centre d'études acadiennes quand ça coule. Donc c'est extrêmement qu'on se donne des espaces, qu'on modernise les espaces, etc. Troisième projet, maison de l'environnement et ça, c'est un projet qu'on en parle depuis un bout de temps donc on le soumet, sinon il est déjà soumis et puis le thème de l'environnement, c'est un autre thème rassembleur pour les trois campus, que ça soit sciences de l'environnement, études de l'environnement, ici on parle de foresterie, on parle de zones côtières, il y a des expertises tout partout dans le réseau des universités et ça, ça serait un projet extraordinaire pour le campus. Il y a toutes sortes de travaux qui se font avec la Faculté de génie, etc. et ça fait longtemps qu'on en parle, on pourrait même loger des programmes de sciences environnementales là, je ne sais pas, des possibilités. Aussi, il y a d'autres projets, peut-être qu'ils sont moins intéressants, on les appelle quand même viabilité environnementale, il faut moderniser le chauffage à Edmundston parce qu'il fait froid à Edmundston l'hiver et même chose au campus de Shippagan, des rénovations éco énergétiques des bâtiments et ça, ça fait partie aussi du programme. Le programme vise aussi de l'efficacité énergétique. Donc on est à un moment intéressant, on s'en va en levée de fonds, on a des projets d'investissement avec de très bonnes possibilités de réussite et puis dans les dernières années, on a passé beaucoup de temps à essayer de se maintenir, mais là il faut aller plus vers du développement que du maintien. Le gouvernement provincial nous a dit que c'était la dernière année qu'on renouvelait nos subventions, ils changent d'idée, mais ils nous ont dit dans le dernier budget que maintenant ils étaient pour investir dans les universités donc c'est une question de vision d'avenir. Le rôle du recteur dans tout ça, c'est premièrement, c'est moi qui doit engager les ministres, les députés, les fonctionnaires, les partenaires et la communauté universitaire et puis je suis le porte-parole et c'est moi qui

souvent est le conduit pour faire avancer les choses. Au Nouveau-Brunswick, on a des défis particuliers par rapport au postsecondaire et particulièrement par rapport à l'éducation universitaire. C'est que le gouvernement n'a réellement pas de plan stratégique ou une vision pour le postsecondaire. J'ai beaucoup apprécié le fait qu'ils ont changé le programme de bourse pour qu'un certain nombre d'étudiants aient effectivement l'étude gratuite, mais il y a 75 % qui ne sont pas touchés par ça et ça, ça aide pas le financement de l'université à moins que mille étudiants qui n'étaient pas là arrivent tout à coup, 10 ou 12 étudiants de plus ne changera pas le fait que l'université n'est pas financée adéquatement. Sur les quatre dernières années, la moyenne c'est peut-être 1 % par année, le taux d'inflation interne est d'au moins 3 % à l'Université de Moncton. Sans cette vision provinciale, c'est difficile de véhiculer nos messages, il faut que ça colle, il faut que ça se greffe à cette vision. On travaille très fort, il y a un nouveau sous-ministre à qui j'ai parlé hier en termes de comment on peut se doter d'une vision pour le postsecondaire duquel va découler le financement. Très souvent, les gouvernements vont financer des projets ponctuels, mais ce qu'ils n'aiment pas financer c'est le fonctionnement donc c'est le jour le jour, c'est le corps professoral et on doit toujours avoir, nous notre ressource principale à l'université, c'est les professeurs, il n'y a pas de recherche, il n'y a pas de prof et souvent, on a tendance à oublier ce volet-là au niveau du ministère. Je propose à développer à partir du plan stratégique, un plan spécifique d'investissement pour l'Université de Moncton qui est faculté par faculté, etc., et de véhiculer ça auprès du ministre et du premier ministre, aussi en se comparant à d'autres institutions semblables qui sont certainement mieux financées que l'Université de Moncton. Aussi, j'aimerais poursuivre les efforts du front commun. Je ne sais pas si vous savez, l'an passé on a réussi ça fait plus qu'un an, à rassembler autour de certains thèmes à la fois les associations professorales, les associations étudiantes et l'administration. Donc avant le budget de février, on avait une position commune, après le budget on avait une position commune et je pense que c'est extrêmement important qu'au lieu de se tirer les fusils un vers l'autre, qu'on regarde réellement où est le problème, le problème c'est un manque de financement et ça ne viendra pas d'entre nous autres, le financement va venir d'ailleurs. Donc on est très bien positionné en passant, on a passé quelques années difficiles, mais les changements qu'on a apportés vont faire en sorte qu'on va être encore mieux positionnés pour les prochaines années et je pense qu'avec le fonds stratégique d'investissement du fédéral, avec la campagne majeure de levée de fonds et avec la volonté du gouvernement de réinvestir dans l'éducation postsecondaire, qu'on a réellement une occasion dans les deux-trois prochaines années de développer l'université et c'est plus que des infrastructures, moi c'est de développer au niveau professoral, au niveau de nos ressources humaines, etc. Donc il y en a qui savent que je peux parler longtemps si je commence donc je vais arrêter et puis je suis prêt à répondre à vos questions, mais M. Adégbidi, je vous donne les mêmes réponses que j'ai données à Edmundston.

**Président d'assemblée :** Voilà, il y a une période de questions donc si vous avez des questions, vous pouvez les poser. Numéro 25.

**Chetouane :** Merci monsieur le recteur pour votre présentation, c'est la première fois que je la vois au fait. Philosophiquement parlant sur toutes ces bonnes idées que vous présentez, une personne à votre place sur un ordre d'un nouveau mandat, je l'espère, pour continuer un peu vos idées, est-ce que vous voyez plus dans une logique bien sûr il y aura un troisième choix et je crois que vous allez choisir ce troisième choix, une logique de chercher des investissements parce qu'on revient toujours à cette question de financement qui manque, ou bien économiser, ça veut dire trouver là où on peut couper ou bien une approche hybride, le choix trois bien sûr vous allez peut-être me dire le choix trois. C'est-à-dire l'option un, c'est-à-dire la philosophie lorsqu'on gère on gouverne, d'accord, est-ce que vous tendez plus à chercher à avoir une gouvernance agressive à l'extérieur à chercher des fonds pour l'université pour concrétiser toutes ces idées-là ou bien vous allez être plus penché vers la recherche d'avenue d'économiser, de minimiser les dépenses à l'interne?

**Recteur et vice-chancelier :** Disons qu'on doit faire les deux en même temps.

**Chetouane :** Je savais, c'est l'option trois.

**Recteur et vice-chancelier :** C'est que je vais donner un exemple de ce qu'on a fait dans le dernier budget. On avait des défis budgétaires et on s'est assuré, au moins sur le campus de Moncton, que la proportion importante des coupures soit faite du côté administratif parce qu'on est ici pour l'enseignement, on n'est pas ici pour faire de l'administration, mais c'est clair qu'on doit réellement solliciter non seulement les bailleurs de fonds typiques comme les gouvernements, mais aussi les autres bailleurs de fonds possibles que ça soit les partenariats avec les fondations, etc. On ne peut pas aller de l'avant sans des nouveaux investissements. You can't shrink yourself to greatness, on ne peut pas continuer à couper et couper et dire on va faire plus, c'est important qu'on soit capable d'investir et puis la seule motivation pour moi de rester, c'est d'être capable d'aller chercher des investissements \_\_\_ développement de l'université. Ce n'est pas pour juste avoir du statu quo, je suis à un moment de ma vie où c'est important de faire ce genre de geste.

**Chetouane :** Si vous me permettez, monsieur le président, juste un commentaire, pas une question, un commentaire sur la réponse qui vient d'être...

**Président d'assemblée :** D'accord.

**Chetouane** : C'est normal qu'on essaie de faire une approche hybride à la recherche et à la fois, mais dans la recherche d'investissement d'argent frais, etc., est-ce qu'à un moment donné vous n'avez pas senti que cette avenue peut être saturée ou bien elle peut être plus coûteuse que l'argent qu'on ramène parce que des fois il faut dépenser l'argent pour aller chercher l'argent.

**Recteur et vice-chancelier** : Je pense qu'on est dans un contexte, une conjoncture présentement...

**Chetouane** : Entre parenthèses, si vous me permettez une interruption, au niveau par exemple de la Faculté d'ingénierie on recrute, on crée un poste qui coûte tant d'argent pour aller faire du recrutement d'étudiants. Donc ça, c'est une approche agressive, ça veut dire on dépense de l'argent pour augmenter les rentes, mais à un moment donné est-ce qu'on n'arrive pas à une certaine coupure dans la courbe où on peut aller s'éloigner trop et on n'a pas pour l'argent qu'on a mis? C'est-à-dire le retour sur l'investissement?

**Recteur et vice-chancelier** : Ça, c'est un peu du cas par cas, mais si je prends l'exemple de la Faculté d'ingénierie, il y a une contrepartie dont l'université investit tant, il y a une contrepartie de l'Association des ingénieurs qui aide parce que l'association comme telle veut augmenter surtout le nombre de femmes dans la profession d'ingénierie donc c'est des partenariats, lorsqu'on crée des chaires aussi on a souvent des partenaires externes. Je pense qu'on est maintenant à une conjoncture avec un gouvernement fédéral qui veut investir substantiellement dans le développement de la recherche universitaire et un gouvernement provincial qui commence à changer de discours un peu, donc ce n'est pas saturé. C'est de fait, on est à un moment qu'il y a des occasions intéressantes qui se présentent.

**Président d'assemblée** : Numéro 23.

**Cabajsky** : Je voudrais juste faire un commentaire suivi d'une question. Premièrement le commentaire je suis très contente d'apprendre que le site web, la refonte du site web fait partie des priorités, merci beaucoup, un gros merci en effet. Ma question s'inspire d'un message qu'on a reçu à la mi-mars du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui avait pour but de faire l'inventaire de toutes les initiatives relatives aux communautés autochtones qui ont eu lieu à l'Université de Moncton. Comme on le sait déjà, le message répondait au rapport de la Commission de vérité de réconciliation du Canada. Je constate que dans les universités anglophones dans la région de l'Atlantique, les études autochtones sont devenues de plus en plus prioritaires, on crée de nouveaux programmes, on embauche des gens venant des communautés autochtones pour servir comme personne ressource sur les campus et je me demande où se situe votre vision de l'Université de Moncton par rapport à de telles initiatives.

**Recteur et vice-chancelier** : Je pense que l'Université de Moncton, on a certainement énormément de chemin à faire par rapport à nos relations avec les premières nations, entre autres. Je sais qu'à Edmundston, il y a déjà eu des tentatives par le passé de travailler, de collaborer. Disons qu'étant donné l'importance de la question autochtone maintenant au Canada, dans le budget fédéral on a mentionné le mot autochtone 112 fois en passant donc ça démontre à quel point c'est devenu une priorité pour le gouvernement, mais nous, on doit se positionner par rapport à ça. On a eu déjà des premiers contacts à un moment donné pour une maîtrise en travail social, mais des fois on fait face à des problèmes de la langue, comment peut-on livrer des programmes en français, c'est très problématique. La plupart des communautés autochtones fonctionnent en anglais, mais c'est clair qu'à mon avis, peut-être le vice-recteur pourrait mentionner quelque chose, mais on doit faire ce rapprochement. On est deux langues officielles, mais on doit tenir compte de la place des peuples autochtones maintenant.

**Président d'assemblée** : Merci. On va passer à la prochaine question, numéro 15.

**Clarisse** : Je suis agréablement surpris de voir que les projets que ce soit pour le Centre de médecine de précision ou la maison de l'environnement aillent de l'avance, c'est une excellente nouvelle des projets fédérateurs qui vont développer la recherche et l'enseignement au campus de Moncton et aux autres campus, des projets fédérateurs très intéressants. Ma question est de savoir, j'aurais aimé en entendre un peu plus sur la maison de l'environnement et également de savoir quand est-ce que vous pensez que ces projets vont se concrétiser. Est-ce que c'est un vœu qui va se faire au cours de votre prochain mandat s'il est renouvelé ou est-ce que c'est pour dans cinq à dix ans ou est-ce que c'est plutôt entre zéro et cinq ans?

**Recteur et vice-chancelier** : En 2018. C'est censé être terminé en 2018. Les projets qu'on met de l'avant sont censés tous se terminer en 2018 donc c'est pour ça qu'on a choisi certains projets qui étaient déjà relativement prêts, dont la maison de l'environnement et le Centre de médecine de précision.

**Président d'assemblée** : Numéro 9.

**Salti** : Nous en tant qu'étudiants, on demande la création d'un poste d'ombudsman depuis une bonne décennie. Est-ce que cette année, si vous êtes recomblé à votre poste, serait l'année où ce poste verra le jour?



**Recteur et vice-chancelier :** La réponse je ne le sais pas parce que le travail qui se fait sur le code de conduite, pour ce qui est du code de conduite on travaille, présentement il y a eu une consultation hier avec l'ABPUM particulièrement là-dessus et puis on va s'entendre sur le code de conduite et ensuite sa mise en œuvre. Ce qui est important, et je ne suis pas à la place de l'avoir, c'est faut que le monde comprenne c'est quoi un ombudsman. Très souvent, on utilise le mot sans savoir ce que ça veut dire. Tout ce qui est conventionné à l'Université de Moncton, ce n'est pas touché par un ombudsman donc il faut s'entendre qu'un ombudsman c'est quelqu'un qu'a un pouvoir d'enquête, mais ça serait très très limité comme champ d'action à l'Université de Moncton, mais c'est une discussion qu'on va avoir plus tard lorsque la FÉECUM va être consultée sur le code de conduite.

**Président d'assemblée :** Merci, ensuite numéro 10.

**Pelletier :** J'aimerais commencer par vraiment exprimer mon enthousiasme puis mon optimiste par rapport à tout ce qui vient de nous être présenté, c'est vraiment excellent. On a parlé de beaucoup de choses aujourd'hui, entre autres les OFG avec la reconfiguration des programmes, l'efficacité de tous les processus administratifs et les sites web, la modernisation de toute notre architecture informatique. Moi ma question, j'y arrive, on reconnaît quotidiennement l'importance de la littéracie dans toutes les sphères de l'éducation, par exemple en mathématiques et en littérature, ça, c'est des skillsets qui sont vraiment fortement ancrés dans notre culture académique. On mise beaucoup sur l'importance de la recherche pour le futur et le développement du capital humain, par exemple pour attirer le talent à notre université et à développer le corps professoral. Ce qui est clair, ce qui est vraiment reconnu par pas mal tout le monde, c'est que les compétences en informatique et en analyse statistique, c'est très important aujourd'hui et ça va le devenir de plus en plus dans l'avenir. Moi j'aimerais savoir est-ce que vous envisagez comme une vision à long terme pour l'université en matière de compétences de base en informatique et en statistiques et qu'est-ce qu'on va faire pour promouvoir ces disciplines-là, pas juste en termes de connaissances, d'expertises et de compétences, mais en termes de cultures intégrales dans toutes les sphères de l'université.

**Recteur et vice-chancelier :** Veux-tu répondre Lise parce qu'il y a une réponse...

**Président d'assemblée :** C'est qui va être recteur?

**Recteur et vice-chancelier :** C'est qu'il y a des informations qui sont trop précises.

**Dubois :** Merci de l'occasion de parler du Centre de données de recherche et de développement qu'on envisage pour ça. Le Centre de données de recherche c'est un centre qui se trouve maintenant à la Bibliothèque Champlain et c'est un centre physique où on a des terminaux qui sont branchés à UNB donc le centre de Statistique Canada qui est là-bas, mis à côté du côté physique de la chose, on vient d'avoir une réunion cette semaine à la FESR pour créer un groupe de recherche en analyse statistique sociale avec un programme élaboré justement pour susciter l'intérêt autour de cette question-là de l'utilisation, de l'intégration de ces formations-là aux programmes existants, aux nouveaux programmes qui s'en viennent, mais surtout pour inciter l'intérêt autour de toutes ces questions. Donc c'est quelque chose qui est en développement, mais ça fait partie du développement de l'avenir de l'université.

**Président d'assemblée :** Numéro 20.

**Dako :** Merci bien M. Théberge pour cette présentation. J'avais déjà intervenu la dernière fois lors de la consultation sur un des problèmes que vous avez soulevés en ce qui concerne la communication ou la rétroaction. Vous aviez reconnu que c'est à ce niveau-là qu'il y avait beaucoup de difficultés. Je suis entièrement d'accord avec ça parce qu'on a suffisamment de dossiers qui traînent dans le grief et on se rend compte qu'à l'Université de Moncton, le taux de santé mentale n'arrête pas d'augmenter, les réclamations selon l'Assomption Vie ne fait qu'augmenter ce qui veut dire que le milieu devient de plus en plus lourd donc quelque part, il y a un système qu'on a qui ne fonctionne pas. Sur cette base-là, si je reviens là-dessus, on se rend compte que la demande que nous faisons d'après nous, cette demande-là peut être résolue assez rapidement si on prend vraiment soin de s'intéresser à l'espèce humaine que nous sommes ici au sein de l'université et en vue de toutes ces petites difficultés qu'on a rencontrées, on a fait une demande formelle avec les autres associations pour essayer d'avoir un ombudsman. Comme l'étudiant l'a mentionné tout à l'heure, c'est un aspect qui nous tient à cœur parce que selon les autres programmes que nous avons, c'est vrai qu'une partie est conventionnée, mais on se rend compte que chaque fois que les mesures, même les enquêtes sont effectuées, ça va aux mêmes endroits et ça devient pratiquement un statu quo. Ce qu'on nous demande ici dans le souci de la transparence, d'avoir un comité, d'avoir un bureau d'ombudsman qui reçoit tous les documents, qui fait une enquête de façon indépendante et qui réagit de façon prompte pour essayer de résoudre le problème parce qu'il y a des gens que ça fait dix ans que leur problème demeurerait, qu'ils étaient obligés même finalement de quitter l'université. Nous trouvons que peut-être le mécanisme qu'on a, peut-être que ce mécanisme devrait être revu pour que ça puisse fonctionner comme il faut. Cela ne veut pas dire que certains éléments ne fonctionnent pas, mais ces éléments-là doivent être mis à jour donc on a fait une demande formelle pour qu'il y ait un ombudsman. On espère que dans votre prochain mandat que vous prenez l'engagement ici pour savoir si dans votre prochain mandat vous allez accepter le fait qu'il y ait un ombudsman à l'Université de Moncton.

**Recteur et vice-chancelier :** Je pense ce qui est important, M. Dako, c'est qu'on a un processus qui est en marche avec le code de conduite et avec le code de conduite il y a des mécanismes qui sont en place et c'est à partir de ce travail-là qu'on va en arriver à une solution. Que ça soit un ombudsman, que ça soit un bureau de résolution de conflit, je pense qu'il est trop tôt pour dire c'est quoi le mécanisme précis, mais il faut qu'on fasse notre travail.

**Président d'assemblée :** Numéro 8.

**Mbarga :** Merci monsieur le président. Je remercie monsieur le recteur pour sa présentation qui montre beaucoup d'innovation et moi, je m'intéresse à l'international. J'aimerais connaître vos engagements ou votre positionnement par rapport à l'international parce que dans l'université il y a quand même le mot univers. Je suis tout jeune membre du Sénat, ça fait peut-être ma première année, je n'ai pas vu beaucoup d'initiatives passées sur l'international, pas de nouveaux programmes, enfin pas de proposition de programmes alors qu'on a quand même dans le programme où moi je suis on a 50 % d'étudiants qui viennent de l'international alors que dans le plan stratégique également, il y a des éléments sur l'international. Donc j'aimerais connaître votre, avancer votre engagement, votre posture vis-à-vis de cela d'autant que j'ai ouï-dire qu'on s'apprêtait également à supprimer un certain nombre de postes qui arrêteraient à l'international.

**Recteur et vice-chancelier :** Disons que pour répondre à votre question, comme j'ai dit au début on a cinq chantiers à l'université dont un qui est l'international. On n'a pas le temps de tout discuter aujourd'hui dans les quelques minutes, mais pour ce qui est de l'international, il y a deux volets importants, un c'est au niveau des étudiants internationaux, on a une population importante à ce niveau-là. L'Université de Moncton a même développé, je dirais, la stratégie qui est maintenant utilisée par plusieurs autres universités pour justement recruter des étudiants internationaux. On est très présent comme vous le savez dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest. On continue à déployer nos efforts au niveau du recrutement. Mon expérience depuis que je suis arrivé pour ce qui est de l'autre volet, il y a aussi le côté immobilité et là, comme toute université canadienne, on accueille beaucoup plus d'étudiants d'ailleurs que d'étudiants d'ici qui vont aller ailleurs, mais ça c'est un constat canadien. Pour ce qui est de l'autre volet qui m'intéresse particulièrement, c'est toute la question des projets de développement et puis depuis que je suis arrivé, il y a eu très peu de projets de développement ce qui veut dire à mon avis que ce qu'on n'a pas en place, on n'a pas nécessairement, j'appelle ça la capacité de bien orienter nos professeurs qui sont intéressés à faire du développement, de bien les encadrer. Donc de ce que je peux vous dire c'est que dans le prochain mandat, il va y avoir quelqu'un dont le rôle va être d'encadrer les professeurs qui ont un intérêt marqué pour faire du développement international.

**Président d'assemblée :** On s'était donné une vingtaine de minutes, on arrive au terme de cette période-là donc si vous voulez essayer de limiter votre temps à des questions bien précises. Numéro 28.

**Renaud :** Merci monsieur le recteur de l'exposé. Ce qui m'a plu particulièrement c'est votre insistance sur l'importance, la nécessité de faire de nouveaux efforts pour obtenir plus de financement externe, en particulier, je soulignerais auprès du gouvernement d'où ma question quels sont les nouveaux arguments que vous comptez employer pour persuader de manière encore plus efficace un gouvernement qui semble réceptif, mais de nouveaux arguments. Quels seraient ces nouveaux arguments?

**Recteur et vice-chancelier :** Très souvent lorsqu'on travaille, lorsqu'on essaie de convaincre le gouvernement d'investir dans ce qu'on fait, on doit d'abord comprendre c'est quoi leur agenda et on doit trouver une façon de s'inscrire dans leur agenda. À titre d'exemple, si le discours politique c'est on veut créer des emplois des emplois des emplois, donc on doit démontrer que certains de nos projets ou l'apport de nos projets vont effectivement créer de l'emploi, vont créer du développement économique, la question d'économie du savoir. C'est aussi souvent de contrer certaines perceptions qu'ils ont. Moi je pense que l'approche qu'on doit toujours utiliser à l'université c'est de démontrer qu'on est un acteur important au plan économique à tous les niveaux. On va publier sous peu une étude sur l'impact économique de l'Université de Moncton, l'Université de Moncton ses trois campus c'est quoi son impact au Nouveau-Brunswick en termes du pays B. Donc c'est ce genre d'argument qu'on est en train de préparer justement pour faire le cas qu'on n'est pas une dépense. On est souvent vu comme une dépense, on n'est pas une dépense, on est un investissement.

**Président d'assemblée :** Merci. Numéro 17.

**Coulibaly :** Juste lors de votre dernier mandat, je peux lire l'image de **Marc** parce que c'était vous qui étiez à la tête de l'université, mais de plus en plus l'image de Marc de l'université est écorchée **des frais** de la chronique dans les journaux puis à chaque fois j'ai l'impression que l'université ne donne pas de droit de réplique et donc je sais que vous avez donné une sorte de consigne de conduite au niveau des médias qui ne semble pas être entendu et puis qu'est-ce que vous comptez faire pour améliorer ou si vous voulez, redorer le blason de l'université parce que j'ai l'impression qu'on a un problème avec l'Acadie Nouvelle ou d'autres presses comme ça. Je me demande si faut pas leur donner une enveloppe brune pour qu'on nous laisse en paix.

**Recteur et vice-chancelier :** Encore une fois, il y a beaucoup une question de perception. Marc Angers qui est derrière vous, lui fait la compilation, il en train de faire l'analyse de tout ce qui est positif et négatif dans les

médias par rapport à l'Université de Moncton. Il y a beaucoup plus de positif que de négatif en passant, beaucoup plus, beaucoup plus. Et puis donc ce qu'on fait depuis deux ans c'est au lieu d'être toujours en réponse aux médias, c'est souvent on sort nos propres communiqués, on a nos propres conférences de presse, on passe notre message, mais évidemment aujourd'hui dans le monde des médias, on cherche toujours le conflit. Comme je vais donner un exemple, lorsqu'on a sorti le communiqué indiquant qu'on avait augmenté notre financement en recherche de 25 %, Radio-Canada a choisi de nous ignorer complètement parce qu'il n'y a pas de conflit là, c'est une bonne nouvelle. Donc ce qui est important c'est que nous avec le service des communications, on essaie d'être beaucoup plus proactif, mais aussi, on a quand même diminué, je pense qu'on doit constater qu'on a diminué on va appeler ça le montant de mauvaises nouvelles, on est beaucoup proactif, il y a beaucoup de commentaires maintenant qui sortent de la part de l'université. Nos chercheurs sont présents à Radio-Canada, Radio Réveil, dans l'Étoile un peu partout et maintenant l'Acadie Nouvelle passe les commentaires du recteur, avant ils ne passaient pas. Donc il y a un progrès qui se fait et je pense qu'il faut regarder l'ensemble des reportages, ce n'est pas juste un reportage, il y a plusieurs reportages, plusieurs photos, d'images, tout ce qui se passe dans le domaine des sports donc il faut, il y a des choses qui sont passées il y a X nombres d'années, mais on en parle moins, on en parle beaucoup beaucoup moins et on va essayer de mieux gérer ça, c'est pour ça tantôt je parlais faut se doter des outils de communication modernes. Il faut que nos messages passent et ce ne soit pas nécessairement par les médias traditionnels, ça va être par les médias sociaux qu'on va passer nos messages.

**Président d'assemblée :** Numéro 35.

**Bourque :** Ma question porte sur la dernière diapositive, le rôle principal du recteur qui est question d'engager les ministres, le gouvernement. Je suis de façon plus particulière intéressé à savoir, connaître votre vision un petit peu sur les partenaires, mais peut-être les partenaires de l'industrie parce que ma vision des choses je pense que c'est là où il y a des enveloppes d'argent possible, mais ce n'est pas facile de travailler avec l'industrie alors je voulais juste voir votre perspective sur la question.

**Recteur et vice-chancelier :** Une des difficultés qu'on a pour travailler avec l'industrie c'est que des fois on n'a pas l'industrie nécessaire pour travailler avec nous. On est au Nouveau-Brunswick, par exemple le travail qui est fait dans le domaine des couches minces, les utilisateurs ne sont pas au Nouveau-Brunswick, ils sont ailleurs, il faut trouver des partenaires, ce n'est pas toujours évident. Un bon exemple par contre c'est le Centre de médecine de précision, là il va y avoir des ententes avec des compagnies pharmaceutiques qui vont vouloir qu'on fasse des essais de certains médicaments auprès de certains patients. Déjà **LIAC**, un de nos partenaires ont signé une entente il y a quelques semaines de 6 millions de dollars avec Merck pour justement faire avancer ça, ça va être partie de ce qu'on fait. Évidemment, quand on veut faire des partenariats avec l'industrie, nous on a besoin de la recherche, des chercheurs du prototype, ensuite on va trouver le lien, mais on a un bureau qui fait ce travail-là, on fait partie aussi de Springboard qui est un organisme de l'Atlantique et on a créé des entreprises, peut-être la mieux connue c'est Spielo. Spielo c'est maintenant G-Tech, c'est la plus grosse compagnie qui fait des machines de jeu et la technologie a été développée à l'Université de Moncton. C'est dommage qu'on n'ait pas gardé ça, on aurait pu faire des...

**Président d'assemblée :** Merci. Numéro 24.

**M. LeBlanc :** J'ai une question par rapport au financement. À l'annonce du projet provincial il y a quelques mois, il a été question d'un financement fondé sur le rendement. On en a parlé quand même assez vaguement, on a parlé d'indicateurs de rendement et puis on a parlé, je l'ai ici, de taux de rétention, taux de réussite, taux d'emploi des diplômés et je voulais savoir si on a des précisions sur ces indicateurs-là et si oui, qu'est-ce que ça peut vouloir dire pour l'Université de Moncton.

**Recteur et vice-chancelier :** On n'a pas de précisions. J'ai parlé hier au sous-ministre, au nouveau sous-ministre et j'ai dit qu'on avait eu une rencontre au mois de janvier avec la ministre et les autres universités et collèges et on avait parlé spécifiquement de ces indicateurs-là et on nous avait répondu on va vous revenir. On est rendu au mois de mai, on n'a eu aucun contact à date. Je pense qu'il y a un intérêt. Ce qui est important pour nous si le gouvernement veut réellement poursuivre cette discussion-là autour d'indicateurs de rendement, on doit absolument s'assurer que les indicateurs sont pertinents et qu'ils n'ont pas d'effet pervers. Je vais vous donner un exemple d'effet pervers. Si on dit le taux de diplomation, vous êtes financés en fonction d'un taux de diplomation, il y a deux choses qui peuvent arriver. Si tu me dis que le plus de diplômés qu'on a, qui ont commencé sur quatre ans, on finance ça. On va s'assurer que nos étudiants au niveau du recrutement, on pourrait avoir des meilleurs étudiants donc il faut éviter ce genre de, un autre exemple qui ne nous touche pas c'est le taux d'emploi dans le sens que si je prends Mount Allison, le nombre de diplômés de Mount Allison qui vont travailler au Nouveau-Brunswick est minime. Ils s'en vont toutes en Ontario, ils viennent de là donc pour, eux c'est néfaste ce genre d'indicateur. La CESPM a déjà beaucoup d'informations, il y a des indicateurs que nous on serait confortable avec, mais le danger avec une formule de financement ou un financement rattacher les indicateurs c'est que ça affecte la stabilité et la flexibilité en termes d'où on peut investir. Donc le problème qu'on a avec le gouvernement actuel c'est qu'ils font des annonces et ensuite il n'y a rien qui se passe pour 3-4-5-6 mois et ça, c'est déstabilisant parce qu'on est rendu au mois de mai, le prochain budget va sans doute être au mois de février, ce n'est pas loin le mois de février. Je sais qu'aujourd'hui c'est le dernier Sénat avant celui du mois d'août, on va être en train de fêter Noël bientôt. C'est

ça la difficulté qu'on a avec le gouvernement actuel c'est qu'il y a beaucoup de temps qui passe entre une annonce de principe et du travail concret et puis je travaille beaucoup avec mes collègues recteurs et c'est préoccupant. Une chose qui est importante par contre, un message qu'on essaie de véhiculer nous comme l'Université de Moncton maintenant, on n'est pas un de quatre, on est un de deux. Il y a deux systèmes d'éducation postsecondaire, un système francophone, et ça, c'est nous, un système anglophone, c'est les trois autres universités.

**Président d'assemblée :** Merci. Alors ça, ça épuise la période de questions alors la prochaine étape monsieur le recteur si vous voulez vous retirer et ensuite on peut faire deux choses, on peut passer immédiatement au vote ou on peut avoir une discussion. Si vous voulez avoir une discussion, moi je vous recommanderais d'aller en comité plénier et de cette façon-là, il y aurait deux avantages, d'abord on pourrait limiter le temps qu'on se donne, mais surtout, la discussion ne serait pas rapportée dans le compte-rendu du Sénat. Il y a quand même un compte-rendu qui se fait, mais c'est interne donc ça serait plus avantageux probablement de ce point de vue là, ça laisserait une discussion plus libre et plus respectueuse. Donc si vous voulez faire ça, vous pouvez le proposer maintenant et sinon, on passera au vote. Numéro 20.

**Dako :** Est-ce qu'on peut faire le vote avec le vote électronique qu'on a ici?

**Président d'assemblée :** Non, je ne pense pas qu'on irait au vote électronique parce que le vote électronique n'est pas vraiment un vote secret, c'est un vote semi-secret. Lorsqu'il s'agit d'un vote de ce genre-là, je pense qu'on utilise toujours des bulletins de vote.

**Dako :** Semi-secret.

**Président d'assemblée :** Est-ce que vous voulez passer immédiatement au vote, est-ce que c'est votre désir parce que moi je ne veux pas vous brusquer. Je ne vois pas personne qui veut procéder autrement donc on va passer au vote maintenant. Vous répondez quoi, oui ou non? Y a-t-il un bulletin d'imprimé?

**Secrétaire générale :** J'aimerais juste préciser que cette procédure ici fait référence à la politique de sélection des cadres pour la sélection du recteur et vice-chancelier et dans les consultations qui sont prévues pour le renouvellement, il y a certainement la position du Sénat académique. Le recteur est invité à faire une présentation, mais c'est une invitation qui est obligatoire donc essentiellement ce qu'on va vous demander de faire c'est de procéder au vote, on a des bulletins de vote. Ils seront comptabilisés et puis le vote va être annoncé et puis le vote va paraître dans le procès-verbal du Sénat académique et ce qu'on va faire aussi c'est ce qui est enregistré ici, on va le mettre sur le site web probablement lundi avec les autres consultations qui sont enregistrées qui ont été déposées sur le site web et les gens ont jusqu'au 11 mai pour remettre leurs commentaires écrits. Donc, sentez-vous libres aussi de voter ici, mais aussi, si vous avez des choses que vous voulez faire annoncer ou dire au Comité de sélection, vous êtes libres de le faire, vous pouvez envoyer vos commentaires écrits au comité à l'attention du président du Conseil des gouverneurs, M. Raymond Lanteigne et ces commentaires-là peuvent être envoyés au secrétariat général, vous pouvez aussi procéder de façon électronique à partir du site web de l'université. Donc c'est divers éléments qui sont vraiment sous la procédure de la politique de sélection des cadres.

**Président d'assemblée :** Il n'y a pas de question? C'est clair? Numéro 25.

**Chetouane :** Tout de suite on va voter sur quoi? Est-ce qu'il y a un texte de proposition?

**Secrétaire générale :** Sur le bulletin de vote je pense qu'il y a qu'une question.

**Chetouane :** Est-ce qu'il y a une proposition sur laquelle on vote?

**Secrétaire générale :** C'est la question, je pense, c'est un appui favorable au recteur oui ou non.

**Président d'assemblée :** Il y a une question sur le bulletin de vote.

**Chetouane :** Ah, il y a une question déjà sur le bulletin de vote.

**Président d'assemblée :** Est-ce que tout le monde a donné son bulletin de vote? On m'a posé une question, si je peux avoir votre attention. On a dit tantôt qu'on allait dévoiler le résultat, mais ça peut peut-être être étrange qu'on donnerait les chiffres à l'heure actuelle parce que les consultations ne sont pas terminées ailleurs et si vous seriez d'accords, on pourrait vous dire si le Sénat est pour ou contre parce que c'est ça le vote et ça, ce résultat-là serait affiché, mais sans afficher les nombres pour le moment, les nombres seraient dans le procès-verbal seulement. Êtes-vous d'accords avec ça? D'accord. Je peux vous donner les résultats du vote pour le grade honorifique, on voulait avoir deux tiers des voix, les deux tiers des voix ont été atteints donc la personne qui a été proposée a reçu l'approbation du Sénat. Est-ce que je pourrais avoir une proposition pour détruire les bulletins de vote? Proposé par M. Clarisse, appuyé par Mme Dubois donc on va passer au vote. Si vous voulez voter là-dessus. C'est 22 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. Là, il va y avoir une petite pause parce qu'il faut attendre le résultat. À moins qu'on fasse venir le recteur pour

parler du suivi, non? On est mieux d'attendre le résultat du vote. On a le résultat du vote donc le vote est positif, la décision du Sénat est d'approuver le renouvellement du mandat du recteur. D'accord? Donc maintenant on peut aller chercher le recteur. Est-ce qu'on peut avoir une proposition pour détruire les bulletins de vote? C'est proposé par Mme Belliveau et appuyé par Francis LeBlanc. Vous pouvez voter maintenant. C'est 25 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

### **13. Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs CGV-160315 et CGV-160416**

**Président d'assemblée:** On est rendu au point 13 qui est le Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs. Vous avez un procès-verbal et l'autre c'est un ordre du jour. Avez-vous des questions pour le recteur à ce sujet-là? Je n'en vois pas donc ça épuise le point 13.

### **14. Affaires nouvelles**

#### **14.1.1 Remerciements**

**Président d'assemblée:** Ensuite on passe aux Affaires nouvelles, y'en avait pas donc il n'y a rien là sauf les remerciements donc je laisse la parole au recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président. Nous avons des personnes qui nous quittent aujourd'hui, on aimerait leur remettre un certificat de remerciements et puis je ne sais pas dans quel ordre que je les ai, alphabétique. M. Chetouane, évidemment c'était lui le plus loin. M. Gaston LeBlanc. M. Mathieu LeBlanc. M. Coulibaly. Mme Bourassa.

**Président d'assemblée:** Ça, c'est le mien.

**Recteur et vice-chancelier :** Et finalement nous avons Lisa Roy. Et puis M. Saint-Aubin.

### **15. Prochaine réunion : le mardi 30 août 2016**

**Recteur et vice-chancelier :** Donc la prochaine réunion c'est le 30 août 2016, mais avant de terminer notre président d'assemblée va nous quitter cette année. Après combien d'années?

**Président d'assemblée :** Après 16 ans.

**Recteur et vice-chancelier :** Donc ceux et celles que c'était votre première réunion du Sénat, vous pouvez comprendre que 16 ans au Sénat, de gérer le Sénat, de présider le Sénat, c'est tout un accomplissement donc M. Snow on aimerait vous donner ceci en guise de reconnaissance pour le travail accompli.

**Président d'assemblée:** Merci.

### **17. Clôture**

**Président d'assemblée :** Voilà, c'est fini.